

## L'impasse du prix du pétrole

# Si l'Alberta s'obstine, le fédéral agira seul

par Michel Vastel

OTTAWA — A moins de deux semaines de l'échéance de l'entente entre Ottawa et les provinces productrices sur le prix du pétrole et du gaz naturel, la guerre des nerfs s'intensifie et on voit de plus en plus mal comment on évitera la crise. Si, le 30 juin prochain, MM. Marc Lalonde et Merv Leitch, son homologue de l'Alberta n'en sont pas venus à une en-

tente, on assistera alors à une escalade qui conduira tout droit à l'impasse constitutionnelle.

■ Le 1er juillet, le Canada se retrouvait sans entente sur le prix du pétrole, la principale province productrice, l'Alberta, veut fixer unilatéralement le nouveau prix. M. Lalonde lui a d'ailleurs reconnu ce droit.

■ Immédiatement, le gouvernement fédéral fait répliquer en faisant appel aux

pouvoirs que lui confère la loi sur l'administration pétrolière, et en fixant lui-même le prix applicable à l'ensemble du pétrole albertain vendu au Canada.

■ L'Alberta franchit une nouvelle étape dans cette escalade en utilisant les pouvoirs d'une loi qui vient d'être passée à Edmonton et autorisant le gouvernement à réduire la production de toutes les réserves pétrolières appartenant à la Couronne, c'est-à-dire 85% de toute la pro-

duction de la province.

■ Cette fois, le gouvernement fédéral n'a plus qu'une seule ressource: utiliser son pouvoir déclaratoire et «réquisitionner» littéralement le pétrole albertain.

Personne à Ottawa n'ose penser qu'on ira aussi loin mais la crise semble tout aussi inévitable qu'en novembre 1979, alors que M. Joe Clark faisait face à la même menace que M. Trudeau aujourd'hui de la part du premier ministre albertain.

Toutes ces négociations arrivent au moment où Ottawa rassemble les dix provinces pour discuter de renouvellement de la Constitution. Cela ne pouvait évidemment plus mal tomber et c'est pourquoi mardi dernier, dans le bureau de M. Trudeau, MM. MacEachen, Chrétien et Lalonde ont beaucoup discuté stratégie, en mêlant Constitution et pétrole.

M. Lalonde a tenté d'obtenir la paix du gouvernement albertain pour trois mois — le temps de cette première manche des négociations constitutionnelles — en offrant une augmentation de \$2 le baril de pétrole brut albertain, et de 30 cents le 1,000 pieds cubes de gaz naturel. Ce sont les prix offerts par les conservateurs, une autre augmentation devant intervenir le 1er octobre.

Mais M. Lougheed sait bien que, tant que les négociations constitutionnelles dureront, Ottawa sera enclin au compromis, ne serait-ce que pour ne pas donner l'impression qu'il est intraitable avec les provinces. M. Lougheed n'hésite pas à dire qu'avant de penser à renouveler la Constitution, il faut d'abord respecter celle qui existe. Or cette constitution donne en effet aux provinces pleine juridiction sur leurs ressources et condamne en quelque sorte Ottawa à négocier une entente.

Aux Communes, les députés conservateurs se conduisent de plus en plus comme un caucus de l'Ouest, acculés à prendre la défense de l'Alberta et des deux autres provinces productrices. M. Clark lance de multiples avertissements à M. Trudeau, le priant de rappeler à l'ordre ses ministres, et en particulier le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde.

Hier, six députés de M. Clark sont revenus à la charge et ont littéralement jeté de l'huile sur le feu qui couve entre Ottawa et Edmonton. Les conservateurs sont furieux que M. Lalonde ait profité des nouvelles, tout au long du dernier week-end, en laissant croire que l'Alberta avait refusé une entente basée sur celle conclue entre le gouvernement conservateur et M. Peter Lougheed. En fait, M. Lalonde avait joué sur les mots vendredi soir et cette «entente» ne ressemble à celle des conservateurs qu'en ce qui concerne le prix du pétrole et du gaz. Tout le reste est absent de cette entente intermédiaire de trois mois proposée par le ministre fédéral de l'Énergie.

Les députés conservateurs en ont profité pour rappeler à M. Trudeau que leur propre gouvernement avait prévu une série d'autres mesures comme un crédit fiscal de \$80 par personne pour compenser les hausses de la facture de chauffage, la création d'une Banque nationale de l'Énergie, etc.

M. Clark a pour sa part relevé le caractère ambigu des déclarations de M. Jean Chrétien qui prétendait que les provinces étaient d'accord pour ne pas mêler la question des prix de l'énergie et celle de la révision constitutionnelle. Après avoir été interrogé par M. Clark, qui manifestement connaissait la réponse pour en avoir parlé avec certains premiers ministres provinciaux, M. Chrétien a dû reconnaître qu'il ne s'agissait pas vraiment d'un accord comme tel mais d'un simple souhait des deux parties en cause.

M. Clark a clos cet incident en soulignant que ce n'était pas la première fois qu'il se produisait de tels malentendus entre des ministres fédéraux et les provinces. Cela aggrave bien mal pour les négociations à venir, de penser M. Clark, et «il faut que ça cesse».

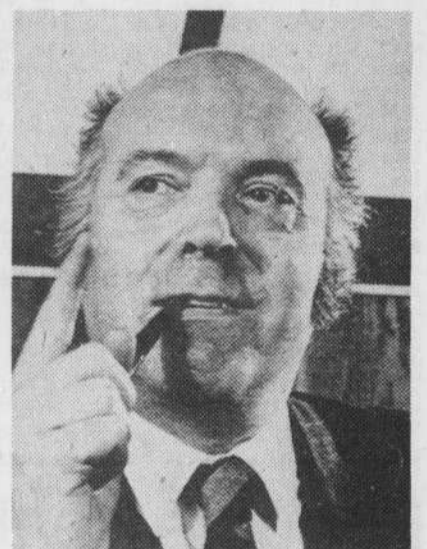
Voir page 18: L'Alberta



Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, était de passage hier à Québec où il a discuté avec son homologue, M. Yves Bérubé. Il a été notamment question entre les deux hommes du contentieux Québec-Terre-Neuve sur les chutes Churchill. (Téléphoto CP)



Jean Chrétien



Claude Morin

## L'échéancier constitutionnel

### ■ Claude Morin souligne l'importance de présenter un front uni

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, tient absolument à ce que le Québec présente un front uni lorsque s'amorcent, dans quelques semaines, les discussions constitutionnelles.

«Ce qui se prépare du côté fédéral est trop important pour que les Québécois se paient le luxe d'être divisés sur un certain nombre de points fondamentaux», a-t-il affirmé hier en substance devant l'Assemblée nationale.

M. Morin était alors interrogé par le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Michel LeMoignan, sur l'attitude qu'il adoptera dès aujourd'hui à Ottawa alors que se tiendra une première rencontre des ministres fédéral et provinciaux responsables de la réforme constitutionnelle.

Cette rencontre, qui se tient à la suite de la réunion il y a une dizaine de jours de tous les premiers ministres du pays, servira principalement à bâtir l'échéancier détaillé des travaux auxquels les ministres s'adonneront durant le mois de juillet en préparation du sommet constitutionnel de septembre prochain.

Or, M. Morin a indiqué hier qu'il se sentait autorisé à informer des aujourd'hui ses homologues fédéral et provinciaux que tous les partis politiques du Québec sont d'accord avec l'idée des «deux nations» et sur le droit de la pro-

vince à son autodétermination politique. Selon le ministre, ce consensus se dégage tant des propos tenus, mercredi dernier en commission parlementaire, par M. LeMoignan, que de la conférence de presse que donnait, le lendemain, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan.

On se souviendra que M. LeMoignan avait indiqué la semaine dernière que son parti considérait «complètement inacceptable» la déclaration de principe soumise par le premier ministre fédéral, M. Pierre Trudeau, suivant laquelle l'existence au Canada de «deux nations fondatrices» était niée.

Le chef unioniste avait alors soumis l'idée, aussitôt reprise par M. Morin, que le Québec soumette une nouvelle déclaration de principes qui soulignerait la présence de ces deux nations ainsi que le droit du Québec à son autodétermination politique.

Le lendemain, M. Ryan qualifiait la déclaration de M. Trudeau «de brouillon à refaire au complet» et signalait lui aussi son accord avec la nécessité que la nouvelle constitution canadienne soit fondée sur le principe des deux nations.

Quant au droit du Québec à l'autodétermination, le chef libéral répétait qu'il y a toujours souscrit mais signalait qu'il aurait peut-être plusieurs problèmes techniques à vouloir inscrire ce droit dans une nouvelle constitution.

Quoiqu'il en soit, le ministre des Affaires intergouvernementales croit que ces propos sont suffisants pour pouvoir parler de consensus et compte bien s'en servir comme base des entretiens qu'il aura avec ses collègues des autres provinces.

M. Morin a de plus signalé que tous les députés québécois auront l'occasion, lors d'une commission parlementaire spéciale qui se tiendra au début du mois d'août, de dresser une liste de tous les sujets qu'ils estiment devoir être abordés au cours de cette ronde de négociations constitutionnelles.

Ces sujets, de dire le ministre, pourront s'ajouter à la liste des douze points établie lundi de la semaine dernière par tous les premiers ministres du pays.

M. Morin a enfin affirmé, sous le regard approbateur de M. Ryan, qu'il était

Voir page 18: L'échéancier

## Il y a 40 ans, l'Appel du 18 juin

par Robert Migner

Il y a quarante ans, parvenait de la capitale britannique, dans les postes de radio d'une France complètement vaincue par l'ennemi, ce message de redressement national, qui débutait par un «Ici Londres» presque inaudible à cause du brouillage allemand. Un grand échalon de général de brigade, qui porte l'uniforme kaki et des leggings, apporte les Français à la résistance: «Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!» L'exilé conclut: «Je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance. Notre patrie est en péril de mort. Luttons tous pour la sauver! Vive la France!»

Des échos se redressèrent. La France Libre naissait.

Charles de Gaulle est né à Lille, en 1890, dans une famille où toutes les conversations et les pensées sont imprégnées du sentiment de la grandeur et de la dignité de la France. «Le côté positif de mon esprit», écrit-il plus tard le mémorialiste de Gaulle, me convainquit que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang. Son père, un vaincu de 1870, lui enseigna l'histoire nationale, et sa mère l'imbrication de catholicisme. Très tôt, l'adolescent est persuadé que la force de son pays dépend principalement de la puissance de l'armée française. Il n'étonnera personne en s'inscrivant à Saint-Cyr, la fameuse école spéciale militaire de France. Et durant les vacances, on répète les visites, souvent toute la famille, aux Invalides, pour regarder les drapeaux que la France a jadis arrachés à l'ennemi.

La Grande Guerre éclate. De Gaulle a fait son apprentissage d'officier au 33e Régiment d'Infanterie, à Arras. Comme tous les produits scolaires des instituteurs de la Troisième République naissante, de gauche comme de droite, de Gaulle, qui alors connaît son baptême du feu, est persuadé, dans ses fibres les plus intimes, que cette guerre



Le général de Gaulle au micro de la BBC le 18 juin 1940.

sauvage a été froidement calculée par l'Allemagne du Kaiser Guillaume II, l'héritière de celle de Bismarck, qui a humilié Paris, et volé l'Alsace et la chère Lorraine.

Mais le militaire de Gaulle observe, prend des notes. Il est fasciné par les premiers avions de combat, et par ces tanks qui font timidement leur apparition dans cette guerre de tranchées. De Gaulle devient un disciple du général Jean-Baptiste Estienne, le créateur des chars français. Comme d'autres analystes perspicaces, de Gaulle prévoit déjà que s'il y a une prochaine guerre, elle se fera principalement par des professionnels, se battant en chars et en avions, de façon conjuguée, faisant des coups de mains fatals, avec la rapidité de l'éclair.

### «La France a perdu la bataille. Mais la France n'a pas perdu la guerre!»

L'après-guerre le retrouve en mission dans la Pologne de Pidsulsky, professeur d'histoire militaire à Saint-Cyr, affecté à l'École de Guerre, au Cabinet du Maréchal, et commandant du 19e Bataillon de chasseurs, à Trèves. De 1932 à 1937, de Gaulle est assigné au Secrétariat général de la défense nationale, un organisme permanent dont le Président du Conseil dispose pour la préparation à la guerre de l'État et de la nation. De Gaulle y reste sous quatorze ministères, et constate «l'infirmité de l'État».

Officier surdoué, le de Gaulle d'alors devore tous les livres étrangers traitant de la science contemporaine de la guerre, en particulier des études britanniques, italiennes et allemandes. Il publie lui-même des ouvrages sur l'état et le futur de l'armée française. En 1924, un pre-

mier livre: *La Discorde chez l'ennemi*. Huit ans plus tard, c'est la parution du *Fil de l'épée*. Puis, en 1934, son livre fondamental, *Vers l'armée de métier*, où il lance véritablement son plan et ses idées: créer d'urgence une armée de manoeuvre et de choc, mécanique, cuirassée, formée d'un personnel d'élite, qui s'ajouterait aux grandes unités fournies par la mobilisation.

De Gaulle avait observé que le corps militaire, auquel l'État ne donnait que des impulsions contradictoires, s'enfermait dans le conformisme. Les idées de la Guerre de quatorze continuaient d'y être hégémoniques. Les chefs vieillissaient, «attachés, écrivaient-ils, à des errements qui avaient, jadis fait leur gloire». Lorsque ces hommes pensaient à une guerre avec l'Allemagne, ils juraient par la seule idée du front fixe et continu, incapables de se faire au changement.

L'Armée de métier provoque l'intérêt, mais peu d'émotion. Quelques articles de revue, des répliques de politiciens, celle de Léon Blum, notamment, qui ridiculise le plan de réforme de Charles de Gaulle. Dans la faune politique française, seul Paul Reynaud approuve le théoricien. De Gaulle et lui se lient d'amitié.

Du côté de l'armée, de Gaulle passe maintenant pour un ambitieux inassouvable. Dans ce pays que caractérise la lourdeur des institutions, on fait tout pour ralentir sa montée. Il n'est pas question de changer l'armée française, crient les généraux. N'a-t-elle pas la réputation d'être la meilleure du monde?

Pendant ce temps, Adolf Hitler a pris le pouvoir à Berlin, et «le peintre en bâtiment», comme l'appelle alors l'exilé Bertolt Brecht, a déjà entrepris de reconstruire l'armée allemande. Tout à fait selon le plan de Charles de Gaulle.

### HEIL HITLER!

Depuis que le maréchal Hindenburg, président de la République, l'a appelé à la chancellerie, Hitler n'a pas perdu son temps. Il s'arrose les pleins pouvoirs, il élimine toute opposition dans cette Alle-

Voir page 11: Il y a 40 ans

## Drapeau refuse d'être complice d'un acte illégal

# Auf Der Maur doit quitter le Conseil

par Alain Duhamel

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, n'aurait soulevé aucune objection à la présence du conseiller Nick Auf Der Maur si la loi ne le rendait, de ce fait, complice d'un acte illégal.

Le conseiller du Groupe d'action municipale (GAM), frappé d'une incapacité juridique de siéger en raison d'une erreur

dans la production des documents sur le financement de son parti avait résolu de participer, hier soir, à l'assemblée du Conseil municipal bien que, plus tôt dans la journée, le tribunal lui avait refusé une requête dans le but de régulariser sa situation.

Dès le début de l'assemblée, M. Auf Der Maur avait soulevé une question de privilège qui avait suscité avec le maire de Montréal un débat.

«C'est bien drôle que cela survienne après le dépôt du rapport Malouf», a dit le conseiller Auf Der Maur. «Il s'agit d'une erreur cléricale mineure, pas comme les erreurs cléricales majeures, comme par exemple celles de Régis Trudeau et Associés qui avait oublié d'envoyer une facture à M. Niding. Il était en retard de quatre ans...»

Le maire de Montréal a interrompu le conseiller en lui indiquant que, dès le 9 juin, sept jours avant l'assemblée, le président de son parti, M. Gaspard Fauteux, aurait été informé de la situation par un fonctionnaire du Service des finances de la ville de Montréal. «Il n'y a pas eu de persécution de notre part. Nous avons appris cela par les téléphones des journalistes, vendredi dernier», a dit M. Drapeau en rappelant avec instance que seule la requête du GAM devant les tribunaux prétendait que le conseiller Auf Der Maur se trouvait dans l'illégalité. «Ce

sont vos procureurs qui affirment cela, pas le contentieux de la Ville.»

Le GAM soutient que l'administration municipale l'a informé trop tard pour qu'il puisse exercer les recours décrits dans la loi. Elle prévoit trois jours francs entre le dépôt de la requête et son audition. Le tribunal a été saisi de la requête vendredi dernier.

L'affaire paraissait réglée, le maire de

Montréal affirmant qu'il n'avait pas à juger à la place des tribunaux.

Et la période des questions était engagée depuis un bon moment lorsque le maire de Montréal s'est rendu compte qu'il devenait complice d'un acte illégal s'il tolérait plus longtemps la présence de M. Auf Der Maur. Ce dernier venait tout juste de poser une question, et d'obtenir

Voir page 18: Conseil

## Plus de subventions pour Space Research?

OTTAWA (PC) — Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, a indiqué hier que le gouvernement fédéral décidera d'ici la fin du mois s'il continuera ou non de subventionner une filiale de Space Research Corporation, une société américaine condamnée à verser \$45,000 pour avoir exporté sans autorisation des armes à l'Afrique du Sud.

L'amende a été imposée par un tribunal de Rutland, au Vermont, qui a également imposé une peine d'emprisonnement d'un an, avec six mois de sursis, au

fondateur de la compagnie, Gerald Bull, et à l'ex-président Rodgers Gregory. Des amendes de \$100,000 leur ont également été imposées.

Par ailleurs, un tribunal de Montréal examine la possibilité de porter des accusations semblables à celles portées aux États-Unis contre Space Research Corporation-Québec et ses dirigeants canadiens.

Space Research, qui possède son siège social à Highwater, ville québécoise à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Voir page 18: Space Research

**CLUB 402**  
PRÊT-À-PORTER  
POUR HOMMES!

Achetez directement  
de chez l'importateur  
les grandes marques de  
costumes importés

**D'ITALIE**

2160 rue de la Montagne,  
Suite 402, Montréal

## Par quoi commencer?

par Claude Turcotte

OTTAWA — Par quoi commence-t-on et où allons-nous discuter? C'est par ces questions tout à fait préliminaires que les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux vont se lancer aujourd'hui dans les pourparlers constitutionnels, dont la reprise fut décidée par les premiers ministres réunis le 9 juin dernier au 24 Sussex.

M. Jean Chrétien, nommé négociateur en chef pour la partie fédérale par le premier ministre Trudeau, considérait donc hier au cours d'une conversation impromptue avec quelques journalistes que cette première réunion aujourd'hui a un caractère essentiellement préliminaire.

Le ministre fédéral devait en soirée avoir un entretien avec le procureur général de la Saskatchewan, M. Roy Romanov, qui agira avec lui comme coprésident de la réunion.

Aujourd'hui avec les représentants de toutes les provinces, il s'agit, selon M. Chrétien, de déterminer un ordre de priorités parmi les 12 sujets indiqués par les premiers ministres.

Selon une méthode de négociation bien connue, il s'agira en premier lieu de déterminer les points sur lesquels un accord semble le plus facile à atteindre, puis les autres où les travaux seront plus ardues.

Puis, les ministres essaieront de trouver un accord sur les points les plus difficiles.

Voir page 18: Par quoi?

C'EST EN PERMANENCE LA  
**FOIRE DU LIVRE**

RABAIS DE  
**30%**  
SUR TOUT

**LIBRAIRIE  
DUSSAULT**

8955, BOUL. SAINT-LAURENT

# Selon le projet de loi 109 déposé hier Les syndicats devront choisir: le CPQMC ou la FTQ-Construction

par Louis-Gilles Francoeur

Les syndicats actuellement affiliés au Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (CPQMC) vont être appelés à décider, en septembre, s'ils maintiennent leur affiliation à cette succursale québécoise des Building Trades américains ou s'ils veulent faire partie de la nouvelle FTQ-Construction, créée au printemps à la suite d'une scission de plusieurs affiliés du CPQMC.

Tel est l'effet principal du projet de loi 109 présenté hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, qui espère pouvoir le faire adopter avant la fin de la session parlementaire, cette semaine.

La présentation de ce projet de loi a pris beaucoup de monde par surprise dans la construction car il constitue une victoire imprévue de la FTQ, qui réclame un amendement en ce sens depuis le printemps. Du côté du CPQMC, on voit d'un très mauvais œil ce projet de loi, qui risque de créer une importante hémorragie de membres à l'automne.

En 1976, à l'occasion du mardage officiel, les travailleurs avaient le choix de s'affilier à la CSN, à la CSD, à une petite centrale de la Côte-Nord ou au Conseil provincial, lequel était à l'époque l'affilié de la FTQ. Il est aujourd'hui à peu près impossible de dire si en votant majoritairement pour le CPQMC, les travailleurs avaient essentiellement voté pour une des unions internationales, qui le composent, ou pour la FTQ, qui ap-

portait aux internationales le poids de son nom dans le mardage.

La guerre a toutefois éclaté l'automne dernier au sein du CPQMC. Le congrès américain des Building Trades décidait de ne plus permettre à son affilié québécois, d'affilier des syndicats ayant déjà coupé les ponts avec les internationales qu'il regroupe. C'était le cas des monteurs de lignes et des électriciens, qui s'étaient désaffiliés quelques années plus tôt tout en demeurant membres du Conseil provincial. La direction du Conseil craignait que cet exemple soit imité et elle avait proposé elle-même au congrès américain de trancher le litige d'une façon qui la forçait à expulser tous les électriciens et les monteurs de ligne. Ce qui fut fait.

La FTQ a vivement réagi à l'expulsion des électriciens et des monteurs. Elle a décidé de refuser à son tour son affiliation au Conseil provincial pour non paiement de cotisations. D'autres sections locales du Québec, soit celles des opérateurs de machinerie lourde, des plombiers et des charpentiers-menuisiers, se sont solidarisés avec les électriciens et ont fondé au printemps la «FTQ-Construction». Ce nouvel organisme n'était toutefois pas reconnu par les lois de la construction. Les électriciens et les opérateurs se retrouvaient sans représentation légale au Québec.

C'est ce problème que le projet de loi 109 vise à régler en voulant donner l'occasion aux travailleurs du CPQMC de décider eux-mêmes entre le 6 et le 21 septembre à qui ils se-

ront affiliés dorénavant. Le gouvernement, qui n'a pas voulu déposer ce projet de loi en pleine négociation pour ne pas changer les règles du jeu, invoque la reconnaissance en 1972 de la CSD dans la construction à la suite de sa scission de la CSN.

En vertu du projet de loi, l'Office de la construction du Québec (OCQ) supervisera chaque scrutin secret, qui sera tenu à l'occasion d'assemblées générales spéciales. L'OCQ pourra d'autre part organiser des votes là où les unions refuseraient d'en tenir.

Le même organisme sera d'autre part appelé à déterminer qui sera éligible au scrutin. Le projet de loi prévoit que pour y être éligible, un travailleur devra être membre d'une association représentative, détenir la carte de qualification professionnelle et être éligible au règlement sur le placement. De la sorte, il se pourrait que de nombreuses personnes, qui demeurent depuis des années membres de certains syndicats internationaux sans avoir œuvré une seule heure sur un chantier, soient exclus du scrutin.

Pour le ministre du Travail, «il n'est que normal que des décisions de cette importance soient prises par les vrais travailleurs de la construction et non par ceux qui travaillent ailleurs».

Le ministre affirme que l'intervention du gouvernement est justifiée par le fait qu'expulsés du CPQMC et obligés d'appartenir à une association représentative, les électriciens et les monteurs de ligne se retrouvaient sans représentants «légaux» depuis plusieurs mois.

Le secrétaire général du CPQMC, M. Maurice Pouliot, voit des effets concrets au projet de loi. Il s'est notamment demandé ce qui lui arrivera personnellement si les plombiers, son syndicat d'origine, décidaient majoritairement de passer à la FTQ-Construction.

Selon M. Pouliot, les travailleurs qui ont voté à 68% lors du dernier mardage en faveur du CPQMC avaient le choix entre des organisations internationales et des «unions québécoises comme la CSN ou la CSD». À son avis, le projet de loi est inutile parce que cette question a été tranchée par la base.

«En vertu des constitutions actuelles», ajoute M. Pouliot, il n'est pas impossible que certaines assemblées générales à Montréal décident à 400 personnes pour les 7,000 membres d'un même local». Le Local 144 des plombiers, par exemple, couvre la majeure partie de la province mais son assemblée générale ne fonctionne pas par sections régionales. Elle se tient à Montréal. La même situation prévaut dans la majorité des autres syndicats.

À cette objection, le ministre du Travail réplique que l'État n'a pas à décider comment chaque syndicat va tenir ses assemblées générales ni à forcer la participation de ses membres. «C'est quand même à eux qu'il appartient de décider de l'état de leur démocratie et de leurs structures syndicales», a dit M. Johnson.

Le Conseil provincial a toujours soutenu que son système d'assemblée générale était démocratique même s'il semble en craindre les effets aujourd'hui.

## AFFAIRES SOCIALES

### Les optométristes protestent

L'Ordre des optométristes du Québec s'élève contre une disposition de la nouvelle réglementation proposée par l'Office des professions du Québec qui obligerait l'optométriste dans tous les cas à remettre au client copie de son ordonnance. Cette obligation conduirait, soutient-on, à une dégradation dans la qualité des services rendus à la population.

Le président de l'Ordre, M. Michel Denault, qui avait convoqué un rassemblement d'urgence de 400 optométristes ces jours derniers pour étudier en détail les implications des nouveaux règlements qui doivent être adoptés incessamment, a précisé que l'organisme ne s'oppose pas à la remise de l'ordonnance au patient qui en fait la demande, mais il ajoute qu'une ordonnance pour lentille de contact ne peut être confiée à un opticien d'ordonnance.

«En raison de la santé oculaire qui y est impliquée, seuls l'optométriste et l'ophtalmologiste ont la formation requise pour protéger le consommateur dans ce domaine», fait remarquer M. Denault.

### Centraide: \$14.6 millions

M. Bernard G. Côté, président du Conseil d'administration de Centraide-Montréal, a déclaré hier que l'équipe bénévole de la campagne 1980, sous la direction de M. Reginald K. Groome, était déjà en fonction depuis le mois de janvier et que toutes les mesures avaient déjà été prises pour réaliser l'objectif de \$14.6 millions.

M. Côté qui présidait l'assemblée générale de Centraide, a dit fonder cet espoir sur le bilan des trois dernières années qui ont rapporté chacune au moins un million de dollars de plus. «Nos méthodes de levée de fonds se sont grandement professionnalisées et les succès des trois dernières années nous invitent à la confiance dans la poursuite de l'objectif de cinq ans que nous nous étions fixés, soit d'atteindre la somme de \$20 millions en 1982», a souligné M. Côté.

Le nouveau président et directeur général de Centraide est M. Jean Lessard qui succède à M. André Mailhot. Un hommage particulier a été rendu à ce dernier de même qu'à deux bénévoles qui se sont dévoués pour le mouvement: M. John Hallward et Mme Lizette Gevays.

Centraide subventionne quelque 150 groupes et organismes communautaires voués à la promotion sociale de leurs membres.

### Programme de prévention original

Le Département de santé communautaire (DSC) Maisonnette-Rosemont encourage la pratique hebdomadaire du rince-dents dans 88 institutions scolaires du territoire qu'il dessert. Quelque 156,000 élèves du primaire et du secondaire bénéficient de ce programme qui réduit d'environ 40% la carie dentaire.

Il s'agit d'une mesure de prévention qui se fait collectivement en classe, une fois la semaine, à ne pas confondre cependant avec la fluoration de l'eau. Il suffit tout simplement pour l'élève de se rincer les dents pendant une minute avec une solution fluorée à 0.2%. Aussitôt les dents rincées, la solution est jetée, le fluor ne vient donc pas s'intégrer au système de l'individu.

Selon M. Yves Laplante, responsable de l'information du DSC Maisonnette-Rosemont, ce programme original de prévention dentaire pourrait s'étendre encore davantage, même s'il se dit satisfait de son application: 80% des écoles et 74% des élèves y participent. Comme c'est une mesure volontaire, l'autorisation des parents et des directeurs d'écoles doit être obtenue préalablement. Il existe donc des préjugés de la part des parents et des dirigeants d'écoles pour qui le simple mot «fluor» fait craindre le pire ou amène une prévenance exagérée.

### Le MAS s'occupe de saine alimentation

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, a procédé hier au lancement de neuf nouveaux dépliant sur l'alimentation et la consommation d'eau et d'alcool.

Cette initiative fait suite à un sondage réalisé au printemps de 1979 et qui indiquait le besoin de renseignements des citoyens sur ce qui devrait être un sain comportement alimentaire. Quelque 60% des répondants avaient signalé que l'on ne diffusait pas suffisamment d'information sur les façons de se nourrir et qu'ils désiraient, pour combler cette lacune, recevoir avant tout des conseils pratiques.

Les sujets traités portent sur le petit déjeuner, le goûter, le sucre, l'importance de boire de l'eau, la façon de combler sa faim sans trop manger, les réceptions où l'on peut servir du jus plutôt que de la bière et de l'alcool, etc.

Ces dépliants, disponibles en français et en anglais, sont distribués dans les cantines-santé et les établissements du réseau des affaires sociales. On peut aussi les obtenir en écrivant à l'adresse suivante: Ministère des Affaires sociales, direction des communications, 845 avenue Joffre, Québec, G1S 3L8.

D'autre part, toujours dans le cadre de la campagne «Faut se tenir... en santé», trois camions aménagés en cantines roulantes sillonneront le Québec du 16 juin au début de septembre pour aller rencontrer les Québécois dans leur milieu et les renseigner sur la façon de bien s'alimenter. Ces cantines font la tournée des centres commerciaux, des campings, de camps de vacances et des parcs et des diététistes font goûter des aliments sains et nourrissants.

### SOS: famille d'accueil

Le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain

(CSS-MM) a un pressant besoin d'une famille d'accueil de Montréal pour un enfant de deux ans. Vincent est aveugle de naissance, c'est un enfant attrayant, intelligent, mais son handicap lui confère une fragilité affective et un grand état d'anxiété.

Présentement, Vincent est dans un centre hospitalier de Montréal et depuis quelques mois, on a établi pour lui un programme de stimulation intense avec une équipe de thérapeutes. Cette initiative l'amène progressivement à créer des liens affectifs et à se situer dans son entourage. Déjà, on constate une amélioration de son état et il est permis d'espérer l'intégration à une famille d'accueil régulière dans quelques semaines.

Pour y arriver, il faudra que la famille d'accueil ou la personne seule collabore entièrement avec le personnel hospitalier. Au début, il faudra prévoir des contacts graduels et fréquents. Lorsqu'il y aura certitude qu'il est en confiance avec sa nouvelle famille, l'enfant pourra quitter l'hôpital.

La mère de Vincent est très impliquée dans le traitement que poursuit son fils et pour activer le processus de développement, il faudra que la famille d'accueil y participe aussi. D'ailleurs cette dernière recevra tout le support nécessaire d'une équipe multidisciplinaire. Si vous habitez la région de Montréal et si vous pouvez recevoir Vincent chez vous, communiquer avec le CSS-MM, Ressources-enfance, à 527-7131.

### Déprimés anonymes

L'Association des déprimés anonymes vient de publier un premier «dossier rouge» mettant en exergue de bonnes idées, des outils de réflexion pouvant générer des discussions ou une prise de conscience de certaines attitudes reliées à la dépression nerveuse.

Selon Mme Francine Dufresne, principal auteur de ce dossier et fondatrice des «déprimés anonymes», l'être humain aux prises avec la dépression nerveuse a souvent beaucoup de difficulté à se concentrer. Aussi a-t-elle rédigé et imprimé ce dossier original sur le mal de vivre, le stress, le mal du siècle que l'on peut très bien surmonter, avec de l'aide bien entendu.

C'est ce que fait l'Association des déprimés anonymes depuis bientôt trois ans en regroupant dans dix villes du Québec ceux et celles qui ont vécu ou vivent une dépression nerveuse avec le désir d'en sortir. Deux autres groupes sont en formation à Drummondville et au Lac Saint-Jean pour venir s'ajouter aux quelques 10,000 membres dénombrés par l'organisme.

Les «déprimés anonymes» possèdent un secrétariat permanent au 3553 rue Saint-Urbain (845-8653). L'association reçoit une subvention de \$24,000 du ministère des Affaires sociales; le dossier rouge est en vente au prix de \$6 l'unité et, selon son auteur, il y en aura d'autres: «des bourgeons, fushia, rose, bref tous les tons de rouge», souligne Francine Dufresne.

### Besoin de bénévoles

Tout le monde connaît les Popotes roulantes qui livrent, deux fois la semaine, des repas à des personnes âgées, malades ou handicapées. Deux de ces popotes, l'une dans le centre-ville et l'autre sur la rue Jean-Talon, ont besoin de cuisinières et de bénévoles pour les mois d'été; ... un centre hospitalier du centre ville voudrait distraire ses grands malades le mardi ou le mercredi soir et lance un appel à de jeunes musiciens, guitaristes, violonistes qui seraient prêts à leur consacrer quelques heures de temps en temps... des monteurs pour un camp d'été de jeunes 11-12 ans seraient bienvenus du 7 au 13 juillet dans les Laurentides; ... un patient de Montréal-Nord qui doit suivre trois fois par semaine des traitements de dialyse a besoin d'un chauffeur bénévole pour le conduire le matin au Montreal General Hospital. Pour offrir vos services, téléphoner au Service bénévole de Montréal, affilié à Centraide, à 866-3351.

— Marie LAURIER

# Enquête Keable: Bédard estime que Forget fait preuve d'irresponsabilité

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a accusé hier un député libéral, M. Claude Forget, de faire preuve d'irresponsabilité en se faisant l'écho de ceux qui veulent entraver les travaux de la commission Keable.

Au cours d'un échange très violent qui a eu lieu hier opposé à M. Forget, M. Bédard a invité le député à prendre conscience du caractère extrêmement délicat des travaux de cette commission et à cesser d'agir comme s'il désirait que la vérité ne soit pas connue.

On sait que la commission Keable fait enquête depuis bientôt deux ans sur des actes criminels prétendument commis par certains policiers au début des années 1970 dans leur lutte au terrorisme politique.

«Le travail d'enquête de la commission Keable est extrêmement difficile parce que la commission, son commissaire et ses procureurs ne peuvent compter sur la collaboration constante de tous les policiers. C'est une enquête de toute première importance puisque les actions policières constituent un des éléments importants lorsqu'il s'agit de parler, mais véritablement, de la défense des droits et libertés individuelles. Le député de Saint-Laurent sait cela et je ne comprends pas son comportement inacceptable de se faire d'une certaine façon l'écho — je ne dirais pas le complice de ceux qui ont tout fait pour entraver les travaux de la commission», de dire hier M. Bédard.

L'altercation d'hier est survenue alors que M. Forget a de nouveau accusé le commissaire Keable de s'être compromis avec le témoin Carole Devault et a suggéré au ministre de réclamer la démission de M. Keable en rapport avec cette situation qu'il juge «inacceptable et scandaleuse».

L'affaire a commencé vendredi dernier en commission parlementaire, alors que M. Forget révélait que la commission avait défrayé d'importants frais de démenagement et de subsistance au témoin Devault en plus de lui offrir la protection policière.

Témoin-clé de la commission, Mme Devault est cette femme qui a avoué avoir servi d'indicateur de police au moment des activités du Front de libération du Québec.

Hier, devant l'Assemblée Nationale, M. Bédard a déposé un document indiquant que la commission avait effectivement offert le gîte et le couvert à Mme Devault au cours d'audiences à huis clos qui se sont déroulées dans un hôtel de Québec.

Ces audiences se seraient étalées pendant une période de 13 jours pendant lesquels M. Keable, toujours accompagné d'un procureur de la commission, aurait pris un certain nombre de repas avec Mme Devault.

Au total, les frais de Mme Devault auraient été de \$559, dont \$304 de frais de séjour, \$193 pour les repas et \$61 de téléphone.

Au surplus, M. Forget, qui semble voir dans cette affaire une situation de promiscuité entre M. Keable et le témoin, a indiqué qu'entre le mois de septembre 1979 et le mois de février 1980, le gouvernement avait payé une somme de \$26,000 pour assurer les frais de démenagement, de subsistance et de protection de Mme Devault. Ces derniers chiffres n'ont pas été niés par M. Bédard.

Selon le ministre, tous ces frais s'imposaient puisqu'il s'agissait de protéger la vie de ce témoin qui avait accepté de parler et d'implanter ainsi directement certains policiers.

«Le député devrait savoir En vente dans toutes les librairies

Quant au fait que cette protection policière n'ait pas été offerte à deux autres témoins, MM. Comeau et Seguin, également identifiés par la commission comme des indicateurs de police, le ministre a expliqué que ces témoins n'avaient pas demandé cette protection et qu'au contraire de Mme Devault, ils avaient plutôt cherché à entraver les travaux de la commission.

M. Bédard a suggéré au député, plutôt que de lancer des insinuations, d'attendre le rapport de la commission avant de juger si cette dernière a accompli correctement ou non le mandat qui lui a été confié.

Mais afin de prévenir l'échéancier qui prévaut en fait la distribution de 1,300,000 plantes, la ville met actuellement à la disposition des équipes chargées de distribuer la terre et les fleurs, une vingtaine de camions.

Maintenant habituées à ce travail inutile, les équipes distribuées en moyenne 50,000 plantes par jour, et l'opération devrait être complétée dans les délais prévus.

### 50,000 plantes distribuées chaque jour

Lancée la semaine dernière par les autorités municipales, dans le cadre des Florales internationales de Montréal, l'opération «1,000,000 de fleurs» est bien entamée. Et on prévoit que d'ici deux semaines, tous les Montréalais qui en auront fait la demande recevront leurs fleurs ornementales.

Les équipes du Jardin botanique ont déjà répondu à plus de 5,000 demandes et distribué gratuitement environ 250,000 plantes destinées à embellir le milieu.

M. Bédard a suggéré au député, plutôt que de lancer des insinuations, d'attendre le rapport de la commission avant de juger si cette dernière a accompli correctement ou non le mandat qui lui a été confié.

Hubert Sacy nie les allégations de Forget

Il n'y a aucun rapport entre les révélations faites l'hiver dernier dans La Presse par le journaliste Marc Laurendeau et le fait que M. Hubert Sacy ne soit plus à l'emploi de la Commission Keable, qui fait enquête sur les activités policières en territoire québécois.

Telle est la réaction de M. Sacy aux insinuations que faisait vendredi dernier à l'Assemblée nationale le député libéral de Saint-Laurent, M. Claude Forget, lequel interrogeait alors le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, au sujet de certaines pratiques de la Commission.

«Y a-t-il un lien entre le fait que M. Hubert Sacy ne soit plus à l'emploi de la Commission et les informations que Marc Laurendeau avait publiées en novembre et décembre derniers», demandait M. Forget.

M. Forget voulait insinuer d'abord que M. Sacy aurait été à l'origine de fuites depuis la Commission vers le journaliste cité, ensuite que la Com-

mission Keable aurait décidé de ne plus l'embaucher parce qu'il n'aurait pas présenté suffisamment de «sécurité» quant aux dossiers auxquels il pouvait avoir accès.

M. Sacy, qui était à l'emploi

de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) avant d'obtenir, en juillet 1977, un congé sans solde de la CEQ afin d'occuper un poste semblable auprès de la Commission Keable, est revenu à la CEQ à l'été 1978, au moment où les travaux de la Commission étaient paralysés, en attendant le jugement de la Cour suprême, qui portait sur la compétence de celle-ci.

guérin l'éditeur qui édite Jean-Marie Laurence L'âme humaine aux feux de la rampe 15 x 22,5 cm, broché, 110 pages, 6,95\$

guérin Librairie limitée 4574 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL H2J 2L3 TEL.: (514) 942-3481 MOLIÈRE — RACINE MARIVAUX BEAUMARCHAIS MONTHERLANT CAMUS — ROMAINS BERNANOS — MAULNIER GHEON — PASSEUR ANOUILH SCHLIMBERGER SOPHOCLÈS COCTEAU — SYNGE TAGORE — MIŁOSZ LORCA — CASONA CALDERON DE LA BARCA CAPEK — HARTOG O'CASEY — SHAW KLEIST — STRINDBERG O'NEILL — SHAKESPEARE PIRANDELLO MAURICAC

folio Sartre Les mots Sartre raconte son enfance et explique comment, à travers les mots, il a découvert l'existence.

C'est plus qu'un remplacement de cheveux, c'est votre apparence d'autrefois retrouvée. Chaque personne est un individu projetant une apparence différente. Depuis 1970 Eterna Capillaire a travaillé exclusivement à vous rendre une apparence des plus naturelles, ce que la nature avait enlevé à des milliers de nos clients. Notre travail est un mariage parfait de nos cheveux et de vos cheveux, x perfectionne qu'aucun de vos amis, si proche soit-il, ne pourra s'en apercevoir. Nos procédés sont permanents ils vous permettront de prendre votre douche, nager, pratiquer tous les sports désirés, sans craindre que votre remplacement capillaire soit déplacé. Eterna à la solution à votre problème. • TRANSPLANTATION • IMPLANTATION • TISSAGE ETC... ETERNA CAPILLAIRE Itée 666 OUEST, RUE SHERBROOKE, SUITE 1204, MONTRÉAL, P.Q. TEL.: 281-1685

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente Certificat de créativité: Fondements et techniques Objectifs: • assurer une meilleure connaissance de la créativité et des conditions qui en favorisent le développement; • rendre les participants aptes à utiliser les connaissances acquises et les méthodes expérimentées, en vue de favoriser le développement du potentiel créateur des individus ou des groupes dans leur milieu de travail ou de vie; • amorcer une réflexion critique sur les méthodes de développement de la créativité. Structure du programme: • Des cours théoriques sur les diverses disciplines scientifiques à partir desquelles se sont développées les méthodes de développement du potentiel créateur; • apprentissage de certaines méthodes de développement de la créativité; • des ateliers; • des séminaires sur divers aspects de la créativité; • des stages de formation. Conditions d'admission: Une certaine pratique de l'intervention éducative ou sociale ou une expérience de l'utilisation de la créativité à des fins de production personnelle, professionnelle ou sociale. Date limite d'admission: 1er août Les candidats intéressés sont invités à appeler au numéro 343-6090 pour obtenir les formulaires d'admission et d'inscription ou à se présenter à la Faculté. Renseignements: FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE 3333, chemin Queen Mary, 6e étage Tél.: 343-6090

## CTCUM, Conseil des arts, BTM

# Un projet de loi omnibus pour la CUM

par Alain Duhamel

La Communauté urbaine de Montréal (CUM) pourra étendre le service de transport en commun vers l'ouest de l'île, intégrer le Conseil des arts de Montréal et transformer en partie le Bureau de transport métropolitain en compagnie publique.

En effet, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à lever les obstacles législatifs qui auraient pu empêcher la CUM d'atteindre des objectifs qu'elle poursuit.

Dans une première partie, le projet de loi permet à la CUM d'exproprier les biens des compagnies privées Métropolitain provincial et Autobus Trans-Urbain affectés au transport public. Dans sa version originale, la charte de la CUM obligeait la Commission de transport de la CUM (CTCUM) à acquérir tous les biens de ces compagnies privées, y inclus le matériel et les équipements affectés au transport scolaire à l'égard desquels la CTCUM n'avait aucun intérêt.

Le projet de loi pourvoit également à l'intégration des employés de ces compagnies privées aux effectifs de la CTCUM en garantissant l'emploi et l'ancienneté. Désormais, la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro de la CTCUM assume les droits et obligations des syndicats qui représentaient les employés des compagnies privées. Ces derniers doivent recevoir de leur employeur actuel un

montant forfaitaire en guise d'indemnisation pour la perte de leur pouvoir d'achat pendant la période où ils auront été sans convention collective.

Ces obstacles étant levés, la CTCUM devrait être en mesure d'étendre sans problème majeur son réseau de lignes d'autobus vers l'ouest de l'île de Montréal dès le mois de novembre, ainsi que nous le confirmerait hier son président, M. Lawrence Hanigan. Depuis le début de l'année, à la suite de la réforme de la fiscalité municipale et de la refonte des programmes de financement du transport en commun, les villes de l'ouest de l'île de Montréal paient leur part du déficit d'exploitation de la CTCUM sans en recevoir les services.

L'expropriation des compagnies privées d'autobus dans l'ouest de l'île est évaluée à un peu moins de \$2 millions.

Dans une autre partie, le projet de loi modifie la charte de la CUM afin de lui permettre d'intégrer le Conseil des arts de Montréal.

À la suite de la réforme de la fiscalité municipale, la ville de Montréal n'a pas voulu soutenir seule un organisme à caractère métropolitain financé depuis plusieurs années à même le revenu de la taxe de vente au détail perçue dans toute la région montréalaise. Le gouvernement québécois perçoit désormais tout le produit de cette taxe.

Le nouveau Conseil des arts de la CUM, constitué sous la forme d'une commission perma-

nente du Conseil, aura les mêmes attributions que son prédécesseur. Toutefois, son président et ses vice-présidents seront nommés par le Conseil de la CUM plutôt que choisis par les membres du Conseil des arts entre eux.

Les villes extérieures au territoire de la CUM pourront contribuer au financement du nouveau Conseil des arts en informant le secrétaire de la CUM, par une résolution de leur conseil municipal, de leur désir en ce sens. L'engagement doit valoir pour trois ans.

Enfin, le projet de loi permet à la CUM de constituer une compagnie dont elle sera l'actionnaire pour vendre à l'extérieur l'expertise et l'expérience que le Bureau de transport métropolitain a acquises dans la construction, l'opération, la surveillance et l'administration des systèmes de transport en commun.

Le BTM avait pour tâche de construire le métro de Montréal. Au cours des ans, il a accumulé une expertise qui lui permet d'en envisager l'exportation lucrative dans d'autres villes désireuses de se doter elles aussi d'un métro. Le BTM n'a plus que deux lignes de métro à construire sur le territoire de la CUM et devrait, dans quelques années, diminuer son activité sur l'île de Montréal.

Toutefois, d'autres villes de l'Amérique du Nord, telle la ville de Los Angeles, ont déjà pris contact avec la CUM afin d'étudier le système montréalais de métro et songent à l'adapter à leurs besoins. Il y a de ce côté d'intéressantes perspectives de retombées économiques.

# Luc Larivée est réélu sans opposition à la tête de la CECM

par Paule des Rivières

M. Luc Larivée a été réélu, hier, à la présidence de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), sans opposition. Cet «honneur» a profondément flatté le président qui a fait allusion «à la lutte que nous avons menée ensemble», reliée au récent conflit de travail avec les enseignants.

C'est le président-fondateur de l'Association des parents catholiques, M. Louis Bouchard, qui occupera la vice-présidence de la commission pour les trois prochaines années. Il succède à Mme Colette Biche qui n'était pas candidate à l'élection des commissaires d'écoles de l'année dernière.

M. Bouchard, un enseignant à la retraite qui siège au conseil des commissaires depuis 1973, est un ardent défenseur de la confessionnalité. Il s'est vigoureusement opposé, au cours des dernières années, aux fermetures d'écoles de quartier. Il n'a pas réussi à se faire élire hier au sein du comité exécutif de la CECM et, contrairement au président, le vice-président n'y siège pas automatiquement.

Outre M. Larivée, les autres membres du comité exécutif de la commission sont M. Bernard Grégoire, Mme Rolande Pelletier, Mme Carmen Millette et M. Jean-Guy Deschamps. M. Grégoire entreprend son premier mandat comme commissaire. M. Larivée l'avait proposé à la vice-présidence mais sa suggestion n'a pas été retenue.

Les 19 commissaires ont tenu hier leur première assemblée publique depuis leur élection du 9 juin. Ils ont combé les postes au comité exécutif et élu des délégués au Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) et à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSQ).

La quasi totalité des postes ont fait l'objet d'élections par scrutin secret. Deux groupes s'opposaient dont l'un regroupait les partisans les plus inconditionnels de l'école et des structures catholiques actuelles. Mais il s'agissait avant tout d'une question de degré d'appui à l'école catholique puisque 18 des 19 commissaires élus lundi dernier l'ont été avec l'appui du Mouvement scolaire confessionnel.

Mme Francine Synnott, qui remplace M. Robert Sauvé dans le quartier 4 et s'est illustrée déjà pour son opposition à la révocation du statut confessionnel de l'école Notre-Dame-des-Neiges, a été proposée à la vice-présidence puis à chacun des quatre postes ou-

verts au comité exécutif. Elle fut battue de justesse à chaque fois et ses collègues l'ont élue sans opposition à un des six postes de délégués à la FCSQ.

Les délégués au CSIM — organisme qui regroupe des représentants de chacune des huit commissions de l'île — sont Mme Denise Brizard et MM. Bernard Grégoire, Rodrigue Tourville, Benoît Hubert, Norbert Lacoste, et Marcel Parent.

Quant aux délégués de la CECM à la FCSQ, ce sont, outre Mme Synnott, Mme Jeannette Milot et MM. Jean-Guy Deschamps, Michel Pallascio, Louis Bouchard et Hugh Quinlan.

Commentant la division d'hier dans les votes, M. Larivée a déclaré: «C'est très bien. Nous ne sommes pas une administration partisane mais collégiale et dès que l'élection est terminée, ça devient un collège».

Le président est d'avis que la participation des parents à la vie de l'école demeure un des défis majeurs des années à venir, compte tenu du faible pourcentage de citoyens qui ont porté les commissaires au pouvoir pour trois ans lundi dernier. À la CECM, 12,14% des 421,147 personnes ayant droit de vote se sont déplacées pour choisir leur représentant scolaire.

À la CECM, le commissaire reçoit un salaire de base de \$5,225 par année. Le président reçoit un montant additionnel de \$4,450 et un deuxième de \$7,400, celui-ci à titre de membre du comité exécutif. Le président du comité exécutif, habituellement le président de la CECM, reçoit un autre montant de \$8,900.

Les délégués au CSIM se voient attribuer \$2,900 plus une allocation pour leurs dépenses de \$1,450; à ce \$2,900 vient s'ajouter une somme de \$5,000 pour ceux qui sont élus au sein de l'exécutif de l'organisme régional, ainsi que \$2,000 pour le vice-président et \$5,900 pour le président.

Vu l'importance des sommes qu'ils gèrent et le nombre d'élèves auquel ils doivent penser, les commissaires de la CECM reçoivent un peu plus d'argent que leurs collègues d'autres commissions. La Loi de l'instruction publique leur réserve un sort particulier, tout comme au Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal. Ailleurs, la règle générale prévoit que les commissaires administrant des commissions de moins de 25,000 élèves reçoivent \$1,500 annuellement. Au-delà de ce nombre d'élèves, les élus reçoivent \$2,250.

# Asbestos: le juge délibère

par Bernard Morrier

Le juge Amédée Monet, de la Cour d'appel, a pris en délibéré, hier, une requête du Procureur général du Québec demandant la levée de l'injonction que ce tribunal avait accordée, le 13 décembre dernier, à la Société Asbestos Limitée, empêchant l'exécution du processus d'expropriation prévu par la loi 121, votée par l'Assemblée nationale le 22 juin 1979.

Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, avait repoussé chacun des cinq motifs invoqués par l'Asbestos pour faire déclarer les lois 70 (constituant la Société nationale de l'amiante) et 121 (expropriant les biens de l'Asbestos) de l'Assemblée nationale inconstitutionnelles, sous prétexte que ces lois avaient été rédigées uniquement en français. Ce vice constitutionnel devait plus tard être corrigé par le biais de la loi 82, dont la Cour supérieure a d'ailleurs reconnu la validité comme processus correctif.

Hier, après avoir rappelé qu'il se prévalait de l'article 760 du Code de procédure civile, qui prévoit qu'une injonction peut être suspendue par un juge de la Cour d'appel, le procureur du gouvernement, Me Guy Boissonneault, outre de rappeler le jugement Deschênes sur la constitutionnalité des deux lois, a aussi démolé un autre argument de l'Asbestos, qui voulait que la SNA n'ait pas l'expérience demandée pour l'administration d'une mine. Selon lui, cela n'est plus le cas depuis que le gouvernement s'est porté acquiescent de la société Les mines d'amiante Bell Limitée.

Il a ajouté que le droit d'Asbestos dans ce dossier n'est plus clair maintenant, qu'il est même inexistant, et que c'est le droit du Procureur général qui doit désormais prévaloir.

Après avoir soutenu que les motifs invoqués pour obtenir l'injonction ne tiennent plus, Me Boissonneault a soumis que Bell Limitée produit une fibre d'amiante de même nature et destinée aux mêmes marchés que celle produite par l'Asbestos, seule la capacité de production différant dans la proportion d'environ un contre trois en faveur de cette dernière.

Il a ajouté que Bell Limitée exploite une mine voisine de celle exploitée par l'Asbestos à Thetford Mines, ce qui lui donne une connaissance des gisements exploités par cette dernière, et qu'elle possède un réseau de vente très diversifié et comparable à celui de l'Asbestos.

Dans un autre temps, Me Boissonneault a dit qu'il n'est pas dans l'intention de la SNA de congédier le personnel administratif de l'Asbestos mais qu'on voulait au contraire conclure un protocole d'entente avec cette dernière.

«Ainsi, a-t-il précisé, si le gouvernement procédait à une expropriation avant le jugement final et que les tribunaux disent non par la suite, l'Asbestos reprendrait sans problème son entreprise et retrouverait son marché.»

Il a aussi mentionné que, tant que les tribunaux auront le dossier de l'Asbestos devant eux, la SNA n'entendait pas fusionner Asbestos et Bell Limitée. Pour l'instant, l'acquisition de cette dernière entreprise montre la bonne volonté du gouvernement de mettre de l'avant sa politique en matière d'amiante.

Me Boissonneault opine d'autre part que maintenir l'injonction aurait pour résultat de privilégier l'intérêt particulier à l'intérêt public, sans compter que le gouvernement continuerait à être paralysé dans l'une de ses politiques très importantes et que le maintien de l'injonction empêcherait l'application des lois adoptées par l'Assemblée nationale.

Mentionnant qu'une injonction, ça se suspend, le procureur a cité le cas très récent de la Fédération des commissions scolaires du Québec au sujet de la refonte de la fiscalité municipale.

De son côté, le procureur de l'Asbestos s'est servi d'un affidavit du président de cette entreprise, M. Maurice Taschereau, pour affirmer que le fait pour cette dernière d'être administrée par la SNA, détenrice de Bell Ltée, qui est une concurrente de l'As-

bestos, causera des dommages sérieux et irréparables à la société, si jamais celle-ci reprend possession de ses actifs au bout de quelques années après un jugement favorable sur son action en nullité.

Advenant un tel jugement, le préjudice aura été sérieux et irréparable, puisque les affaires de l'Asbestos auront été gérées par une concurrente sans autorité.

M. Taschereau ajoute que l'immixtion d'une concu-

rente dans les affaires de l'Asbestos entraînerait sûrement une dislocation des politiques suivies par celle-ci.

Identifiant Bell Ltée comme un compétiteur, on rappelle que cette dernière et Asbestos ont convenu, en 1973, d'une procédure d'exploitation du filon d'amiante, situé à la partie moyenne des propriétés de ces deux sociétés à Thetford Mines, mais que cette convention a donné naissance à certaines mésententes. C'est ainsi que Bell aurait

outrépassé d'environ 30 pieds la ligne mitoyenne tracée, privant ainsi l'Asbestos de quelque 50,000 tonnes de minerai qu'elle aurait pu prélever.

De plus, Bell a récemment changé ses opérations minières, avec le résultat que si cette nouvelle méthode allait se poursuivre, l'Asbestos ne pourrait continuer à prélever du minerai à la frontière des deux entreprises, ceci bien avant le terme des dix ans convenus.

# La Régie de l'assurance automobile veut que les Québécois connaissent les coûts des accidents

par André Tardif

Face à une hausse effarante en deux ans du nombre d'accidents sur les routes du Québec, tant mortels qu'avec blessures corporelles, la Régie de l'assurance automobile mettra dorénavant l'accent, à l'occasion de sa campagne publicitaire annuelle, sur les coûts inhérents reliés à ces accidents.

«Dans une première phase, la Régie démontrera à qui ressemblent les conséquences des accidents sur le plan humain. Par la suite, elle reprendra la même démarche, cette fois en démontrant l'impact économique et finalement les coûts sociaux du phénomène des accidents», a déclaré hier Mme Claudine Sotiau, pda de la Régie depuis le départ de M. Robert de Coster, qui en a présidé l'implantation.

Le nombre d'accidents mortels au Québec en 1979 se chiffre à 1,562, soit 5,6% de plus que l'année précédente mais en hausse de 18,6% sur l'année 1977. On a ainsi dénombré 1,789 morts accidentelles, 24 de plus en 1978 mais 223 de plus qu'il y a deux ans, une hausse de 15%.

Quant aux accidents avec blessures corporelles, les chiffres sont encore plus impressionnants: 43,906 l'an dernier, soit 8,6% de plus qu'en 1978 mais en hausse de 42,6% sur 1977. Le nombre de blessés, qui a atteint 62,954 en 1979, représente des augmentations de 9,6% et 43,6% respectivement sur 1978 et 1977. «À moins d'une diminution substantielle du nombre d'accidents mortels ou avec blessures, il faut prévoir une hausse des contributions», a ajouté Mme Sotiau. La régie annonçait récemment, d'ailleurs, son intention de hausser la contribution des automobilistes lors de la prochaine immatriculation.

Sur le thème «Un accident, ça coûte trop», la Régie entend créer un courant d'opinion favorisant, d'une part, un changement d'attitude dans la conduite automobile, et, d'autre part, provoquer une demande accrue pour des mesures plus rigoureuses de prévention routière.

«Alors que l'an dernier, nous voulions poser globalement le problème de l'ampleur et la gravité du phénomène des accidents de la route, nous voulons cette année le personnaliser de manière à ce que les gens puissent se reconnaître dans les situations que nous décrivons», a-t-elle ajouté.

Commencée depuis dimanche à la télévision, la campagne diffuse un message de l'animateur Michel Jasmin, qui peut témoigner lui-même des conséquences d'un accident grave et de ce qu'il en coûte par la suite.

Des panneaux-réclame seront également utilisés, ainsi que des messages dans les journaux démontrant le coût humain des conséquences et comportant des recommandations précises de comportement. Quelque 250 municipalités du Québec seront de plus

invitées à participer à la campagne, et enfin, la Régie va tenter de modifier le traitement journalistique généralement accordé aux accidents de la route en expérimentant une nouvelle approche. Celle-ci consistera à traiter du problème comme un dossier majeur en le révélant dans ses dimensions humaines, économiques et sociales.

«Nous ne croyons pas que des activités de communica-

tion comme celles que nous allons mener cette année vont, à court terme, réduire les accidents de la route. Nous sommes tout à fait conscients que nous tentons de modifier en profondeur des attitudes profondément ancrées dans la mentalité des gens», a ajouté Mme Sotiau.

L'expertise internationale aidant, la Régie est cependant convaincue que ces cam-

pagne de sensibilisation sont essentielles à toute action d'envergure, car elles préparent le terrain à une réforme majeure. Celle-ci viendra d'une refonte du Code de la route, auquel l'organisme d'État participe par le biais du Conseil interministériel de la sécurité routière, avec tous les moyens dont ils dispose.

La Régie déposait récemment son rapport d'activité pour l'exercice financier ter-

miné le 29 février dernier. On y découvre des revenus de quelque \$368,5 millions, dont \$248 millions provenant de l'immatriculation des véhicules et \$45 millions des permis de conduire.

Au sujet des permis, Mme Sotiau a noté hier que si même le parc automobile québécois augmentait constamment, le nombre de permis demeurait passablement stable, les nouveaux permis

émis étant compensé par le nombre de permis qui n'étaient plus renouvelés. Elle n'a pu cependant expliquer cette apparente anomalie.

Le bilan de la Régie indique aussi une augmentation de \$291 millions de la réserve actuarielle. Ainsi, ses actifs, combinés à ceux du Fonds d'indemnisation automobile du Québec, atteignent \$683 millions, 55% de plus qu'à la fin de l'exercice 1978-79. Pour

les deux organismes, les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont de l'ordre de \$598,6 millions, comparativement à \$336 millions au 28 février 1979.

Parmi les dépenses encourues par la Régie en 1979-80, on note, au poste des indemnités versées, \$47 millions en remplacement d'un revenu perdu par les assurés, près de \$12 millions suite à des décès et \$12 millions pour d'autres cas.

ÉTATS-UNIS

## Miami, Los Angeles, San Francisco, on y va chaque jour par affaires!

De Dorval, Air Canada vous ouvre chaque jour le monde des affaires.

**Miami:** 2 départs par jour: à 9h et à 20h30 (18h à compter du 7 juin).

**Los Angeles:** 2 départs par jour. En semaine, à 7h15 en L-1011 et à 15h; les samedis et dimanches, le premier vol est à 10h25 et sans escale.

**San Francisco:** vol quotidien à 7h15.

Et de Miami, Los Angeles ou San Francisco, d'excellentes correspondances vers plusieurs villes du sud des États-Unis et plusieurs pays de l'Amérique du Sud, de l'Orient et du Pacifique.

Pour tout renseignement, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada au 931-4411. Et nous nous occuperons, si vous le désirez, de la location de votre auto et de la réservation d'hôtel.

**On y va ensemble**

# AIR CANADA



**VOYAGES**

# TRAVELAIDÉ

**LTÉE**

**VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX**

PERMIS DU QUÉBEC

	CENTRE
St-Denis 4454/Métro Mt-Royal	845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel	861-7272
	EST
Beaubien 911/Plaza St-Hubert	273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier	254-9969
	SUD
Ville LaSalle/Place Newman	364-6780
Brossard/Place portobello	672-5353
Longueuil/Centre Véronneau	679-3777
Beloeil/Mail Montenach	467-1171
	NORD
Centre Normandie/Salaberry	331-9971
Laval/Centre Laval	687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais	627-5151
Lachute/Galeries Lachute	562-3788



Les autorités municipales de Tolède, en Espagne, ont pensé protéger les touristes de l'ardeur du soleil en installant cette toile au-dessus des artères principales, mais les voitures en stationnement paraissent profiter plus de l'ombre que les piétons. (Photolaser AP)

# L'UMQ veut aussi que le gouvernement fédéral agisse en bon contribuable

par Alain Duhamel

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) estime que le gouvernement fédéral, en dépit de son statut constitutionnel, n'est pas dispensé de s'acquitter de ses obligations à l'égard des administrations municipales. «Pour des raisons d'ordre constitutionnel, les gouvernements supérieurs ne se considèrent pas comme contribuables au même titre que les autres. Cela ne devrait cependant pas les empêcher de se soumettre aux règles générales de détermination de la répartition entre propriétaires fonciers du coût des services municipaux», affirme l'UMQ dans le mémoire qu'elle a présenté au comité de la Chambre des communes chargé de l'étude du projet de loi C-4 sur les contributions du gouvernement fédéral aux administrations municipales. «En dernière analyse, ajoute l'UMQ, il s'agit simplement d'une question d'éthique et de bonne foi dans l'établissement des relations entre deux paliers de gouvernement.»

A l'instar de la Communauté urbaine de Montréal, de la Conférence des maires de banlieue et de l'Union des conseils de comté du Québec, l'UMQ invite le gouvernement canadien à se comporter comme tous les autres contribuables des villes et à se soumettre aux règles universelles d'évaluation des biens fonciers et d'imposition. L'UMQ, s'appuyant sur les

principes reconnus de la réforme de la fiscalité municipale (intégrité de l'assiette foncière, équité du système de taxation, etc.) conclut que le gouvernement fédéral, en se soustrayant aux règles auxquelles le gouvernement du Québec s'est lui-même astreint, crée un préjudice grave aux villes et à leurs contribuables. Le système municipal d'imposition s'appuie sur la notion de services rendus et n'a d'aucune façon une parenté quelconque avec les notions de redistribution de la richesse collective. Dans cette perspective, les exclusions ou les exceptions que prévoit le projet de loi C-4 ont pour effet de reporter sur les épaules des autres contribuables le fardeau des coûts non payés par le gouvernement canadien. Cela devient

particulièrement évident à l'égard de la taxe d'affaires pour laquelle le gouvernement canadien crée «une injustice criante». Pour une administration municipale, il importe peu que l'occupant d'un immeuble soit un gouvernement ou une société de la couronne ou une entreprise privée, les services fournis demeurant les mêmes. Le mémoire de l'UMQ cite le cas de la Société pour l'expansion des exportations et de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne lesquelles, bien que se trouvant dans le même édifice à Montréal, ne seraient pas taxées de la même façon puisque le projet de loi les a placées dans deux listes différentes. L'UMQ profite du débat sur le projet de loi C-4 pour rappe-

ler que les municipalités, nonobstant leur définition juridique, constituent de véritables gouvernements locaux intégrés au système démocratique canadien. Le gouvernement fédéral a tout intérêt, selon l'UMQ, à consolider les structures municipales et urbaines. Son attitude dans ce projet de loi «procède d'une vision périclité et tronquée de la réalité municipale». Enfin, l'argument de l'uniformité dans les rapports du gouvernement fédéral avec toutes les administrations municipales du Canada n'a pas plus de poids que le système actuel de compensation n'a donné des résultats uniformes dans les pays. «A notre avis, la position du gouvernement fédéral résulte du fait que celui-ci considère

que le programme prévu par le bill C-4 est un programme de subvention plutôt que des en-lieu de taxes. N'ayant pas fondé ses décisions sur une juste appréciation du rôle des municipalités dans notre système politique et du type de relations qui doivent exister entre les paliers fédéral et municipal, il introduit dans le débat toutes sortes de considérations qui ont peu de rapports avec le fond de la question. Dans ces circonstances, il ne faut pas se surprendre si nous assistons souvent à un dialogue de sourds.» Et si le gouvernement fédéral craint encore des politiques discriminatoires des provinces à son égard, il n'aurait qu'à s'imposer les règles que les provinces elles-mêmes s'imposent à l'égard des municipalités.

## Les experts de l'artillerie lourde de l'OTAN se rencontrent à Ottawa

par Gilles Provost

Du 24 au 26 juin prochain, la ville d'Ottawa sera l'hôte d'environ 350 experts de l'artillerie lourde qui viendront des principaux pays de l'OTAN pour participer à une conférence internationale, à huis clos, sur les nouvelles tendances de la technologie des armes de gros calibre, au Centre national de conférences.

Cette rencontre scientifique est organisée conjointement par le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce et par l'American Defense Preparedness Association. Ce dernier organisme consacre surtout ses efforts à l'essor de la technologie militaire et organise des conférences de ce genre à tous les mois aux États-Unis.

C'est la première fois que de telles assises militaires se tiennent hors des États-Unis et cette première canadienne s'inscrit dans les ententes sur le partage de la production militaire, a expliqué au DEVOIR un porte-parole du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Ces assises ne sont ouvertes qu'aux personnes dûment autorisées à prendre connaissance d'informations «secrètes». Chacune doit être accréditée par son gouvernement auprès de l'armée américaine ou, au Canada, auprès du «Director of Industrial Security Branch» du ministère des Approvisionnement et Services.

Cette assemblée réunira aussi bien des militaires que des industriels spécialisés dans la mise au point de nouveaux systèmes d'artillerie afin de mettre tout ce monde «sur la même longueur d'onde», a expliqué un représentant gouvernemental. Il s'agit de comparer les désirs des militaires aux possibilités des fabricants tout en jetant les bases d'une meilleure standardisation du matériel, dit-on.

M. Laurent Bergeron, président-directeur général des Arsenaux Canadiens à Saint-Paul-Ermete est un des deux responsables du programme scientifique de cette conférence. Trois des 34 communications scientifiques seront présentées par des spécialistes canadiens. Deux d'entre eux sont à l'emploi de la firme Space Research Corporation, dans les Cantons-de-l'Est. Ils parleront des nouvelles munitions pour les canons de 155 mm et du recyclage de ces armes pour en augmenter la portée.

Un conférencier du ministère de la Défense présentera aussi l'ordinateur militaire portatif pour l'artillerie (MILIPAC) et le système d'alignement des canons par ordinateur (GACS), deux réus-

sites des chercheurs de Valcartier.

En outre, le sous-ministre adjoint affecté au commerce international au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce fédéral, M. Barry Steers, prononcera l'allocution d'ouverture et soulignera aux participants étrangers l'expertise militaire de l'industrie canadienne, surtout dans l'électronique, la balistique et l'aéronautique.

Au total, la moitié des communications seront prononcées par des Américains tandis que les représentants de la France, de l'Allemagne, de la Norvège, de l'Italie et de la Grande-Bretagne prendront en main le reste du programme technique.

Pendant la première journée, les congressistes analyseront d'abord les besoins futurs en artillerie lourde à travers le

monde et prendront connaissance des nouveaux systèmes dont on achève la mise au point.

Le deuxième jour, il sera d'abord question de repérage de cibles et de contrôle de tir tandis que l'après-midi et la soirée porteront sur les nouveaux types de munitions (projectiles guidés, projectiles perforants, munitions d'entraînement, nouveaux types de mélanges propulseurs, etc.).

Après un bref excursus sur les détonateurs, le troisième jour, les participants discuteront de logistique, notamment de la comptabilité des munitions, de leur manutention et du ravitaillement en projectiles. Le tout se terminera par un échange de vues entre les grands responsables de l'artillerie des principaux pays de l'OTAN.

## Mme Celia Guevara, soeur du «Che», à Montréal L'opposition à la junte argentine se concentre chez les ouvriers

par Clément Trudel

L'opposition à la junte militaire, en Argentine, se concentre davantage maintenant dans la résistance ouvrière, a déclaré à Montréal la soeur de feu Ernesto «Che» Guevara, Mme Celia Guevara de la Serna, présentement en tournée nord-américaine pour faire appel à la solidarité envers les disparus et les prisonniers, au nombre desquels se trouve Juan Martin Guevara, son frère.

Mme Guevara vit présentement à Madrid où elle exerce sa profession d'architecte. Lors d'une rencontre avec les journalistes, récemment, elle a attiré l'attention sur le dossier de près de 300 enfants disparus (on s'attaque maintenant à la génération montante); sur la torture qui existe toujours comme moyen de pousser des prisonniers à faire volte-face; sur le rôle que l'on présume assumé par l'Argentine pour constituer une base militaire dotée de missiles à ogives nucléaires, éventuellement, l'aide du Canada, de la République Fédérale d'Allemagne et de la Suisse y contribueraient).

Juan Martin Guevara est un cas parmi des milliers d'autres. En prison depuis plus de cinq ans, il était actif dans les syndicats (camionneurs et alimentation); il fut longtemps détenu sans qu'on porte d'accusation contre lui et on lui a imposé une peine de 12 ans, sans compter les nombreuses punitions infligées comme de vivre dans des cellules sans lumière, avec à peine de quoi survivre comme nourriture. Certains sont devenus déséquilibrés par suite de tels sévices. Depuis six mois, ce frère du «Che» a obtenu un visa autrichien, ce qui entraîne certaines privilèges, comme la visite sporadique de fonctionnaires internationaux de la Croix-Rouge et de diplomates autrichiens.

Mme Guevara de la Serna fait partie d'un COSOFAM (Comité de soutien aux parents de disparus) et donne son appui aux démarches des «Mères de la Plaza de Mayo» qui ont longtemps manifesté, malgré les interdits, pour que soit connue la liste des détenus — certains étant à la disposition du «Pouvoir exécutif» et que des actions soient entreprises contre les responsables de la «guerre sale» qui sévit encore en Argentine, même si la Junte tente désespérément de se refaire une image auprès de l'opinion publique internationale.

Les rapports parvenant de Buenos Aires et d'autres régions d'Argentine font dire à Mme Guevara que, depuis

qu'une commission des droits de l'homme, relevant de l'Organisation des États Américains, a visité l'Argentine et rendu public son rapport, les conditions ont empiré. Juste avant l'arrivée du groupe de l'OEA, la Junte avait fait évacuer quelques lieux sinistres où l'on avait regroupé des prisonniers. Une fois partie la commission d'enquête, les détenus de Villa Devoto et de Rawson (dans le sud) furent l'objet de pressions pour s'avouer «prés de la Junte».

L'Argentine des militaires veut que soit oubliée cette question des disparus (qu'Amnistie Internationale estime être 15.000, au moins) mais il ne faudrait pas oublier, dit-elle, qu'un plan préétabli existait pour que les Latino-Américains progressistes qui avaient trouvé asile en Argentine soient l'objet d'une purge, avec la complicité du Brésil, du Chili, de l'Uruguay, de la Bolivie et du Paraguay.

La situation actuelle, explique Mme Guevara, laisse croire que les militaires s'attaquent davantage aux militants de base des organisations ouvrières: moyenne d'arrestation de 12 par jour, à Rosario et à Santa Fe, l'an dernier, en raison du mécontentement exprimé ouvertement par les ouvriers.

Mme Guevara a souhaité qu'un pays comme le Canada, qui entretient de bonnes relations commerciales avec l'Argentine et a fourni à ce pays le réacteur CANDU, profite de ces liens pour faire des représentations à Buenos Aires, dans le but de faire respecter les droits de l'homme dans ce pays et d'accélérer la réalisation de promesses non tenues quant à la sortie d'Argentine des «réfugiés». 100 réfugiés devaient atteindre le Canada; sept seulement y sont venus au Canada depuis deux ans. Les États-Unis, qui avaient promis d'accueillir 500 réfugiés, n'ont pas respecté cet engagement.

Faute d'avocats en nombre suffisant, et compte tenu du courage que cela prend pour entamer des démarches en «habeas corpus», Mme Guevara croit que pour chaque témoignage connu sur une personne disparue, quatre témoignages ne parviennent pas à ceux qui pourraient aider les familles.

Outre les 10.000 morts causées par la «guerre sale», qui a d'ailleurs précédé quelque peu le coup d'État de 1976, il faudrait aller de façon plus plausible, conclut Mme Guevara, vers un chiffre de 80.000 «disparus» dans cette Argentine qui régresse, estime-t-elle.

## Selon un regroupement d'organismes populaires et syndicaux

# Le Québec vit une crise aiguë de l'information

Le Québec vit présentement une crise de l'information fort menaçante, selon un regroupement d'organismes populaires et syndicaux qui réclame l'intervention de l'État pour rappeler à l'ordre les médias, que ce soient les journaux, la

television ou le radio, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de service public.

Le regroupement, issu du colloque de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) du mois de novembre 1979, vient de publier son ca-

hier de revendications et son plan d'action «pour une démocratisation de l'information». Se disant ignorés, incompris et même quelquefois dénigrés par la presse traditionnelle, ces groupes ont décidé de se tourner vers le

gouvernement pour qu'il impose, dans un premier temps, des lois cadres et, dans un second temps, pour qu'il encourage grâce à des subventions statutaires, des entreprises de presse, parlée ou écrite, qui conviennent davantage aux besoins des collectivités.

Le porte-parole de l'Institut canadien d'éducation des adultes, Mme Lina Trudel, a vivement défendu les revendications de ces organismes en expliquant que les lois sont nécessaires pour rétablir l'équilibre. «Il faut quelque chose... il faut légiférer», a-t-elle affirmé en refusant de voir dans ces recommandations quelque danger de censure ou de contrôle de l'information.

Ainsi, ils ont réclame que le gouvernement «contraigne les médias à assumer les exigences qu'impose leur statut de service public», en obligeant les organismes de presse à rendre des comptes à la population et à respecter le droit à l'expression en conformité avec une société pluraliste. De plus, ils ont proposé l'élargissement des pouvoirs de la Régie des services publics du Québec pour lui permettre de contrôler toute transaction touchant les entreprises de presse, en s'opposant vivement à la télévision à peage. Le regroupement a aussi adressé des demandes précises aux médias. D'abord ils

ont indiqué qu'il n'y a pas suffisamment de journalistes affectés à la couverture des milieux populaires et syndicaux et qu'il devrait y avoir un meilleur équilibre entre les différents secteurs d'information.

Par le biais d'une loi cadre, ils ont proposé que les médias donnent le droit de réplique aux groupes de pression, ainsi que des temps d'antenne gratuits et de l'espace dans les journaux, «au même titre que les partis officiels». Ils ont aussi demandé la réduction de l'espace et du temps réservé à la publicité.

Afin d'expliquer ces revendications, les représentants de ces groupes ont cité des recherches de professeurs et étudiants de l'Université du Québec à Montréal qui ont démontré que l'accès aux ondes est réservé, dans 80% des cas, à ceux qui sont «hauts placés»

dans l'échelle sociale et que, dans 63,3% des cas, les «déclencheurs» de la nouvelle sont des «réflexions ou opinions» provenant de représentants des institutions gouvernementales.

«Cette information-propagande détermine l'opinion publique et c'est là-dessus que s'appuie le pouvoir pour maintenir les choses en place», ont expliqué les intervenants dans leur cahier de revendications.

Afin de corriger ces situations, ils ont proposé la mise en oeuvre d'un réseau des usagers des communications, «pour en arriver à créer une force d'opposition et une alternative relativement aux médias actuels». De tels regroupements existent déjà dans la région de l'Abitibi et des Cantons-de-l'Est et d'autres sont en train de se former ailleurs au Québec.

## Au pouvoir, le PQ a eu peur (Gaulin)

par Donald Charette

QUÉBEC (PC) — Au pouvoir, le Parti québécois a eu peur de mener une action collective avec les syndicats, ce qui a provoqué une démobilité d'une partie de la clientèle qui lui était acquise.

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin, parle avec une certaine amertume du gouvernement actuel.

«Ils ont eu peur de l'action collective ou de l'action extérieure avec nous. Ils ont fait les yeux doux au capital et adopté le discours de l'OCDE et des pays capitalistes qui préchent la restriction dans le secteur de l'éducation. Sa politique en fut une de démobilité et a été marquée par le désenchantement des en-

seignants.»

Comment cela s'est-il traduit en pratique? M. Gaulin souligne qu'en 1976, on retrouvait des enseignants à tous les niveaux de l'organisation du PQ alors que leur participation au référendum aurait été très limitée.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait à la Presse Canadienne en vue de la préparation du prochain congrès de sa centrale à la fin de juin, le président de la CEQ a bien voulu traiter des relations avec le PQ.

Il est clair que la dernière ronde de négociations avec l'État a laissé des traces. «Il y a des erreurs qui ne se pardonnent pas», dit-il par exemple de l'adoption de la loi 62 qui suspendait le droit de grève dans le secteur scolaire. Le gouvernement a reculé sur la loi anticscabs et n'a rien fait pour favoriser la syndicalisation au Québec, sa réforme scolaire a été une contre-réforme et, qui plus est, il a laissé en plan son projet social, affirme-t-il.

Dans son rapport moral au début du congrès, M. Gaulin traitera notamment de la position de la CEQ dans le contexte politique actuel. Que fera la centrale lors des élections générales?



Robert Gaulin, président de la CEQ.

Il confesse que «plusieurs de nos membres, par dépit, pensent qu'il serait préférable que Ryan prenne le pouvoir afin de se motiver davantage et reprendre la lutte pour leurs revendications» mais il précise qu'il s'agit là de la «politique du pire».

En fait, même si elle se dit fort déçue du PQ, la CEQ n'est pas disposée à se jeter dans les bras du PLQ qui est loin d'avoir, semble-t-il, un préjugé favorable aux syndicats.

Ce chapitre, la CEQ est un peu coincée car elle rejette la création d'un parti des travailleurs. M. Gaulin admet que le problème c'est qu'il n'y a pas de solution de rechange.

Au cours de cet entretien, M. Gaulin a réaffirmé que la CEQ rejette toujours toute forme de concertation avec le patronat et le gouvernement car, croit-il, cette recherche du consensus social se fait en période de crise quand on veut demander aux syndicats de réduire leurs demandes.

**À QUÉBEC**

**Un grand soleil 204 satellites un monde de services**

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisinette. Toutes avec thermostat à contrôle individuel et télécoleur.
- Stationnement gratuit
- Amphithéâtre avec équipement audio-visuel telecommandé. Un concept unique au Québec.
- Salles pour réunions, congrès, banquets
- Salle à manger de classe Cuisine Française
- Piano-bar intime Danse et chansons tous les soirs
- et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RÉSERVEZ SANS FRAIS: 800 - 268-8990

Auberge

**Quality Inn**

3115, boul. Launer, Ste-Foy  
Québec, G1W 3Z6 Tel. 418 / 658-5120

**Au Québec**

On a l'tour de dire

**Bonjour!**

Tourisme Québec

## Fermeture du tunnel Atwater

Les automobilistes sont priés de prendre note que le tunnel Atwater sera barré pour deux soirs à partir de ce soir jusqu'à jeudi matin.

Le Service de la circulation de la ville de Montréal précise que cette mesure est rendue nécessaire pour permettre des travaux de revêtement.

Le tube Verdun vers Montréal sera fermé entre 20 h, ce soir, et 5 h du matin, le 18 juin.

Le tube Montréal à Verdun sera fermé à son tour entre 20 h, le 18 juin, et 5 h, le 19 juin.

**Symbole de sécurité**

... et symbole d'Archivex. En confiant à Archivex la garde de vos archives, vous les mettez en lieu sûr car elle seront totalement à l'abri des incendies.

Autre aspect de la sécurité: les documents entreposés chez Archivex ne peuvent se perdre ni s'égarer. Et chaque fois que vous aurez besoin d'un document, il sera facile à localiser et il vous sera livré rapidement. Archivex offre bien d'autres avantages.

Un de nos représentants se fera un plaisir de vous les expliquer en détail. Sans obligation de votre part, bien entendu. Un simple coup de téléphone suffit. 935-2493

**ARCHIVEX**

Une nouveauté pour la papperasse.

## Mort et dévastation dans un État indien

NEW DELHI (AFP) — La démolition, le silence et la mort règnent sur les villages de l'État indien du Tripura après les affrontements entre les habitants de l'État et la population immigrée qui ont fait, au cours de la semaine, plus de 1,000 morts, des milliers de blessés et des dizaines de milliers de sans abri.

Des centaines de corps en décomposition flottent sur les rivières. Dans une maison dévastée, des chacals dévorent un cadavre étendu sur le sol. Au mur de la maison, un portrait de Siva, le dieu hindou de la destruction, se couvre de poussière. Des hommes ont été abattus, mais aussi un grand nombre d'enfants et des femmes ont eu le vagin lacéré à coups de couteau.

Dans cet État de deux millions d'habitants, la population autochtone a déclaré une véritable guerre aux immigrés du Bangladesh, deux fois plus nombreux.

Le carnage qui résulte de ce conflit est un fait «sans précédent dans l'histoire de l'Inde indépendante», a déclaré le ministre indien de l'Intérieur, M. Sail Singh. Déjà, environ 200.000 immigrés, selon les chiffres officiels, ont fui leurs maisons pour se réfugier dans les quelque 150 camps du Tripura.

La haine des autochtones, pour la plupart convertis au christianisme, contre les immigrés hindous ou musulmans venus du Bangladesh, ne date pas d'aujourd'hui. Les habitants du Tripura, qui sont économiquement exploités par les étrangers, craignent de perdre leur identité culturelle et religieuse si le flot actuel d'immigration se poursuit.

Les troubles ont commencé, il y a neuf mois, dans l'État d'Assam où la population locale réclame l'expulsion des immigrés. L'agitation s'est étendue à l'État du Tripura où un incident mineur, le 5 juin dernier, a mis le feu aux poudres. Le «Tripura Upajati Juba Samity» (groupe de la jeunesse autochtone du Tripura), une organisation non politique fondée en 1967, a été accusé par le pouvoir central de tendances sécessionnistes. Son leader, M. Harankhal, a été arrêté vendredi dernier. Il avait mis sur pied, l'année dernière, l'«Armée du Tripura» (Sena Tripura), un groupe militant, puissant et fanatique de 10,000 personnes.

Le gouvernement marxiste du Tripura a, quant à lui, perdu de son influence sur la population locale. Il a en effet recherché, avec succès, une nouvelle base politique parmi les immigrés.

## Thaïlande: début du rapatriement volontaire des réfugiés cambodgiens

BANGKOK (AFP) — Le premier rapatriement volontaire et organisé de réfugiés cambodgiens, depuis que la guerre a éclaté au Cambodge il y a dix ans, commence ce matin à la frontière khméro-thaïlandaise.

Cette opération, qui doit porter sur un nombre de réfugiés encore impossible à prévoir, sera réalisée par l'armée thaïlandaise, avec la coopération du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Le rapatriement commence aujourd'hui au centre de Khao-I-Dany (à une dizaine de kilomètres de la frontière khméro-thaïlandaise), où sont hébergés depuis novembre 1979 130.000 Cambodgiens venus des zones anti-communistes. Demain, les opérations débiteront à Sa Keo (à une cinquantaine de kilomètres de la frontière), qui compte 25.000 réfugiés venus des régions khmères rouges.

La procédure sera la même dans les deux camps: les réfugiés désireux de rentrer au Cambodge, auront un entre-

tien individuel avec un représentant thaïlandais et un délégué du HCR, assistés d'un interprète, avant de signer une déclaration par laquelle ils confirmeront qu'ils ont choisi librement de regagner le Cambodge. Ils partiront alors aussitôt pour l'un des quatre points de la frontière qu'ils auront choisis.

Ces quatre points correspondent à des secteurs frontaliers cambodgiens où se trouvent déjà des populations cambodgiennes «résidentes». Ils donnent accès à des zones anti-communistes (khmer serrei et khmer sereika) ou khmère rouge.

Ce rapatriement est effectué aux termes d'un accord conclu entre le gouvernement thaïlandais et le HCR. Ni le gouvernement de Phnom Penh, ni celui de Hanoi, qui ont, l'un et l'autre, dénoncé ce rapatriement, ne sont impliqués dans cette opération.

M. Zia Rizvi, coordinateur régional du HCR en Asie du Sud-Est, qui rentre de Hanoi, a souligné hier après-midi à Bangkok que la principale

préoccupation du Haut-Commissariat est de s'assurer que le rapatriement à «un caractère volontaire. Le HCR, a-t-il dit, n'est impliqué dans cette opération que sur le plan humanitaire».

Selon les indications communiquées à la presse, les réfugiés échapperont à l'assistance du HCR dès qu'ils quitteront les camps pour être conduits à la frontière sous le contrôle de l'armée thaïlandaise.

Au cours des entretiens individuels avec les réfugiés, les représentants du HCR devront conserver une attitude de stricte neutralité, afin de ne pas influencer les Cambodgiens ni dans un sens, ni dans l'autre. Si un réfugié hésitant demande au représentant du HCR quelle est la situation au Cambodge avant de prendre un décision finale, celui-ci a reçu pour instruction de répondre: «Je ne sais pas», a indiqué M. Rizvi.

Par ailleurs, des troupes thaïlandaises ont été dépêchées à la frontière cambodgienne, dans la province, orientale de Trat, pour empêcher un débordement des combats en Thaïlande à la suite de l'afflux d'un «grand nombre» de réfugiés cambodgiens qui ont pénétré dimanche dans le village thaïlandais de Chong Muen Darn, à environ 300 km au sud-est de Bangkok, annonçant hier de source militaire thaïlandaise.

Ces Cambodgiens, dont le nombre n'a pas été précisé, vivaient dans un secteur contrôlé par les Khmers rou-

ges autour de la ville de Pailin, dans l'extrême ouest du Cambodge. Ils se seraient enfuis pour échapper à une opération de raréfaction lancée par un millier de soldats favorables au régime pro-vietnamien de M. Heng Samrin.

L'armée thaïlandaise a été dépêchée sur la frontière pour éviter que cette opération ne débordât en Thaïlande et empêcher les réfugiés de pénétrer plus avant en territoire thaïlandais.

## État d'alerte en Égypte

LE CAIRE (AFP) — L'état d'urgence doit entrer en vigueur en Égypte dans la région de Marsa Matruh, à proximité de la frontière libyenne, à partir de mercredi prochain et pour la durée d'un an, a annoncé hier soir M. Mansour Hassan, ministre d'État égyptien pour l'information et la culture.

Un projet de loi en ce sens a été approuvé hier soir par la commission de la défense et sera présenté aujourd'hui à l'Assemblée du peuple pour entrer en vigueur le lendemain, a-t-il indiqué au cours d'une conférence de presse.

Selon M. Hassan Mansour, l'état d'urgence, qui répond aux «menaces» formulées par le colonel Kadhafi, chef de la Jamahiriya libyenne, «contre la sécurité de l'Égypte et contre les forces égyptiennes stationnées aux frontières», était indispensable pour parer «aux tentatives d'infiltrations de terroristes à partir de Libye».

Le président Sadate, rappelle-t-on, avait levé l'état d'urgence en Égypte le 14 mai dernier. En juillet 1977, de violents combats avaient opposé Égyptiens et Libyens, à la suite de la dégradation des relations entre les deux pays.

## Ogaden: des enfants dans le maquis

GONA GEDO, Éthiopie (AP) — L'année dernière, à 12 ans, Mohamed Farah a tué son premier homme, de sang froid. Son meilleur ami, Mohamed Cheik Abdoullahi, n'avait que 13 ans lorsque, d'une rafale de Kalachnikov, il faucha quatre soldats ennemis en fuite.

Farah et Abdoullahi ne sont pas des exceptions dans la corne de l'Afrique. Ce sont des enfants de l'Ogaden, une nouvelle génération de combattants adolescents, pris dans

le tourbillon de la guérilla qui oppose les tribus somaliennes, partisans de l'indépendance, à l'armée éthiopienne, encadrée par les Russes et les Cubains.

L'Ogaden est une région semi-désertique de broussailles et de terres craquelées, qui se trouve dans le sud-est de l'Éthiopie, le long de la frontière somalienne. Cela fait 27 mois que la guerre classique a pris fin dans cette région. A cette époque, les forces gouvernementales soutenues par les armes ultra-modernes des

Soviétiques et les unités d'élite cubaines avaient brisé l'offensive des maquisards du Front de libération de la Somalie occidentale et de l'armée régulière somalienne. L'Éthiopie gouverne cette région depuis près d'un siècle.

Cependant, des combats intensifs se poursuivent dans l'Ogaden. Des milliers de rebelles résolus mais mal équipés sillonnent le pays, assaillant les postes isolés de l'armée et tendant des embuscades aux convois de ravitaillement.

Des garçons comme Farah et Abdoullahi jouent un rôle clé dans le conflit. Contrairement aux autres jeunes de l'Afrique qui s'affublent d'uniformes trop grands et brandissent des armes factices dans les groupes de jeunesse, les enfants de l'Ogaden ne jouent pas à la guerre. Ce sont des combattants de première ligne. Ces enfants participent aux embuscades, posent les mines, secondent leurs compatriotes plus âgés dans les attaques ou les patrouilles.

Leur vie a été entièrement façonnée par la guerre, qui dure depuis le début des années 60. Leur motivation principale est la vengeance, un point d'honneur pour les nomades de l'Ogaden. «Les Éthiopiens ont tué mon père en 1976, déclare Farah sur un ton détaché. Ils ont aussi tué ma mère, l'année dernière, lors du bombardement du village. Je veux avoir ma revanche, c'est mon devoir et mon droit.»

Le commandant Abdulrahman Mohamed, qui supervise la région autour des villes de Degahabur, Aware et Segag, précise que 300 à 400 jeunes sont sous ses ordres. Des milliers d'autres se battent ailleurs. «Nous avons perdu beaucoup de jeunes en 1977 et 1978, explique-t-il sous sa tente de commandement, disposée sous les branches d'un épineux. Les plus jeunes les ont remplacés.»

«Vous devez vous souvenir que nous autres, Somaliens, avons une structure familiale très large. Chacun de nous a perdu des parents contre les Abyssiniens (Éthiopiens). Les seuls qui ne combattent pas sont ceux qui sont trop vieux ou ceux qui sont restés pour s'occuper des plus jeunes.»

A Gona Gedo, à 20 kilomètres de Degahabur, importante base de chars éthiopienne, il y avait une quinzaine d'enfants de l'âge de Farah et d'Abdoullahi. Tous portaient des fusils d'assaut Kalachnikov, l'arme préférée des révolutionnaires, et effectuaient des exercices militai-

res. La plupart étaient allés au feu. Beaucoup avaient été blessés.

«Oui j'ai tué, dit Farah, la joue posée sur la crosse de son fusil chargé. J'ai tué des blessés. Ils avaient été abandonnés sur le champ de bataille par les autres qui s'enfuyaient. C'était normal de les tuer. J'étais très en colère. Ils avaient tué mon père et ma mère.»

Farah a reçu une balle dans son bras gauche l'année dernière, quand les maquisards ont attaqué les soldats à Degahabur. «Je participais à une attaque avec mon groupe quand j'ai été touché, racontait-il en montrant une grosse cicatrice circulaire. Je savais que j'avais été blessé. Ma main est devenue insensible. Je ne suis pas tombé, mais les autres m'ont ramené à notre infirmerie.»

Abdoullahi, gamin à la figure toute ronde, au regard inquiet et au sourire facile, approuve de la tête. «Ce n'est pas bien de tuer des innocents mais pas les Éthiopiens ni les Amharas (la tribu dominante de l'Éthiopie). Ici c'est notre pays, pas le leur. Ils n'ont rien à y faire.»

L'Ogaden avait été cédé à l'Éthiopie au début du siècle par les puissances coloniales. Sa population hamitique possède une culture, une langue et une religion commune, l'islam. Distincts culturellement des Éthiopiens, ils les considèrent comme des colonisateurs qui ont gouverné leur pays grâce à l'armée.

Gona Gedo est situé près d'Aware, petite ville avec une demi douzaine de puits, où plusieurs centaines de soldats éthiopiens sont retranchés pour empêcher les maquisards d'avoir accès au seul point d'eau à des kilomètres à la ronde.

Ni Farah ni Abdoullahi ne savent lire ou écrire. Ils ne sont jamais allés à l'école. Sous l'administration éthiopienne, on ne pouvait aller à l'école que dans les plus grandes villes de la région. «Je ne sais pas ce qu'est l'école, observe le commandant Mohamed. Que représentent les écoles pour notre peuple? Les Éthiopiens ne nous ont apporté que leurs soldats et leurs impôts. Un jour, nous aurons nos propres écoles et nos hôpitaux, quand notre terre nous appartiendra à nouveau. En attendant, nous nous battons.»

A la tombée de la nuit, Farah et Abdoullahi quittent la tente du commandant. Quelques minutes plus tard, ils re-

joignent une section de combat et se dirigent vers le front près du village. Farah se déplace comme un prédateur sur la gauche. Abdoullahi ferme la marche.

«Combien de temps allons-nous nous battre?» demande Farah. «Jusqu'à la mort.»

## Mini-sommet sur le Liberia

YAMOUSSOUKRO (AFP) — Quatre chefs d'État africains, MM. Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Gnassingbé Eyadéma (Togo), Sékou Touré (Guinée) et Moussa Traoré (Mali), sont arrivés hier à Yamoussoukro pour participer, en présence du président libérien, le sergent Samuel K. Doe, à une réunion de quelques heures sur le Liberia.

Aucune indication n'a été donnée sur le contenu de cette réunion, qui doit être suivie, indique-t-on de source officielle, par la publication d'un communiqué dans la soirée.

Dans les milieux diplomatiques, on estime que le président Houphouët-Boigny va user de son influence pour exiger du sergent Doe qu'il normalise au plus vite la vie politique de son pays. La Côte d'Ivoire semble ne pas avoir apprécié la façon dont M. Alphonson Benedictus Tolbert, fils de l'ancien chef d'État libérien et époux d'une des filles adoptives du président ivoirien, a été arrêté samedi dernier alors qu'il avait trouvé refuge dans l'enceinte de l'ambassade de France à Monrovia.

En dernière analyse, estiment les observateurs, le retour du Liberia sur la scène politique africaine et sa participation au prochain sommet de l'Organisation de l'unité africaine (en juillet, à Freetown) pourraient fort bien dépendre de la façon dont le fils de l'ancien président sera traité à Monrovia.

Entre-temps, la France n'a pas été informée officiellement, jusqu'ici, d'une demande de rappel de son ambassadeur à Monrovia, M. Louis Dollot, émanant des autorités libériennes, indiquant-on hier de source autorisée à Paris.

Cette demande de rappel avait été annoncée dimanche à Monrovia par le ministre libérien des Affaires étrangères, M. Gabriel Bacchus Matthews.

De source autorisée française, on fait observer qu'en ce qui concerne le gouvernement français, l'ambassadeur de France n'avait pas l'obligation de signaler aux autorités libériennes la présence de M. A. Tolbert, hébergé à l'ambassade «pour des considérations humanitaires».

## L'ESPAGNE...

Passez-y 24 jours pour apprendre une autre langue.

Pour la troisième année consécutive, le Collège Ahuntsic vous offre de participer au programme d'études en langue et culture espagnoles.

### DÉPARTS:

10 septembre 1980.  
8 octobre 1980.  
5 novembre 1980  
Le séjour en Espagne s'échelonne sur une période de 24 jours

### ENDROITS:

Valence (centre touristique sur la côte Méditerranéenne)  
Alicante, Benidorm, Sagunto, Peniscola  
Le programme comprend des cours de langue espagnole pour débutant, de géographie et de tourisme.  
L'horaire prévoit également des visites organisées, excursions et périodes libres.

### PRIX:

à partir de \$1,089  
(inscriptions reçues avant le 4 juillet)

à partir de \$1,189  
(inscriptions reçues après le 4 juillet)

Le forfait inclus: transport aérien et terrestre, hébergement, repas, frais de scolarité et manuels scolaires, excursions de groupe.

Ce cours en Espagne est organisé par le service de l'éducation aux adultes du Collège Ahuntsic, section internationale, en collaboration avec le Collège Ausias March de Valence et l'agence Voyages Espagne, détentrice d'un permis du Ministère du Tourisme du Québec. Il est également reconnu par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Permis: 13570197-0470

### Pour plus de renseignements:

Mlle Sylvie Laforest  
Collège Ahuntsic  
9155 St-Hubert, Montréal  
Tél: (514) 389-5921, poste 271  
entre 13 h 00 et 18 h 00



«Chaque génération a son livre. "Le monde selon Garp" de John Irving pourrait bien être pour les enfants de la crise l'équivalent de "L'attrape-cœurs" de Salinger pour ceux des années cinquante.» Jacques Cabau / Le Point

«Si vous ne devez lire qu'un roman cette année, c'est ce livre prodigieux que vous devez choisir.» Reine Malo/Télé-Métropole

«Un des plus beaux, des plus étonnants monstres de la nouvelle fiction américaine.» Michel Braudeau / L'Express

«Livre irrésistiblement drôle et suprêmement tragique.» Jean-François Josselin / Le Nouvel Observateur

«Ce Garp est peut-être le premier des vrais héros de la littérature d'aujourd'hui.» Michelle Talbot/Dimanche-Matin

«Ce livre contient une chose très difficile à enfermer dans des pages de papier: La vie. La vie réelle d'un continent actuel.» Jacques Folch-Ribas/La Presse

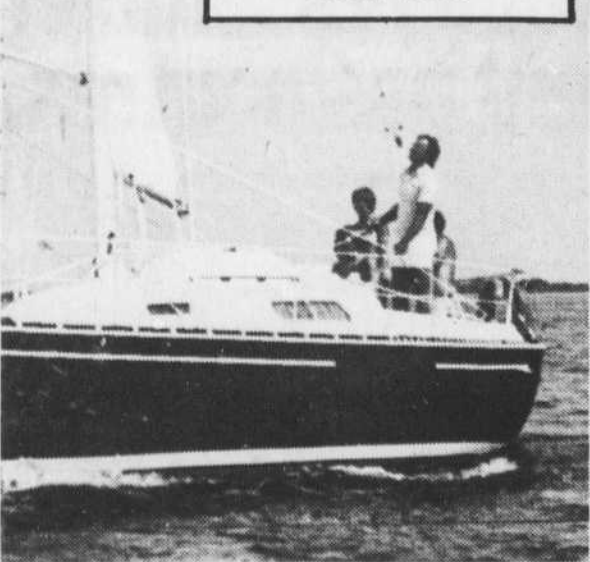
«Riche et hilarant. Le talent de conteur déployé par John Irving est si vigoureux et si étincelant que l'auteur parvient au cœur de la vérité profonde de notre époque.» New York Times / Book Review

Roman - Traduit de l'anglais par M. Rambaud. 592 pages \$14.95



**RENAULT**  
Grand choix de modèle 80 de \$200 à \$500 de rabais sur la Renault 5  
**MONTRÉAL DAUPHINE LTÉE**  
12050, boul. Laurentien 331-6130  
(Au nord de Canastar) Financement sur place

GALERIE *Gandalf*  
VERNISSAGE  
**PIERRE RICHARD FORTIN**  
propose 28 tableaux  
PEINTURE SPATIO-TEMPORELLE  
MARDI 17 JUIN, 19 HEURES  
L'EXPOSITION SE POURSUIVRA  
JUSQU'AU 28 JUIN  
4278 ST-DENIS, MTL. TEL: 288-4427

**Cours d'initiation  
Cours de croisière  
"Charters"**  
  
**ECOLE DE VOILE 697-3267**  
**Stefan Marshall Inc.**  
à 20 minutes du centre-ville  
Bateaux Valois 90, Bord-du-Lac Pointe-Claire

Une semaine de **CROISSANCE PERSONNELLE**  
pour **VIVRE MON CORPS, MES SENS et MES FANTAISIES**  
prendre soin de moi, me faire plaisir.  
autres activités variant selon l'endroit choisi: massage, natation, bicyclette, tennis, golf, équitation, pêche, voile, ski nautique  
Sessions: au VERMONT ou à L'ÎLE-AUX-COUDRES (19 au 25 juillet) (5 au 12 juillet)  
au MEXIQUE ou en MARTINIQUE (hiver 81)  
COÛT: \$250. la semaine de croissance + 30 heures d'atelier intensif (transport, gîte et couvert en sus)  
Renseignements: 334-1931

# Les Soviétiques ont survolé le Pakistan

PESHAWAR (AP) — Lors d'opérations en Afghanistan, des avions soviétiques ont violé l'espace aérien pakistanais ces dernières semaines et ont pénétré une route conduisant à la frontière, a-t-on appris de sources dignes de foi. En outre des attentats à la bombe auraient été commis en territoire pakistanais.

Ces violations ont été confirmées officiellement. «Les Soviétiques et le régime afghan essaient manifestement de susciter l'inquiétude et l'insécurité chez les réfugiés afghans», a déclaré un haut fonctionnaire pakistanais.

Plus de 850.000 Afghans se sont réfugiés au Pakistan ces deux dernières années, la plupart au cours des neuf derniers mois. La majorité se sont installés dans la province de la frontière du nord-ouest. Le seuil du million pourrait être atteint sous peu.

Le sentiment général à Peshawar, chef lieu de province, situé de l'autre côté de la passe de Khyber, est que les violations aériennes soviétiques et les attentats visent à susciter des représailles pakistanaises contre les réfugiés qui se déplacent librement de part et d'autre de la frontière pour s'approvisionner en vivres, en munitions ou en médicaments.

Apparemment cette tactique est payante. «Il y a une appréhension beaucoup plus grande maintenant au sujet de la présence des réfugiés qui, jusqu'à présent, étaient accueillis à bras ouverts, a déclaré un fonctionnaire. Maintenant la population estime qu'ils devraient être transférés dans d'autres régions».

«On craint généralement que la guerre civile ne gagne le Pakistan et que les Soviétiques n'exercent un droit de suite à tous les niveaux», a ajouté ce fonctionnaire.

Quatorze personnes ont été tuées le mois dernier, lors d'un attentat au Q.G. de l'organisation rebelle afghane, Jamiat Islami. Moins de deux semaines plus tard, un autre engin a fait explosion à l'intérieur d'un commissariat de police à Pishta Kara, tuant 18 policiers.

D'autres attentats à la bombe se sont produits à Bajaur, Bara, Parachinar et Dara Adam Khel, où se trouve une importante fabrication artisanale d'armes. A chaque fois, la police n'a pu arrêter les coupables. Les incidents ont changé l'attitude des dirigeants locaux à l'égard des réfugiés, qui déjà vivent dans ces conditions précaires.

L'intervention soviétique la plus patente a été le pilonnage par des hélicoptères d'une route près de Miran Shah à sept kilomètres de la frontière. Cette attaque comme les violations de l'espace aérien n'ont pas fait de victimes. La plupart de ces incidents ont lieu dans la région de Chitral, au nord ou aux alentours de la passe de Khyber.

Les autorités pakistanaises ont fortifié des postes frontaliers et installé des postes de DCA sur les pistes d'aviation mais ces mesures ne peuvent empêcher les saboteurs de se mêler au flot des réfugiés.

Ce changement d'attitude a eu lieu en dépit des liens religieux, linguistiques et tribaux qui unissent les rebelles afghans au Pakistanais. Bien que l'hospitalité soit considérée comme un devoir sacré chez les Pathans, la compétition pour les emplois, le logement, les vivres et la menace que constitue la seule présence des rebelles, ont entraîné une modification profonde des mentalités.

# Afrique du Sud: la police tire sur les manifestants à Johannesburg

JOHANNESBURG (d'après Reuter et AFP) — Neuf métis ont été blessés hier en banlieue de Johannesburg quand la police a tiré à trois reprises sur un attroupement à coups de fusil de chasse armés de cartouches à plomb. A Soweto, un jeune Noir a été blessé quand les policiers ont tiré à deux reprises afin de disperser des jeunes gens qui leur lançaient des pierres.

Le premier incident s'est déroulé à Coronationville. Un groupe de métis, pour la plupart des enfants, jetaient des pierres sur des véhicules quand, les policiers une fois sur les lieux, ils se sont tournés contre ces derniers, déclare-t-on à la police.

Aucun des neuf blessés, dont trois enfants, n'est dans un état grave, précisait-on à l'hôpital. Quant au jeune Noir, légèrement blessé à la jambe, il a été la seule victime d'une journée de manifestations sporadiques à Soweto.

D'autre part, un policier blanc est mort dimanche soir dans la cité africaine de Mfuleni, près du Cap, après avoir été poignardé par des manifestants africains que la police tentait de disperser.

Entre-temps, Le Cap et ses banlieues ont vécu hier dans une ambiance de jour férié, avec le succès du mot d'ordre de grève lancé par les lycéens et les étudiants métis et noirs, qui boycottent les cours depuis plus de deux mois pour protester contre l'apartheid dans l'enseignement.

Les magasins possédés par des métis ou des Africains sont restés fermés, tandis que les magasins tenus par des Blancs ont ouvert leurs portes, sans leurs vendeuses noires. La grève a été particulièrement suivie dans l'importante industrie textile de la région et sur les docks du port du Cap. L'absentéisme moyen était estimé au début de la matinée entre 75 et 100 pour cent, diminuant toutefois en cours de journée.

Plusieurs travailleurs noirs, qui étaient allés travailler de peur de perdre leur emploi, ont exprimé des craintes d'être victimes de représailles. «Je ne sais pas comment je vais rentrer ce soir, ils vont être à l'affût», a déclaré un employé de bureau africain, parlant des jeunes lycéens qui ont lancé le mot d'ordre de grève.

D'importantes forces de police se trouvaient aux gares et aux arrêts d'autobus pour protéger les non-grévistes. Mais selon un témoin, «il y avait plus de policiers que d'usagers» hier matin.

Ailleurs dans le pays, où ne règne pas le même climat de mobilisation, les appels à la

grève ont été généralement peu suivis. Les magasins fermés et souvent la présence de forces de police étaient les seuls signes anormaux dans de nombreuses cités africaines, métisses et indiennes.

L'interdiction de tous les rassemblements de commé-

moration prévus dimanche et lundi a irrité de nombreux Africains, pour qui le 16 juin a acquis une importante valeur symbolique. «C'est comme si on empêchait les Afrikaners de célébrer le 16 décembre, jour où l'on commémore la victoire des Boers sur les Zoulous au siècle dernier», a dit

l'un d'entre eux. Après les émeutes de 1976, plusieurs milliers de jeunes Noirs s'étaient enfuis d'Afrique du Sud, et beaucoup avaient rejoint à l'étranger des camps d'entraînement à la guérilla dans les rangs du Congrès national africain (ANC), interdit.

# La Finul n'arrive pas à s'imposer

BEYROUTH (AFP) — «Malgré les efforts persistants à tous les niveaux, le cinquième mandat de la Finul s'est achevé sans que des progrès significatifs aient été réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs de la résolution 425», affirme le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, dans le rapport adressé aux membres du Conseil de sécurité et publié hier à Beyrouth et à New York.

Rappelant que ces objectifs «devaient mener au retour à la normale au Sud-Liban et à la restauration de la pleine souveraineté de l'autorité libanaise dans la région», M. Waldheim souligne que «non seulement la Finul s'est vu refuser la collaboration de toutes les parties concernées (...) mais elle a même été, à plusieurs reprises, l'objet d'une opposition ouverte, ou attaquée en essayant de remplir ses fonctions».

«Les problèmes les plus sérieux ont surgi avec les forces de facto (NDR: les milices du commandant dissident Saad Haddad) qui n'ont pas seulement empêché un déploiement ultérieur de la Finul dans l'enclave, mais ont aussi maintenu quatre positions installées dans la zone de la Finul, et ont même tenté d'en établir de nouvelles (...), tout en faisant une obstruction systématique au maintien des postes d'observation de l'ONU sur la frontière internationale» (observateurs des Nations unies pour la Surveillance de la trêve).

«Cependant, souligne M. Waldheim, les Israéliens ont continué à soutenir les forces de facto» et «ont parfois fait des incursions en territoire libanais, en maintenant un certain nombre de positions dans l'enclave des milices».

En ce qui concerne les Pa-

lestiniens, «alors que la direction de l'OLP a renouvelé ses assurances de coopérer avec la Finul, celle-ci a continué de faire l'objet de tentatives, par des éléments armés, d'infiltrer du personnel et des armes dans sa zone». De plus, «ces dernières semaines, des groupes importants du Mouvement national libanais (NDR: gauche) ont essayé de forcer le passage à l'intérieur de la zone Finul».

Quant aux autorités libanaises, «l'incapacité de la Finul à contrôler l'ensemble de sa zone d'opérations jusqu'à la frontière internationale, ainsi que la situation intérieure libanaise, ont pour l'instant limité la capacité du gouverne-

ment libanais à accroître d'une manière significative sa présence militaire et civile dans le sud».

«A la suite des graves incidents d'avril dernier, dit encore M. Waldheim, je suis en train d'examiner de nouvelles mesures pour renforcer la capacité défensive de la Finul (...) et pour permettre aux contingents de la Finul de réagir d'une manière ferme et constante aux menaces ou aux actions visant à entraver la Finul dans l'accomplissement de sa mission».

Cependant, tout en cherchant à «consolider» la Finul, le secrétaire général de l'ONU estime «que le principal moyen de parvenir à une mise

en oeuvre complète du mandat de la Finul réside dans les efforts diplomatiques et politiques», d'autant plus que «la Finul fournit un mécanisme de contrôle des conflits dans une situation extrêmement instable qui, sans elle, évoluerait presque certainement vers un conflit autrement plus étendu».

Affirmant enfin sa «conviction que la Finul joue un rôle indispensable au maintien de la paix, non seulement au Liban mais dans l'ensemble du Proche-Orient», M. Waldheim rappelle que «le problème du Proche-Orient est toujours en attente d'un règlement juste et durable».



ASSURANCE-VIE	RENTES	ASSURANCE COLLECTIVE
✓ Avec ou sans participation	✓ Viagères	✓ Vie
✓ Sécurité familiale	✓ Epargne-retraite	✓ Indemnité hebdomadaire
✓ Educative	✓ Econo-rente	✓ Assurance-maladie
✓ Commerciale	✓ A versements invariables	✓ Dentaire
✓ Hypothécaire		✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIES



**SIÈGE SOCIAL**  
385 est. rue Sherbrooke  
Montréal, Qué. H2X 3N9  
Tel. 842-8221

**AGENCES ET UNITES**  
Dunsmuirville, Granby, Joliette  
Laval, Mont-Laurier, Montréal  
Ottawa, Québec, Rivé-Sud  
Saguenay, Lac-Sauvé  
St-Hyacinthe, Sherbrooke  
Thetford Mines

# L'Espagne revendique sa place dans la Communauté

MADRID (AFP) — L'Espagne compte sur le principe de la solidarité occidentale pour se faire admettre dans le Marché commun européen et pour adhérer à l'OTAN, a déclaré au cours du dernier week-end le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Marcelino Oreja.

Au cours d'une conversation avec un petit groupe de correspondants étrangers en poste à Madrid, M. Oreja a fait le point de la politique étrangère de son pays, dix

jours après que le président français eut posé comme préalable à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la C.E.E. la remise en ordre des structures communautaires.

Après avoir constaté les réactions «modérées» de la part du gouvernement et «passionnelle» du côté de la presse, provoquées en Espagne par les propos tenus le 5 juin par M. Valéry Giscard d'Estaing, le chef de la diplomatie espagnole a reconnu les difficultés que traverse la

Communauté européenne et la nécessité de les surmonter pour assurer le succès de son prochain élargissement.

Mais il a aussi insisté sur le concept de la solidarité politique qui doit primer sur les considérations mercantiles et financières, car l'Europe n'est pas qu'un supermarché, a-t-il dit.

Le gouvernement de Madrid veut aussi entrer dans l'Alliance Atlantique et adhérer à son organisation militaire, a annoncé le ministre espagnol. Cette adhésion pointe à l'horizon, a-t-il affirmé, sans révéler de calendrier, et son scénario serait le suivant: l'Espagne sollicite une invitation à se joindre au traité, l'accepte après l'avoir reçue et la soumet, non pas à référendum, mais au vote à la majorité simple de son parlement. Le Parti communiste (PCE) s'y oppose, mais les socialistes (PSOE) s'abstiennent, assurant ainsi le succès de l'entreprise.

La hiérarchie militaire espagnole n'acceptera cette intégration à l'OTAN qu'à la condition qu'un début de solution positive soit donné à la revendication espagnole sur Gibraltar, a dit M. Oreja. Quant à l'argument brandi par Moscou et le PCE selon lequel cette adhésion déséquilibrerait l'actuel rapport des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, il ne tient pas, puisque les Etats-Unis ont déjà des bases en Espagne.

hommes pour peser sur les décisions majeures du gouvernement plutôt que pour obtenir des satisfactions d'ordre ethnique ou régional.

Après sa mystérieuse arrestation, Khosrow Ghahgahi a lancé depuis Téhéran un appel au calme en promettant de se rendre prochainement dans la région pour «évaluer la situation».

Le «Khan» (chef) s'efforcera alors d'imposer une nouvelle fois ses décisions aux quelque 30.000 familles ghahgahis, réparties en clans et en sous-clans, qui parcourent avec leurs chevaux et leurs troupeaux de moutons, au gré des transhumances, les plaines du sud de Chiraz.

# Une tribu au bord de la révolte en Iran

PARIS (AFP) — Provoquée par la brève arrestation la semaine dernière à Téhéran de leur député-chef Khosrow Ghahgahi, la révolte couve au sud de l'Iran chez les nomades de la tribu Ghahgahi.

Embusqués dans les montagnes aux environs de leur bastion de Firouzabad, barrant la route vers Chiraz au libre passage des forces armées de la République islamique, les Ghahgahis sont susceptibles de criser «un nouveau Kurdistan», aux dires même des autorités iraniennes.

Membres d'une tribu turcophone aux origines énigmatiques, installés depuis le 18e siècle dans la province du Fars, les Ghahgahis, obéissant aveuglément aux mots d'ordre de leurs chefs, ont à maintes reprises créé de sérieux ennemis au pouvoir central établi à Téhéran à plus de 1.000 km au nord de leur fief.

Sévèrement matés pour banditisme et insoumission par Reza Chah (père de l'ancien chah), les Ghahgahis relient la tête des l'abdication de ce dernier en 1944 et obtiennent satisfaction à leurs revendications anti-communistes dirigées contre le parti Tudeh.

Après le coup d'état en 1953 qui rétablit Mohamed Reza Pahlevi, les Ghahgahis, qui s'étaient ralliés au mouvement nationaliste de Mossadegh par crainte d'une dictature royale, connaissent une disgrâce bientôt concrétisée par des mesures de confiscations et d'exil frappant la famille des chefs de la tribu.

À l'aube de la «révolution blanche» du chah, en 1963, de sévères mesures punitives militaires sont prises à l'encontre de la tribu à la suite du meurtre d'un employé de la réforme agraire à Firouzabad. Dès novembre 1978, les chefs ghahgahis, qui ont pris contact avec l'ayatollah Khomeiny, alors en exil à Neauphle-le-Château, près de Paris, se déclarent partisans de la révolution islamique et retournent en Iran peu après la chute du chah.

Un calme contrastant de façon évidente avec les troubles qui agitent d'autres tribus iraniennes, notamment les Kurdes, les Turkmènes et les Arabes du Khouzistan, régnait dans la tribu jusqu'aux incidents récents.

Peu enclins dans le passé à revendiquer l'indépendance ou même l'autonomie auprès du pouvoir central, les Ghahgahis ont toujours obéi, dans leurs multiples soulèvements, à des directives émanant de leurs chefs.

Ces derniers, cherchant à participer de façon active à la politique générale du pays, utilisent plus souvent leurs

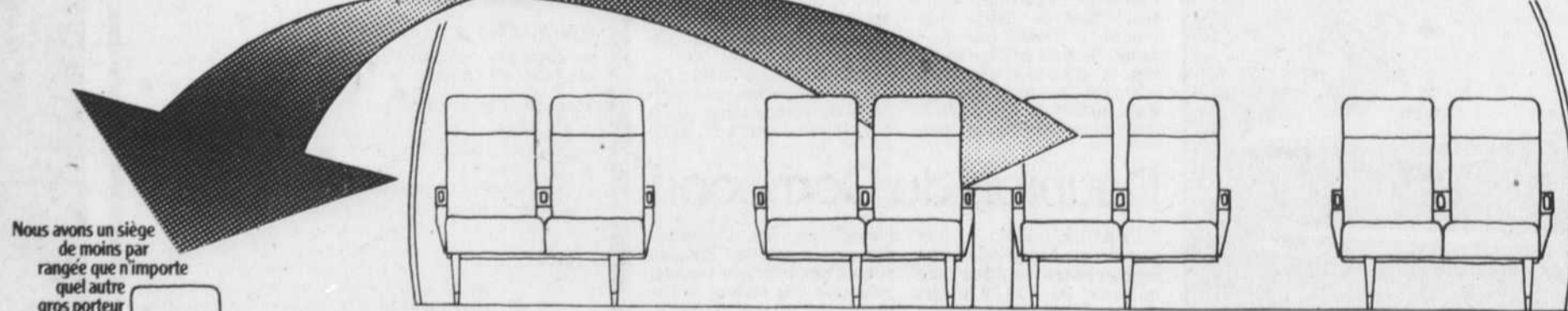
# Raid palestinien

LONDRES (Reuter) — La résistance palestinienne a lancé hier une nouvelle attaque dirigée contre Israël qui, selon les fedayines, a fait de nombreuses victimes dans les rangs israéliens. D'après un porte-parole palestinien à Damas, les commandos ont attaqué avant l'aube le village d'Achziv, à la frontière israélo-libanaise, à l'aide de mortiers, de roquettes, de mitrailleuses et de grenades.

Trois assaillants ont été tués. Les fedayines, a ajouté le porte-parole palestinien, ont infligé de lourdes pertes aux Israéliens durant l'affrontement, qui a duré plus de deux heures et demie. Selon un communiqué palestinien, cette action prouve que les fedayines sont maintenant en mesure de frapper «les points les plus sensibles» d'Israël. L'opération contre Achziv, ajouta-t-on à Damas, s'inscrit dans le cadre de l'intensification de la «lutte armée contre l'ennemi sioniste».

A Tel-Aviv, on fait simplement état de l'interception par une vedette côtière d'un commando palestinien s'approchant du littoral à bord d'un canot pneumatique. Selon un porte-parole militaire, trois fedayines ont été tués au cours d'une brève fusillade. Un membre de l'équipage israélien a été blessé.

# À l'heure où les voyages en avion commencent à ressembler aux voyages en autobus, les Suisses ne restent pas neutres.



Nous avons un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.

Une seule ligne aérienne vous offre la classe suisse partout dans le monde: Swissair.

C'est un fait. C'est aussi une promesse plus importante que jamais à l'heure où de nombreux voyageurs font des expériences désagréables: retards, annulations, manque de confort, service indifférent.

À qui la faute? En y songeant bien, n'êtes-vous pas un peu responsable de ne pas avoir choisi Swissair récemment alors que vous en aviez la possibilité? Car nous sommes les seuls à vous offrir la classe suisse partout dans le monde. Swissair vole à destination de 94 villes dans 64 pays.

Voici la classe suisse des années 1980.

Un personnel de réservation qualifié qui prend le temps de vous renseigner. Des équipages qui vous assurent des départs et des arrivées selon l'horaire.

Une attention toute particulière à votre confort car, en classe économique nos avions comptent un siège de moins par rangée que tout autre gros porteur au départ du Canada. Un service à bord soigné: le choix de 2 menus en classe économique, menus mis au point par nos chefs suisses.

Cela peut être un repas selon vos goûts: végétarien, kosher, ou sans sel, il suffit de nous le demander à l'avance.

Les repas sont servis dans des couverts de porcelaine. Cela aussi c'est la classe suisse. Et quand vous voyagez en première classe vous bénéficiez d'un service de luxe comprenant, entre autres, le champagne, un menu digne des plus grands restaurants, de véritables écouteurs stéréophoniques conçus pour votre confort.

La classe suisse ne s'arrête pas lorsque vous quittez l'avion. L'aéroport de Zurich est en effet conçu pour offrir toutes les facilités utiles aux voyageurs. Un aéroport où les restaurants sont ouverts jusqu'aux petites heures du matin. Où vous pouvez réserver une salle de conférence, vous reposer et prendre une douche rafraîchissante entre 2 vols ou encore confier vos enfants à une garderie gratuite.

Un aéroport fonctionnel et efficace où le passager en transit n'a pas de corridors sans fin à parcourir pour prendre son vol de correspondance. Que ce soit à destination de l'une des 43 villes européennes ou de toute autre capitale d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-

Orient desservies par le réseau Swissair.

Zurich, une ville qui a gardé sa classe. Zurich enchante toujours par son charme, son hospitalité et son cachet médiéval. Zurich, une ville où l'on découvre des hôtels impeccables, des promenades merveilleuses, des restaurants réputés et une population fière d'accueillir ses visiteurs en français, en anglais ou en italien, si votre suisse-allemand est quelque peu rouillé.

C'est un endroit idéal pour y faire des achats, y flâner, s'y reposer entre deux voyages d'affaires.

Swissair, une classe à part. Depuis 1931, Swissair offre ses services avec la ferme conviction que, face à un choix, la plupart des gens opteront pour une ligne aérienne de classe supérieure.

Un vol de classe suisse, c'est à la fois un art de vivre et une excellente façon de commencer un voyage d'affaires.

La classe suisse partout dans le monde.



Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC10-30 au départ de Montréal et de Toronto et des vols quotidiens de New York et de Boston à destination de 94 villes dans 64 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

## Le contrôle de la Banque d'Épargne par La Laurentienne

### Une transaction qui viole l'esprit de la loi des banques, selon l'Inspecteur fédéral

par Michel Nadeau

L'ACQUISITION récente par le groupe La Laurentienne de plusieurs blocs d'actions de la Banque d'Épargne viole l'esprit de la loi, a déclaré, hier, à Ottawa, l'Inspecteur général des banques, M. William A. Kennett. Lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR, M. Kennett a affirmé que les transactions récentes effectuées par la Laurentienne ne respectent pas l'esprit de la législation bancaire en vigueur au Canada. Ce haut fonctionnaire fédéral est la plus haute autorité chargée de l'application des dispositions de la Loi des banques et de la Loi des Banques d'épargne du Québec.

«Il s'agit là d'un précédent dangereux. Il faudra peut-être songer à renforcer la lettre de la loi. La limite de 10% autorisée actuellement est essentielle pour conserver la bonne santé du système bancaire canadien», a poursuivi M. Kennett.

En fin de semaine dernière, le président du conseil d'administration de La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras, révélait que son groupe avait porté à 42,5% sa participation dans le capital-actions de la Banque d'Épargne.

Or, au paragraphe 2 de l'article 46 de la loi, il est mentionné que la Banque d'Épargne doit refuser le transfert dans son registre des actionnaires d'une personne et de ses associés si cette opération devait amener ces actionnaires — individus ou entreprises — à détenir plus de 10% des actions de la Banque.

À l'article 47, il est précisé que l'actionnaire qui dépasse cette limite de 10%, voit son droit de vote suspendu. (Ces articles de la Loi des Banques d'épargne s'inspirent fortement des articles 53 et 54 de la Loi des banques.)

L'achat par La Laurentienne d'un bloc de 12,56% des actions de la Banque d'Épargne n'est pas une transaction illégale. La loi n'interdit pas la détention ou la propriété de plus de 10% des actions. Cependant l'actionnaire ne peut enregistrer ses titres dans les livres de l'institution, ni exercer les droits de vote afférents à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les actions peuvent rester au nom des anciens propriétaires qui retournent les dividendes à La Laurentienne.

«Il est fondamental de maintenir cette règle. C'est la

meilleure protection contre les conflits d'intérêts. Mes collègues aux États-Unis ont eu de sérieux problèmes avec des actionnaires d'une banque qui cherchaient à tirer profit de leurs positions pour accorder des privilèges à eux-mêmes ou à leurs compagnies affiliées», ajoute M. Kennett.

«Regardez ce qui s'est passé avec Burt Lance et sa banque en Georgie ou encore le cas du financier Micheal Sindona. On a cherché à influencer les gérants par l'intermédiaire de la propriété d'actions d'institutions financières. Au Canada, nous n'avons jamais eu de tels problèmes en raison de l'application de cette norme du 10%», selon l'Inspecteur général.

M. Kennett était intervenu, il y a deux ans, lorsque la Banque Provinciale avait tenté de prendre le contrôle de la Banque d'Épargne. La direction de cette dernière institution avait alors invoqué l'article 46 de la Loi pour refuser d'inscrire aux livres les actions détenues par la banque dirigée par M. Michel Bélanger.

M. Kennett signale que l'actionnaire d'une banque pourrait se servir de sa position privilégiée pour favoriser une entreprise associée ou encore nuire à une firme concurrente en lui coupant les fonds.

Le haut fonctionnaire fédéral a de plus déclaré que cette question avait été abordée lors d'entretiens avec M. Claude Castonguay et M. Raymond Garneau, deux dirigeants du Fonds Laurentien, une filiale du groupe La Laurentienne.

En fin de semaine dernière, M. Poitras a déclaré qu'il n'excluait pas la possibilité de revendre une partie des actions. Et d'ajouter hier M. Garneau au DEVOIR, «Il n'est pas impossible qu'une partie de ces actions soient revendues à des actionnaires ayant les mêmes visées que nous».

Or, M. Kennett se dit assez sceptique devant ce projet de «remarketing» des actions. Il mentionne que la loi est très précise pour décrire cette notion d'actionnaires associés. Les futurs acquéreurs ne doivent avoir aucun lien corpora-

tif entre eux.

Actuellement, le groupe La Laurentienne est représenté au conseil d'administration par deux administrateurs: M. Castonguay et M. Guy A. Beaudin, président du Fonds F-I-C. Cette dernière nomination remonte au temps où F-I-C était contrôlé par M. Jean-Louis Lévesque. Compte tenu des développements récents, M. Poitras a suggéré samedi dernier la possibilité que la Laurentienne ait un autre représentant au conseil d'administration de la Banque d'Épargne.

Une situation un peu identique est survenue en 1977 lorsque la compagnie de finances IAC a créé une filiale à part entière, la Banque Continentale du Canada. Or, Edper Investments, propriété des frères Peter et Edward Bronfman, détenait alors 19,6% des actions d'IAC ce qui signifiait une proportion similaire dans le capital de la nouvelle banque. Or, l'Inspecteur général des finances a demandé à Edper de ramener cette proportion à 10% au cours des prochaines années.

### Avec les 10% de Provigo, c'est un contrôle absolu

GRÂCE à l'appui possible d'un bloc de 10% des actions de la Banque d'Épargne présentement détenu par Provigo, le groupe La Laurentienne est assuré de façon pratique de la majorité des voix et des actions de l'institution financière de la rue St-Jacques.

Au cours des derniers mois, le groupe d'assurance de la ville de Québec a porté de 10% à 42,5% sa participation dans le capital de la Banque d'Épargne. Cette opération s'est faite en trois temps par l'achat de blocs qui étaient la propriété du Fonds F-I-C, du groupe Prenor et de la Banque Nationale.

En fin de semaine dernière, le président du conseil d'administration de La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras affirmait que son groupe ne cherchait pas à prendre le contrôle de la Banque d'Épargne mais simplement à exercer un certain leadership au niveau de l'institution.

Il est vrai que La Laurentienne ne possède que 42,5% des titres ayant droit de vote mais l'entreprise peut compter fort probablement sur l'appui du bloc de Provigo. Aucun porte-parole de cette entreprise n'a pu être rejoint hier.

La Laurentienne est un actionnaire important de Provigo derrière la société Sobeys, la Caisse de dépôt et M. Antoine Turmel. C'est lorsque Sobeys a tenté de prendre le

contrôle de Provigo que La Laurentienne serait venue en aide aux dirigeants de Provigo pour conserver le contrôle de la compagnie au Québec.

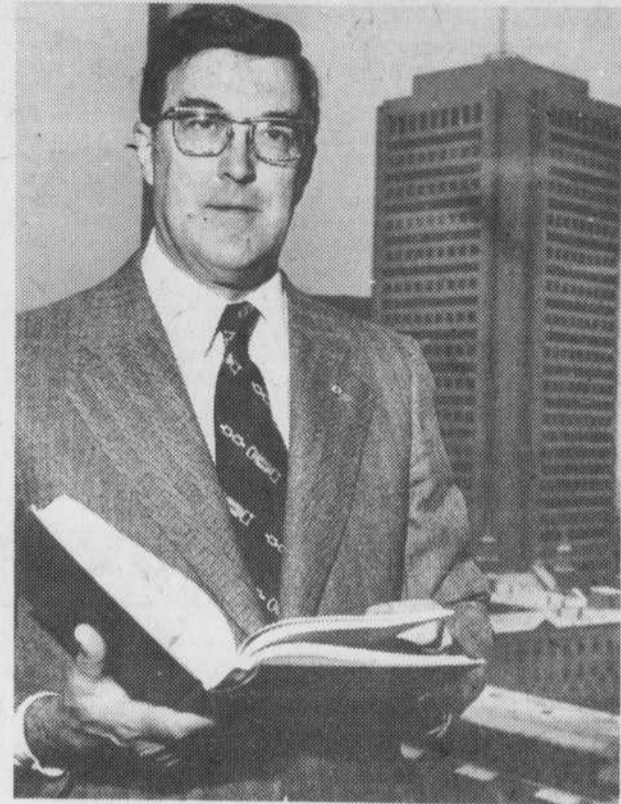
Par ailleurs, M. Antoine Turmel est administrateur de plusieurs entreprises du groupe La Laurentienne. M. Turmel, tout comme M. Poitras, siège également au conseil d'administration de la Banque Nationale.

«Il n'y a eu aucune négociation avec Provigo pour l'achat de sa participation. Au contraire, nous souhaitons qu'ils demeurent actionnaires de la Banque d'Épargne», a déclaré au DEVOIR hier le vice-président (développement) de La Laurentienne, M. Raymond Garneau.

Ce dernier ne nie pas cependant que des entretiens ont eu lieu avec les gens de Provigo tout comme avec les propriétaires de l'autre bloc important d'actions, la société privée MBRG Ltée. Celle-ci est la propriété de MM. Marc Bourgie et Réjean Gagné. Le premier est également administrateur de la Banque Nationale.

«Les milieux financiers sont bien petits au Québec. Il est difficile de ne pas se rencontrer de temps à autres», d'ajouter M. Garneau.

Ce dernier rappelle que l'intérêt de La Laurentienne pour la Banque d'Épargne remonte à plusieurs années.



M. Jean-Marie Poitras, président du conseil d'administration du groupe La Laurentienne.

tifs que La Laurentienne. Par exemple, si la direction décide d'émettre de nouvelles actions pour augmenter son capital, les actionnaires doivent avoir la stature financière assez robuste pour exercer leur droit d'option.

Tout comme M. Poitras, M. Garneau souligne que le but de La Laurentienne n'est pas de contrôler la Banque d'Épargne «mais d'exercer un certain leadership avec les autres actionnaires».

Les deux autres actionnaires d'importance de la Banque d'Épargne sont le groupe Provigo dont le président du conseil, M. Antoine Turmel, est administrateur de plusieurs entreprises du groupe La Laurentienne et la société MBRG appartenant à deux hommes d'affaires montréalais, MM. Marc Bourgie et Réjean Gagné. Chacun de ces deux groupes détient 10%. Donc, les petits actionnaires se partagent les 38% restant.

Pour sa part, M. Kennett est d'avis que la révision de la Loi des banques d'épargne du Québec, présentement en cours, pourrait être modifiée afin d'empêcher que ne se répètent de telles situations. (La Loi sur les banques d'épargne de la Province du Canada remonte en 1841 alors que l'on voulait encadrer le développement des banques d'épargne au Québec et en Ontario.)

Pour sa part, M. Raymond Garneau, vice-président (développement) de La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance, reconnaît que son groupe n'a pas le droit d'enregistrer les actions acquises ni d'exercer les droits de vote.

«Quant à l'affirmation que nos droits de vote seraient suspendus pour les premiers dix pour cent, les opinions légales diffèrent là-dessus».

«Je ne vois pas cependant pourquoi nous n'aurions pas ces droits de vote car les risques de conflit d'intérêt sont nuls. La Banque d'Épargne ne consent pas de prêts commerciaux. Elle agit souvent comme une société de fiducie. Ses activités sont concentrées dans les domaines hypothécaires et des prêts à la consommation. On ne réglemente pas les compagnies de fiducie».

M. Garneau donne l'exemple de Power Corp. qui détient la majorité des actions du Montreal Trust.

«Néanmoins il n'est pas établi, ni exclu que La Laurentienne conserve les actions qu'elle possède actuellement. La vente d'une partie pourrait clarifier la situation», ajoute prudemment M. Garneau.

L'homme d'affaires québécois souligne cependant les dangers que peuvent représenter le flottement de blocs importants d'actions de la Banque d'Épargne qui pourraient être achetés par des intérêts de l'extérieur du Québec.

(Le Permanent Trust a été, à un moment donné, un actionnaire important de la Banque d'Épargne.)

M. Garneau conclut qu'il ne sera pas facile, le cas échéant, de trouver des partenaires partageant les mêmes objec-

### LAMARRE, CATY & BERNARDIN LTÉE

courtiers d'assurances générales

3 Place Ville Marie Montréal H3B 2E5  
Tél: 861-2661

commerce - industrie - avantages sociaux  
service de prévention de sinistres

bureaux affiliés à  
MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER  
et dans le monde entier

GE présente... LE PLAN DE GARANTIE  
**5 ANS ou 1 MILLION DE COPIES** avec le **Canon NP 200**

LE COPIEUR À PAPIER ORDINAIRE  
À TECHNOLOGIE AVANCÉE...NOTRE MEILLEUR VENDEUR...VOTRE MEILLEUR ACHAT

- \* Système de micro ordinateur
- \* Fibre optique...qualité de copie superbe
- \* Copies avec n'importe quel papier
- \* Formats de copies petit, grand et extra grand (11x17")
- \* Système de passe pour une seule feuille à la fois
- \* Rapide... 20 copies par minute

POUR DE PLUS AMPLES DÉTAILS SUR LE  
COPIEUR ET LE PLAN DE GARANTIE,  
APPELEZ MARC PAQUET - LOCAL 270

**342 - 5151**

Cie Canadienne d'Équipement  
du Bureau Ltée

5990 Côte de Liesse,  
Montréal, H4T 1V7



### ON PARLE BEAUCOUP DU MEILLEUR CENTRE DE CONFÉRENCES DU CANADA.

Jacques Guay, Directeur administratif, Association des Constructeurs de Routes et Grand Travaux du Québec.

Récemment, notre réunion semi-annuelle de 200 personnes a eu lieu à Cantrakon, situé à Mont Ste Marie, Québec, dans les montagnes de la Gatineau. L'ambiance de ce centre de villégiature est si paisible qu'elle a rendu nos séminaires plus agréables et a encouragé nos membres à se côtoyer davantage durant les pauses, et le soir aussi. J'ai été particulièrement impressionné par l'assistance fournie

par le personnel de Cantrakon dans la préparation de notre congrès. Tenez par exemple: nous utilisons beaucoup les équipements audio-visuels. Le centre est justement doté d'un appareillage des plus modernes et des plus sophistiqués. Il faut cependant tenir compte du fait qu'absolument tout est compris dans le prix et qu'il n'y a aucun frais supplémentaire pour les installations récréatives telles

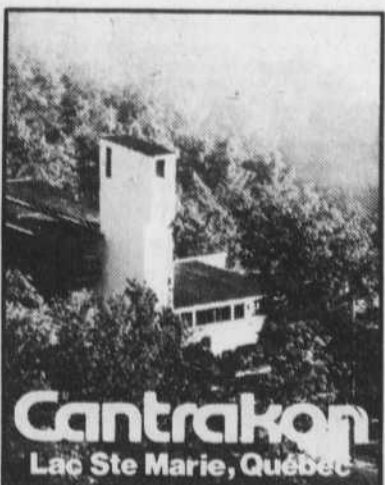
que le golf et le tennis. Enfin, je résume en disant que Cantrakon et tout Mont Ste Marie sont vraiment d'un standard nec plus ultra.

Avant de préparer votre prochaine réunion ou vos prochains cours de formation, renseignez-vous sur nos tarifs hors-saison.

Communiquez avec l'organisatrice de conférences de Cantrakon

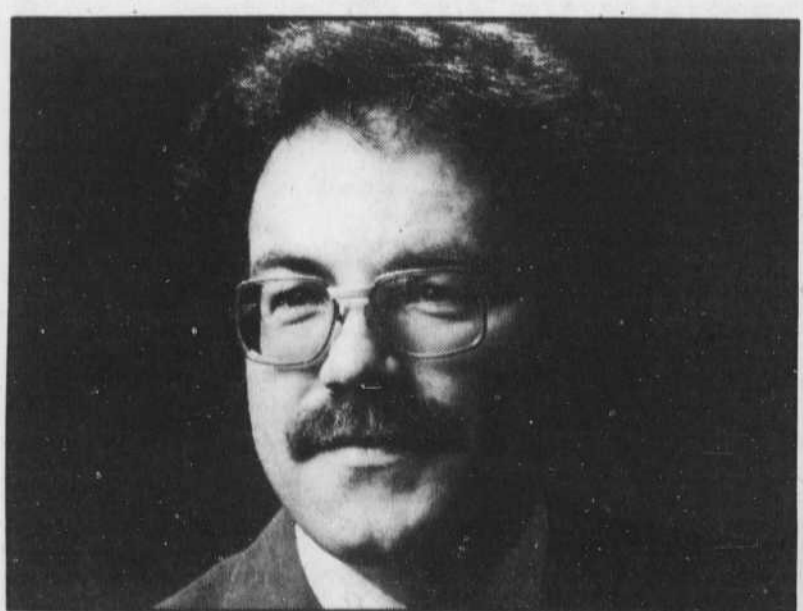
au Montreal, Marie Claire Boucher  
1-514-871-9854

au Mont Ste Marie, Dianne Tasser  
sans frais 1-800-567-1255



**Cantrakon**  
Lac Ste Marie, Québec

Les Centres Canadiens de Formation et de Conférences Inc.







marketing / publicité

# Pour une croissance hors-Québec, Vachon s'en remet à J.W. Thomson

par Christine Isabelle

LES p'tits gâteaux Vachon se mangent bien, tellement bien que même les petits Américains en mangent depuis déjà quatre mois. Cette filiale du groupe Culinar tente une percée du marché américain, plus précisément de Boston et de sa périphérie. Après quatre mois, Vachon a réalisé des ventes de \$800,000 sur un objectif annuel de \$3.5 millions aux États-Unis.

Faisant le point sur cette première aventure outre-frontière, MM. Peter Denes et Mario Bertrand, respectivement directeur du marketing chez Vachon et chez Culinar, expliquent pourquoi il était devenu très important pour le groupe de trouver de nouveaux débouchés alors que la part du marché québécois (65%) semble vouloir depuis quelques années se stabiliser.

En effet, précise M. Denes, le marché des petits gâteaux au Québec a plutôt tendance à se rétrécir avec le temps sous l'impact de plus en plus contraignant de la baisse de la natalité enregistrée au Québec depuis les années 60. Or comme la clientèle de Vachon se recrute dans les foyers avec enfants d'âge scolaire et chez les adolescents, il était devenu urgent pour la croissance future de l'entreprise d'élargir son marché primaire.

De plus, l'inflation qui atteignait 13% dans le secteur «aliments et boissons» au Canada en 1979, a eu un effet négatif sur les ventes unitaires. Aux prises avec la hausse du coût de son panier à provisions, le consommateur a plutôt tendance à consacrer une part moindre de son budget à l'achat de gâteaux, biscuits et autres friandises. Conjugée avec cette inflation galopante, la vogue des aliments naturels a aussi eu un effet négatif sur les ventes de l'entreprise de Sainte-Marie-de-Beauce.

Mais qui dit changement de l'approche marketing, dit aussi nouvelle orientation au niveau de la publicité. En 1978, après que les ventes eurent accusé une légère baisse, le groupe décide d'embaucher un directeur du marketing et d'établir une nouvelle stratégie publicitaire. Une invitation est ainsi lancée en novembre 79 à quelque 25 agences canadiennes de publicité. Après une première sélection, on en retient sept. Une deuxième sélection plus stricte, laisse sur les rangs, Communiplex, l'agence québécoise des premiers jours et des petits budgets, ainsi que J. Walter Thomson, le numéro deux, après Young & Rubicam, de la publicité mondiale. En mars dernier, Culinar écarte définitivement Communiplex qui avait connu une notoriété certaine avec la campagne «C'est délicieusement bon» au profit de l'agence américaine. Cette décision ne fut pas sans

provoquer un certain remous dans le monde de la publicité québécoise. Une agence de «chez nous» se voyait ainsi retirer une occasion rêvée de faire ses preuves sur des marchés anglophones et d'acquiescer un «know how» intéressant avec des budgets publicitaires attrayants. Communiplex avait connu un tel succès en sept ans de campagne que le budget de \$50,000 à l'origine est passé à près de \$1 million aujourd'hui. Mais, comme on dit souvent dans le monde des affaires, «les sentiments n'ont rien à voir avec une stratégie de marketing».

Interrogé sur les raisons qui ont motivé ce changement d'agence, Peter Denes hésite avant de répondre, puis après une longue pause, il parle d'un «manque de support stratégique en marketing» sans vouloir trop préciser cette lacune. «Vachon cherchait, ajoute-t-il, une agence ayant

plus d'expérience en «packaged foods». Il y avait semblait-il une différence majeure dans l'approche des deux agences.

Pourtant la feuille de route de Communiplex est assez élogieuse, comme le précise d'ailleurs M. Jean-Paul Garnier, publicitaire pour le groupe Communiplex, dans une lettre ouverte parue dans la dernière livraison du journal Le Publicitaire. «Le chiffre d'affaires a augmenté d'année en année, les marques dont nous étions responsables ont grimpé, et ce, même si le seuil psychologique du p'tit gâteau à 10 cents a été défoncé trois fois, même si Vachon s'est fait sortir des distributrices automatiques dans les écoles et les centres hospitaliers, même si les investissements publicitaires étaient bien en-dessous de la norme nord-américaine dans ce domaine, surtout dans un marché en déclin comme l'ont

évalué des experts neutres et même si l'agence a dû fonctionner vaillamment sans grands objectifs précis en l'absence d'un directeur de marketing.»

«Pour une fois dans notre histoire, laisse tomber amèrement Jean-Paul Garnier, un de nos annonceurs pouvait donner la chance à une boîte québécoise de mettre le pied avec du «packaged food» à Toronto et à New York.» Communiplex garde toutefois la fierté d'avoir réussi à amener Vachon aux portes du Pacifique et des États-Unis.

Qu'auraient pensé Rose-Anna et Arcade Vachon s'ils avaient su en 1923 que la petite boulangerie qu'ils venaient d'acheter à Sainte-Marie-de-Beauce deviendrait un jour l'un des chefs de file de l'industrie alimentaire canadienne. Vachon se vend en Colombie-Britannique depuis trois mois, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta depuis déjà un an et demi.

Avec ses vingt-trois sortes de gâteaux et l'acquisition en 1978 de Flamingo Pastries, fabricant de tartelettes de Port Perry en Ontario, la compagnie prévoit pour 1980 des ventes de l'ordre de \$93 millions, dont 65% au Québec, 20% en Ontario, 13% dans les Maritimes et 2% dans l'Ouest canadien. Voilà pour le rayonnement à l'échelle du Canada.

Voulant se rapprocher du centre des affaires, la compagnie Vachon déménagera son bureau de marketing au Complexe Desjardins le mois prochain afin de mieux harmoniser ses politiques avec celles de Culinar dont le siège social se trouve déjà là. Le groupe comprend aussi un certain nombre de filiales, parmi lesquelles on retrouve les Produits Diamant (confi-



Ci-haut, MM. Mario Bertrand et Peter Denes, directeurs du marketing chez Culinar et Vachon expliquent la nouvelle approche publicitaire du groupe. Ci-contre, les nouvelles marques américaines des p'tits gâteaux Vachon.



ture, gelée, moutarde, etc.) ainsi que Lido Biscuits depuis 1968 et Stuart Lée, depuis 1979. En août dernier, le groupe Culinar a fait l'acquisition de Orchard Hills Farms (surgelés) à Red Hook dans l'État de New York.

Les ventes de Culinar (y compris Vachon) ont augmenté de 27% en 1979 pour atteindre le sommet sans précédent de \$129 millions. L'objectif pour l'année en cours, selon M. Mario Bertrand, directeur des communications chez Culinar, a été fixé à \$150 millions. Des campagnes publicitaires télévisées construites sur 52 semaines, dont 55% en français et 45% en anglais, destinées au Québec, à l'Ontario et aux Maritimes seront assurées par J. Walter Thomson et Arnold & Company pour le marché américain.

Pour atteindre cet objectif, M. Bertrand souligne que «nous voulons d'abord être perçus comme une entité québécoise dans le secteur alimentaire. Tous nos produits sont d'abord identifiés à Culinar. Nous n'avons pas cependant, dans l'approche publicitaire, de blitz Culinar à proprement parler. Mais notre symbole apparaît sur tous les produits que ce soient de Vachon, Lido ou Stuart. La compagnie, explique-t-il, entend ainsi déposer dans l'esprit du public une impression après l'autre, jusqu'à ce qu'il y ait une image cohérente.»

Culinar possède sept usines,

une soixantaine de bureaux de vente et de centres de distribution, au-delà de 35,000 points de vente à desservir et embauche 2,700 employés. Culinar a accepté en janvier l'offre d'achat d'Imasco pour les Biscuits Lido et attend l'approbation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, Imasco étant contrôlé par des intérêts britanniques. Cette dernière société détient d'ailleurs avec Associated Biscuits (David, Dad's Harnois) 75% du marché des biscuits sucrés au Québec.

Culinar, contrôlée par le Mouvement Desjardins, veut concentrer ses efforts sur deux secteurs à forte croissance: le surgelé et la restauration à mi-chemin du fast food et du restaurant à grand menu, un peu dans le style de la chaîne Marie-Antoinette. La proportion des repas pris à l'extérieur de la maison ne cesse d'augmenter. On estime à l'heure actuelle que les Nord-Américains dépensent

environ le tiers de leur budget alimentaire ailleurs qu'à l'épicerie. Cette proportion devrait grimper à près de la moitié entre 1985 et 1988. Culinar songe à explorer également les services alimentaires aux collectivités. Cette activité, qui consiste surtout à fournir des services de restauration et de cantine à des groupes bien définis (hôpitaux, centres d'accueil, écoles, entreprises de transport, etc.), se développe de plus en plus.

L'industrie du petit gâteau et du biscuit se porte bien au Québec et même au-delà. Pendant que nous dégustons nos Jos Louis et nos demi-lunes, les petits Américains, eux, savent des «pin wheel», des «Half Moon», des «Black Jack», des «Flaky Puff», etc. Le gâteau est cependant toujours le même, sauf dans le choix des additifs chimiques pour la conservation. Les «recettes» canadiennes et américaines diffèrent légèrement l'une de l'autre. Mais, au fond, le goût est toujours le même.

## Deux marchés, deux publicités

DEUX petits pamphlets voulant encourager l'achat des obligations d'épargne du Québec. Deux groupes-cibles différents, deux publicités différentes.

L'un anglais, très précis, va droit au but, donne des chiffres, semble faire appel à l'intelligence, à la capacité de compréhension de l'épargnant anglophone.

L'autre, français, avant d'en venir à parler chiffres, tombe dans le folklore, semble s'adresser à un acquéreur plus naïf, moins informé, à qui le père Gédéon explique, en page couverte, qu'un beau 14% «ça tombe du ciel».

Certains ont été choqués d'une telle différence de ton pour vendre la même chose à deux groupes différents.

Interrogé sur les raisons de cet état de choses, Robert Deslauriers, administrateur publicitaire chez Young & Rubicam, explique ces subtilités par le découpage du Québec en groupes-cibles bien distincts.

«L'épargnant québécois anglophone, tout comme le francophone citadin, appartient à un groupe privilégié. Il est habitué depuis longtemps à placer son argent, jouer à la bourse, il sait en quoi consistent les obligations d'épargne. Tout ce qu'il veut savoir, ce sont des faits bien précis: combien, quand?»

«Par le pamphlet publicitaire français, nous avons voulu rejoindre l'épargnant de la masse francophone qui se retrouve surtout en province et dans un groupe d'âge bien précis: 45-60 ans. En principe, il a fini d'élever sa famille, il se retrouve avec quelques économies à investir. Il est moins informé que le citadin, il demande beaucoup d'explica-

tions, il craint de placer son argent dans l'inconnu.»

On le sécurise donc avec «le Grand Argentier de la Beauce», en qui il peut se reconnaître, étant lui-même économiste prudent quand il s'agit d'investir, ce qui donne à cette publicité son caractère un peu naïf, style «bas de laine».

Il existerait aussi un troisième feuillet publicitaire français s'adressant cette fois à un épargnant plus averti, se retrouvant surtout dans les grands centres, habitué au monde des affaires.

Ainsi, la différence de ton, selon l'agence, n'est pas une question de langue, mais bien une question de groupe-cible.

### BÉNÉFICES

Mesa Petroleum: trimestre clos le 31 mars: 1980, \$19,586,000, 58 cents par action; 1979, \$14,357,000, 45 cents.  
 Traders Group: trimestre clos le 31 mars: 1980, \$1,283,000, 12 cents par action; 1979, \$2,246,000, 33 cents.  
 Simpsons-Sears: trimestre clos le 30 avr.: 1980, \$3,111,000, quatre cents par action; 1979, \$4,726,000, six cents.  
 Silknet: trimestre clos le 31 mars: 1980, \$346, aucun chiffre; 1979, \$120,781, 14 cents.  
 Tru-Wall Group: neuf mois clos le 29 fév.: 1980, \$96,986, 25 cents par action, aucun chiffre de 1979 disponible.

### SHERITT GORDON MINES LIMITED

Les Conseils d'Administration de Sherritt Gordon Mines Limited lors d'une assemblée tenue le 9e jour de juin 1980 a déclaré un dividende semi-annuel de quarante cents (40¢) par action, sur les actions ordinaires, en circulation, de la Corporation, payable le 15 juillet 1980, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 23 juin 1980.  
 Par ordre du conseil  
 Frank I. Piper  
 Secrétaire de la Corporation  
 Toronto,  
 9 juin 1980

**TOUS LES AVANTAGES DE MONTREAL ET QUELQUES AUTRES EN PLUS...**

LES PARCS INDUSTRIELS DE LA RÉGION

**ST-JEAN** (CHÉLIEU)  
**ST-LUC**  
**IBERVILLE**

(514) 861-3397

Etienne Héroux  
 Commissaire Industriel  
 188 Nord Jacques Cartier  
 St-Jean sur Richelieu,  
 P.Q. Canada J3B 6T2



ET PEUGEOT CRÉA LA 505

Une voiture sans complexe!  
 Une nouvelle façon de s'offrir à la fois le confort, la sécurité et la robustesse sans pour autant sacrifier l'aménagement, le plaisir de conduire et l'économie d'essence.

Parfaitement adaptée au contexte nord américain, la 505, c'est l'harmonie que l'on recherche tous en automobile.  
 La Peugeot 505, une voiture racée, musclée, sans masquillage qui servira désormais de point de comparaison.  
 Venez l'essayer. Vous ferez une découverte.

**PEUGEOT**  
 Harmonieuse synthèse de la sécurité, de la robustesse, du confort.

**ROGER**  
 AUTOMOBILE LTÉE

Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada

4269 ouest, Ste-Catherine  
 932-2925

**Chez la MÈRE MICHEL**

c'est dans l'intimité qu'on savoure des mets raffinés

Chez la Mère Michel, vous tomberez amoureux des petites merveilles culinaires françaises: homard soufflé Nantua, feuilleté aux fraises ou toute autre spécialité, et bien sûr, le bon vin. Venez passer des moments délicieux dans le plus romantique des petits restaurants français.

Bien sûr, la carte American Express est toujours la bienvenue Chez la Mère Michel, 1209, rue Guy, Montréal.

Réervations: 934-0473

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS  
 American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usage licencé.  
 © American Express, 1980

**gislan** LTÉE/LTD  
 SERVICES IMMOBILIERS/REAL ESTATE SERVICES

**GESTION IMMOBILIÈRE EDIFICE INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

15 ouest, Notre-Dame, suite 202, Vieux Montréal, Qué. H2Y 1S5  
**Tél.: (514) 282-9166**

M. André Charron  
 Président de  
**Lévesque, Beaubien Inc.**  
 a le plaisir d'annoncer la nomination de  
**M. Hubert R. Marleau**  
 comme Vice-président, Études Économiques et Financières

**Pierre Brunet**  
 Vice-président exécutif et directeur général

<b>André Godon</b> Vice-président exécutif	<b>Gustave Boudreau</b> Vice-président senior
<b>Paul Pommier</b> Vice-président - Financement corporatif et gouvernemental	<b>Gaston Ostiguy</b> Vice-président - Finances et Trésorier
<b>Luc DuSault</b> Vice-président	<b>André Lemire</b> Vice-président International
<b>Jacques M. Brault</b> Vice-président	<b>Gilbert Croteau</b> Vice-président Financement municipal
<b>Hubert R. Marleau</b> Vice-président - Études économiques et financières	<b>Jean Mathieu</b> Vice-président Gestion de portefeuille
<b>Bernard Charest</b> Vice-président Institutions - actions	<b>William R. Whalen</b> Vice-président Institutions - obligations

**André Gibeault**  
 Secrétaire

**LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.**  
 360, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1P7

TORONTO • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE • TROIS-RIVIÈRES • MONCTON • CHICOUTIMI  
 ST-HYACINTHE • VICTORIAVILLE • JOLIETTE • ROUYN-NORANDA • RIVIÈRE-DU-LOUP • VAL D'OR  
 LONDRES • GENÈVE

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Chute de l'or

Les aurifères ont enregistré une forte baisse hier et la Bourse de Toronto a subi sa plus forte chute depuis le 29 mai. L'indice a cédé \$9,95 à 2041,30.

Dix des 14 groupes de l'indice composé ont fléchi, notamment les aurifères qui perdent 61,78 à 3710,90. Parmi les secteurs en hausse, la construction vient en tête avec un gain 34,08 à 4692,04.

À la clôture, le volume s'inscrivait à 4,66 millions d'actions d'une valeur globale de \$699,56 millions, contre 5,22 millions d'actions d'une valeur globale de \$90,42 millions vendredi.

Parmi les industrielles, Falconbridge Nickel a fléchi de 2 1/2 à 100 1/2. Texaco Canada 1-1/2 à \$85. Dome Petroleum 1-1/4 à \$78 1/4. Texagulf Inc. 1-8 à \$43 3/4 et Hamker Sidelley 1 à \$18 1/4.

George Weston a grimpé de 1,34 à \$26. Torstar B 1-1/2 à \$23 1/2. K-T-International 1 à \$8. Husky Oil 1 à \$16 1/4 et CHUM Ltd 8-3/4 à \$11.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines a reculé de 2 à \$84. Dome Mines 1-3/4 à \$93 1/4 et United Kent Hill Mines 1-1/8 à \$37 5/8. Yellowknife Bear Mines a avancé de 7-8 à \$11 3/4 et Q.M.G. Holding 1-4 à \$6 5/8.

Parmi les pétroles, Numa Oil a perdu 1 à \$37. Conventures 5-8 à \$18 3/8 et Basic Resources International 5-8 à \$12 1/8. Ranger Oil Canada a gagné 1-2 à \$34 1/2 et United Canso Oil and Gas 1 à \$24 7/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Agnico, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Légère progression

Les valeurs boursières se sont légèrement raffermées après des dévaluations. L'indice préliminaire des industrielles a clôturé à 877,72 en hausse de 1,28 points. Quelque 36 millions d'actions ont été traitées.

Les dépassements enregistrés dans la matinée ont été influencés par la prévision de deux éminents analystes, selon laquelle le déficit budgétaire des États-Unis dépasserait \$50 milliards, ce qui entraverait les efforts de lutte contre l'inflation.

L'annonce que le taux d'utilisation de la capacité de production de l'industrie américaine était tombé à 78,9 pour cent, ce qui, soit au plus bas niveau depuis février 1976, a contribué à la faiblesse du marché. En clôture, le nombre des hausses dépassa celui des baisses, 817 contre 703, tandis que 382 titres ont été échangés.

Howard Johnson, qui a été acheté par un groupe britannique, a clôturé inégalement à 27,34. Sony a gagné 1-2 à 10. La compagnie a prévu que ses bénéfices tripleront cette année. Les aurifères ont été déprimés par une baisse de 1-5/8. U.S. Steel a cédé 1-4 à 19. Eastman Kodak a clôturé à 58 en hausse de 2.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Mines a cédé 1-4 à \$73 1/4. Seagram Co. 3-4 à \$55 3/4. Inco 3-8 à \$21 5/8. Genstar 1-4 à \$23 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$24 1/2. Par contre, Ashland Oil a pris 3-8 à \$39 1/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, Agnico, and others, with columns for company name, price, and change.

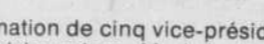
Nominations à C-I-L

C-I-L Inc. annonce la nomination de cinq vice-présidents à la direction de ses divers secteurs divisionnaires. M. A.C. Harlow devient vice-président directeur général de la division des Produits chimiques; M. H.C. Rowlinson, vice-président directeur général de la division des Plastiques; M. J.G. Spence, vice-président directeur général de la division des Explosifs; M. R.V. Ward, vice-président directeur général de la division des Produits chimiques industriels; et M. B.O. Winter, vice-président directeur général de la division des Produits chimiques agricoles. Tous occupaient auparavant le poste de directeur de leur division respective.

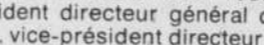
Pour leur part, MM. D.W. Braide, D.M. Coyle, P.R. Day, C.H. Hantho et A.T.G. Rodgers sont nommés premiers vice-présidents. Ils étaient auparavant vice-présidents de la Compagnie.



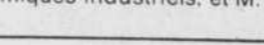
A.C. Harlow



H.C. Rowlinson



J.G. Spence



R.V. Ward



B.O. Winter

Options

Table of options prices for various companies and indices, including columns for month, price, volume, and change.

Table of options prices for various companies and indices, including columns for month, price, volume, and change.

DAVISES

Table of exchange rates for various currencies, including columns for country, rate, and change.

Table of exchange rates for various currencies, including columns for country, rate, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a clôturé en hausse de 47,00 à \$1,149, contre \$1,145,25 vendredi. Le livre sterling cédait 9,20 à \$2,627.

À New York, le dollar canadien, par rapport à la devise américaine, a reculé de 9-25 à \$0,8666 et la livre sterling cédait 1,35 à \$2,330.

Cours de l'or

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: Londres - \$504,00 (\$502,16); Paris - \$500,00 (\$501,16); Francfort - \$500,00 (\$501,16); Zurich - \$505,50 (\$506,50); Hong Kong - \$503,61 (\$509,24).

Cours de l'argent

Handy and Harman ont échangé l'argent-métal, hier à \$114,19 l'once et \$53,50 le kilo, en regard de \$115,25 et \$55,96 vendredi. Ces cours sont en dollars canadiens.

MONTRÉAL

Baisse des cours

Les cours se sont effrités, hier, à la Bourse de Montréal, dans un marché modéré. L'indice composé cédait 1,05 à 347,89, les pétroles subissant les plus grosses pertes.

Au total, 561,748 actions ont été traitées, contre 772,236 vendredi. L'indice des pétroles a cédé 4,23 à 746,77. Gulf Oil a perdu 1-4 à \$32 1/2. Hudson's Bay Oil a cédé 3-8 à \$33. Imperial Oil A-7-8 à \$42 3/8 et Shell Canada 3-8 à \$33 1/8. BP Canada a pris 3-8 à \$44. Texaco Canada a cédé 1-4 à \$44.

Les industrielles ont perdu 1,85 à 371,80. Les bancaires 2,62 à 263,35 et les papiers 1,68 à 175,52. Les services publics prenaient 1,26 à 258,89.

Walker Home a fléchi de 1-8 à \$29 1/8. Noranda Mines 1-8 à \$25 1/8 et Aquitaine 3-4 à \$63. Par contre, Bell Canada a progressé de 1-8 à \$20 7/8. Total Petroleum 3-8 à \$29 et Total Petroleum A-1-4 à \$45 1/2.

Parmi les valeurs spéculatives, Lynx Explorations a grimpé de 10 cents à \$1,20 sur un volume de 77,500 actions traitées; Consolidated Resources un cent à \$2,66 sur un volume de 34,350 et Jamex Explorations 35 cents à \$2,65 sur un volume de 26,625.

Bateman Bay Mining a glissé d'un cent à \$2,25 sur un volume de 31,500; Muscocho Explorations 10 cents à \$2,25 sur un volume de 14,200 et Dumont Nickel deux cents à 76 cents sur un volume de 18,000 actions traitées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Abitibi, Alcan, Agnico, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Légère progression

Les valeurs boursières se sont légèrement raffermées après des dévaluations. L'indice préliminaire des industrielles a clôturé à 877,72 en hausse de 1,28 points. Quelque 36 millions d'actions ont été traitées.

Les dépassements enregistrés dans la matinée ont été influencés par la prévision de deux éminents analystes, selon laquelle le déficit budgétaire des États-Unis dépasserait \$50 milliards, ce qui entraverait les efforts de lutte contre l'inflation.

L'annonce que le taux d'utilisation de la capacité de production de l'industrie américaine était tombé à 78,9 pour cent, ce qui, soit au plus bas niveau depuis février 1976, a contribué à la faiblesse du marché. En clôture, le nombre des hausses dépassa celui des baisses, 817 contre 703, tandis que 382 titres ont été échangés.

Howard Johnson, qui a été acheté par un groupe britannique, a clôturé inégalement à 27,34. Sony a gagné 1-2 à 10. La compagnie a prévu que ses bénéfices tripleront cette année. Les aurifères ont été déprimés par une baisse de 1-5/8. U.S. Steel a cédé 1-4 à 19. Eastman Kodak a clôturé à 58 en hausse de 2.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Mines a cédé 1-4 à \$73 1/4. Seagram Co. 3-4 à \$55 3/4. Inco 3-8 à \$21 5/8. Genstar 1-4 à \$23 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$24 1/2. Par contre, Ashland Oil a pris 3-8 à \$39 1/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, Agnico, and others, with columns for company name, price, and change.

NEW YORK

Légère progression

Les valeurs boursières se sont légèrement raffermées après des dévaluations. L'indice préliminaire des industrielles a clôturé à 877,72 en hausse de 1,28 points. Quelque 36 millions d'actions ont été traitées.

Les dépassements enregistrés dans la matinée ont été influencés par la prévision de deux éminents analystes, selon laquelle le déficit budgétaire des États-Unis dépasserait \$50 milliards, ce qui entraverait les efforts de lutte contre l'inflation.

L'annonce que le taux d'utilisation de la capacité de production de l'industrie américaine était tombé à 78,9 pour cent, ce qui, soit au plus bas niveau depuis février 1976, a contribué à la faiblesse du marché. En clôture, le nombre des hausses dépassa celui des baisses, 817 contre 703, tandis que 382 titres ont été échangés.

Howard Johnson, qui a été acheté par un groupe britannique, a clôturé inégalement à 27,34. Sony a gagné 1-2 à 10. La compagnie a prévu que ses bénéfices tripleront cette année. Les aurifères ont été déprimés par une baisse de 1-5/8. U.S. Steel a cédé 1-4 à 19. Eastman Kodak a clôturé à 58 en hausse de 2.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Mines a cédé 1-4 à \$73 1/4. Seagram Co. 3-4 à \$55 3/4. Inco 3-8 à \$21 5/8. Genstar 1-4 à \$23 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$24 1/2. Par contre, Ashland Oil a pris 3-8 à \$39 1/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including ACF, Alcan, Agnico, and others, with columns for company name, price, and change.

Options

Table of options prices for various companies and indices, including columns for month, price, volume, and change.

Table of options prices for various companies and indices, including columns for month, price, volume, and change.

DAVISES

Table of exchange rates for various currencies, including columns for country, rate, and change.

Table of exchange rates for various currencies, including columns for country, rate, and change.

Le dollar canadien

Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a clôturé en hausse de 47,00 à \$1,149, contre \$1,145,25 vendredi. Le livre sterling cédait 9,20 à \$2,627.

À New York, le dollar canadien, par rapport à la devise américaine, a reculé de 9-25 à \$0,8666 et la livre sterling cédait 1,35 à \$2,330.

Cours de l'or

Cours de clôture de l'or, en devises américaines, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: Londres - \$504,00 (\$502,16); Paris - \$500,00 (\$501,16); Francfort - \$500,00 (\$501,16); Zurich - \$505,50 (\$506,50); Hong Kong - \$503,61 (\$509,24).

Cours de l'argent

Handy and Harman ont échangé l'argent-métal, hier à \$114,19 l'once et \$53,50 le kilo, en regard de \$115,25 et \$55,96 vendredi. Ces cours sont en dollars canadiens.

# IL YA 40 ANS, L'APPEL DU 18 JUIN

Suite de la première page

magne de Weimar devenue le Troisième Reich. C'est le réarmement massif, et le dictateur défie les nations voisines. En 1935, lors d'un plébiscite qui attire l'attention de la presse mondiale, les vaticinations triomphalistes du leader nazi arrachent aux électeurs de la Sarre un oui massif en faveur du rattachement à l'Allemagne. Personne ne bouge, et l'audacieux se dit qu'il peut aller plus loin. Le 7 mars 1936, l'armée allemande franchit le Rhin et occupe sa rive gauche, une terre que les accords de Locarno (1925) avaient neutralisée. Les démocraties sont mortes de peur, et se taisent.

Le 11 mars 1938, c'est l'Anschluss: le Troisième Reich annexe l'Autriche, et la Reichweir défie dans Vienne que sa population droitière a pavée. L'empire allemand s'étend, et nul courage ne veut endiguer ce sinistre expansionnisme. En septembre, le premier ministre britannique, le fâlot Neville Chamberlain s'abaisse jusqu'à aller rencontrer Hitler dans son antre de Berchtesgaden où le torty est psychologiquement brisé par la forte personnalité du putchiste de 1923. Les événements se précipitent. Le 29 sep-

tembre, Munich! Cette conférence, qui réunit Daladier (France) et Chamberlain (Angleterre) apeurés, venus, au nom de leurs mandats, quérir une paix, et un Mussolini (Italie), intriguant qui susurre aux franco-britanniques qu'il peut apaiser le Führer, et Adolf Hitler lui-même, dont l'invincibilité plastronne, se déroute d'une façon telle que l'Allemagne obtient froidement, en promettant de ne pas faire la guerre, l'autorisation de Paris et de Londres d'avalier, à même le territoire du jeune état tchécoslovaque, l'importante province germanophone, le pays des Sudètes, le poumon industriel et militaire de la nation que président Edvard Benes, qui sera alors forcé de quitter le pouvoir. Le 15 mars 1939, Hitler arrache au nouveau président Hacha l'abdication définitive, et les panzers entrent à Prague. La Tchécoslovaquie n'existe plus. Le 21 mars suivant, le chef national-socialiste réclame l'incorporation au Reich de la ville-libre de Dantzig, point d'aboutissement d'un corridor reliant cette cité marchande à la Pologne qui autrement aurait été privée d'un accès à la mer. Les Alliés protestent. Mais en France, une opinion publique pacifiste s'écrie: «Mourir pour Dantzig?» A Moscou, le 23 août, Joachim Von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich,

signe avec Staline le pacte de non-agression germano-soviétique, ainsi que des protocoles secrets sur la détermination des sphères d'influence des deux puissances en Europe de l'Est. Le 1er septembre, Hitler lance ses blindés sur une Pologne qui se défend avec des soldats à cheval! De son côté, l'Union soviétique s'empare des provinces orientales de la Pologne, partagée une fois de plus par ses voisins rapaces.

A Londres et à Paris, cette fois-ci, c'est l'inacceptable. La Deuxième Guerre mondiale vient de commencer.

## LA DRÔLE DE GUERRE

Qu'a fait Charles de Gaulle durant ce temps?

Pendant deux ans, de 1937 à 1939, il est au commandement du 507<sup>e</sup> Régiment de chars, à Metz, où il souffre que la France investisse si peu dans ces blindés dont la redoutable efficacité vient d'être prouvée en Espagne par les Allemands et les Italiens qui aident l'usurpateur Franco à écraser les Républicains. En 1939, à la veille de la guerre, de Gaulle est commandant des Chars de la 5<sup>e</sup> Armée, en Alsace. Les ordres sont de ne pas bouger. La France se fie à sa ligne Maginot, un système de défense fortifiée qui passe

pour infranchissable, et qui a été conçu selon le schéma de la guerre précédente. Pendant plusieurs mois, après l'invasion de la Pologne et la déclaration de guerre, il ne se passe pratiquement rien le long des frontières de France. C'est la «drôle de guerre», on attend l'Allemand. Comme en quatorze.

De Gaulle bout. Il voudrait tout de suite porter l'attaque chez l'ennemi, pendant que celle-ci achève la réduction de la Pologne.

Le 26 janvier 1940, exaspéré par l'erreur stratégique que commet la France, Charles de Gaulle, qui est toujours un modeste général de brigade adresse un mémorandum aux quatre-vingts principales personnalités du gouvernement pour les convaincre que l'ennemi prendrait bientôt l'offensive avec une force mécanique, terrestre et aérienne très puissante. De Gaulle conclut: «A aucun prix, le peuple français ne doit tomber dans l'illusion que l'immobilité militaire actuelle serait conforme au caractère de la guerre en cours. C'est le contraire qui est vrai». Le mémorandum de Gaulle tombe en pleine crise gouvernementale. Le 21 mars, la Chambre renverse le cabinet Daladier. Deux jours plus tard, Paul Reynaud forme un nouveau gouvernement.

Beaucoup de Français ne veulent pas se battre. Dans tous les partis politiques, dans la fonction publique, dans les cercles restreints de la haute bourgeoisie, dans les syndicats, des groupes influents se déclarent ouvertement acquis à l'idée de cesser cette guerre. Qu'on laisse la Pologne à Hitler, et qu'on conclue la paix, vocifèrent-ils! Les communistes sont pour le cessez-le-feu, puisque Staline est l'allié du Reich. Certains affirment que tel est aussi l'avis du maréchal Pétain, le glorieux vainqueur de Verdun, qui, maintenant ambassadeur à Madrid, se serait laissé dire, par les Espagnols, que Hitler se prêterait volontiers à un arrangement.

La France est devenue ingouvernable. L'Etat s'écroule doucement. Paul Reynaud est impuissant.

## LA DÉBÂCLE

Le 10 mai 1940, c'est la foudre.

La grande offensive allemande se fait en deux mouvements, et elle est commandée par Hoth et Kleist. Dix divisions cuirassées et six motorisées se ruent vers l'Ouest. Sept de ces dix divisions Panzers traversent l'Ardenne, atteignent la Meuse en trois jours, et la franchissent le 14 mai, ses défenseurs en déroute. Le 18 mai, ces troupes victorieuses sont réunies autour de Saint-Quentin, prêtes à foncer soit sur Paris, soit sur Dunkerque.

Les trois autres divisions, appuyées de deux motorisées, se jettent sur les Pays-Bas et le Brabant, et dispersent les Alliés qui disposaient de l'armée hollandaise,

de l'armée belge, de l'armée britannique et de deux armées françaises, soit 800.000 combattants qui maintiennent se replient dans le désordre.

Depuis le 11 mai; de Gaulle est commandant de la 4<sup>e</sup> Division cuirassée, à Vésinet. Le 15, au Grand Quartier Général, il reçoit officiellement sa mission. Le général Georges, commandant en chef sur le front Nord-Est, dit au théoricien: «Allez, de Gaulle! Pour vous, qui avez, depuis longtemps, les conceptions que l'ennemi applique, voilà l'occasion d'agir». De Gaulle prend son poste à Bruyères, et tout de suite, c'est l'opération d'Abbeville. De Gaulle reçoit une élogieuse citation. Mais cet exploit est un coup d'épée dans l'eau. Le spectre de la déroute est partout. Le Général écrit: «Sur toutes les routes venant du nord, affluent de lamentables convois de réfugiés. J'y vois, aussi, nombre de militaires désarmés».

Le 30 mai 1940, la bataille est virtuellement perdue pour la France.

## DE GAULLE AU GOUVERNEMENT

Dans la nuit du 5 au 6 juin 1940, Paul Reynaud remanie son gouvernement, et y fait entrer Charles de Gaulle comme sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale. Un titre d'adjoint qui masque que le vainqueur d'Abbeville est devenue, en fait, le bras droit de Reynaud.

Reynaud demande à de Gaulle d'aller à Londres pour maintenir, coûte que coûte, de bons rapports avec les alliés anglais, qui craignent maintenant que la France ne se rende. De Gaulle doit les convaincre que, quoi qu'il advienne, les Français ne signeront pas de paix séparée avec Hitler, et qu'ils continueront le combat outre-mer, s'il le faut!

Depuis que 300.000 soldats alliés se sont embarqués pour l'Angleterre, à Dunkerque, quelques jours plus tôt, l'Angleterre est de plus en plus portée à ne plus penser qu'à la défense de l'île.

Le 9 juin, de très bonne heure, un avion dépose Charles de Gaulle à Londres, accompagné de plusieurs collaborateurs.

Le mollasson Neville Chamberlain ayant été forcé de se résigner, c'est maintenant le combattif Winston Churchill, devenu premier ministre, qui reçoit Charles de Gaulle au 10 Downing Street. C'est le premier contact entre les deux géants, et le plénipotentiaire français avouera qu'il a alors remarqué que Churchill possédait le génie de remuer la pâte britannique.

Le premier ministre anglais demande à de Gaulle qu'en cas de défaite il ne fonderait pas que la France rende à l'Allemagne les centaines d'aviateurs que ses soldats ont fait prisonniers. De Gaulle donne sa parole que non. Se pose aussi le problème de la flotte française. Il est impossible qu'elle soit incorporée, toujours

en cas de défaite française, aux escadres du Troisième Reich. De Gaulle promet à Churchill de tout faire pour l'éviter.

Dans la nuit du 9 au 10 juin, Paul Reynaud rappelle de Gaulle. «Venez immédiatement à mon domicile!», dit-il au Général à Londres.

L'ennemi a maintenant atteint La Seine, en aval de Paris.

Le 10 juin 1940, au moment où tout semble perdu, l'Italie de Benito Mussolini déclare la guerre à la France.

Et le 14, le gouvernement Reynaud doit se replier sur Bordeaux. Bienôt, le pas de l'oeie des Teutons claquera sur les Champs-Élysées.

## L'APPEL

De Gaulle retourne à Londres en catastrophe. Il ne trouve pas d'avion, et doit passer par la Bretagne, à Rennes, puis à Brest, où il monte à bord du contre-torpilleur *Milam*. Dans la Manche, on rencontre un navire de guerre français qui, lorsque son capitaine apprend que c'est le Général qui s'en va à Londres, décide de lui rendre les honneurs de la guerre. Dans la capitale britannique, de Gaulle loge à l'hôtel Hyde Park, pour une nuit. Il rencontre derechef Churchill, cette fois entouré de son *brain trust*. Toujours le problème de la flotte française! Pour que les bateaux français puissent légalement être associés à la *Royal Navy*, si la défaite française se confirmait, il est même question, entre les deux hommes d'Etat, pendant quelques instants, d'une fusion entre les deux nations. De Gaulle repart en avion pour Bordeaux.

Mais hélas! Reynaud a dû démissionner, et le président Albert Lebrun a chargé Philippe Pétain de former le gouvernement.

Tous savent que Pétain ne veut que l'armistice.

Le 17 juin 1940, à neuf heures du matin, de Gaulle retourne à Londres, avec 100.000 francs de fonds secrets que Paul Reynaud lui a remis.

La France est sur le point de se rendre. De Gaulle se dit: «C'est en agissant comme champion inflexible de la nation et de l'Etat qu'il me serait possible de grouper, parmi les Français, les consentements, voire les enthousiasmes, et d'obtenir des étrangers respect et considération.»

Il a quarante-neuf ans. De l'avion spécial qui le ramène à Londres, Charles de Gaulle voit les portes de La Rochelle et de Rochefort qui flambent.

Ce sont les dernières images qu'il emporte de France.

Le lendemain, c'est l'Appel du 18 juin 1940, qui sauvera la France de la pire défaite de toute son histoire nationale.

## Le stockage des déchets radioactifs

# Énergie atomique éprouve des difficultés à obtenir des permis pour ses recherches

Il est déjà possible de stocker des déchets nucléaires produits par des réacteurs nucléaires du Canada, mais le public n'a pas encore été convaincu de la sécurité de ces méthodes.

Les membres de la communauté scientifique ne sont cependant pas eux-mêmes tous convaincus que le problème du stockage des déchets radioactifs, le plus grave qui confronte l'industrie, soit pour autant réglé.

C'est ce qu'a expliqué hier M. John Foster, ancien président de l'Énergie atomique du Canada (EAC) et nouveau président de l'Association nucléaire canadienne, dont les membres sont réunis en conférence internationale annuelle ces jours-ci à Montréal.

M. Foster a expliqué qu'il était techniquement possible de forer dans des formations rocheuses stables puis d'y enfoncer les déchets radioactifs jusqu'à ce que ces derniers deviennent inoffensifs.

Si tout le monde est d'accord pour reconnaître que la recherche est indispensable pour évaluer la sûreté des méthodes

proposées d'évacuation des déchets, a fait d'autre part remarquer M. S.R. Hatcher, directeur général de l'Énergie atomique du Canada, l'AEC éprouve les plus grandes difficultés à obtenir les permis et autorisations d'effectuer des recherches sur le terrain.

«Certaines communautés font difficilement la différence entre la phase recherche de nos opérations et la phase de démonstration qui nécessitera la sélection d'un site pour le stockage de quelques déchets, de constater M. Hatcher.

Ce dernier, prêchant pour sa paroisse, a tenté hier de rassurer ces autorités qui tremblent à l'idée «d'expériences» sur leurs paisibles territoires, en souhaitant une «participation plus visible du gouvernement surtout pour rassurer le public sur le processus devant être utilisé pour évaluer les recherches et choisir éventuellement un emplacement de démonstration».

M. Hatcher a fait état de résultats sur l'étude de l'immobilisation des déchets dans des verres au borosilicate enfouis sous la terre. Des blocs de verre enfouis

dans un sol sablonneux et humide pendant 20 ans ont à peine été marqués en surface durant leur enfouissement.

Des études géotechniques se poursuivent pour trouver les sols les plus propices à des ensevelissements à plus de mille mètres sous diverses formations rocheuses.

Les chercheurs savent d'autre part que deux produits seulement, le technétium 99 et l'iode 129 seraient susceptibles d'atteindre l'environnement même après un million d'années et les travaux portent maintenant sur la possibilité de produire des matériaux capables de ralentir encore l'éventuel mouvement de ces produits.

L'analyse de toutes ces facettes de la question, qu'on appelait dans le milieu «la vérification du concept» est devenue maintenant «évaluation du concept», le mot ayant été jugé plus approprié.

Mais les rapports les plus complets ne valent pas mieux que des expériences à une échelle réduite, sous terre. C'est dans ce but que dès 1984 sera opérationnel un laboratoire sous-terrain.



**ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**  
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions  
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3  
Téléphone: (514) 288-3256

<b>ARTHUR ANDERSEN &amp; CIE</b> Comptables Agréés 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée: Gagné, Vallancourt & Associés.	<b>DUNWOODY &amp; COMPAGNIE</b> Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 881-8081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.	<b>MacGILLIVRAY &amp; BRUNEAU</b> Comptables Agréés - Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630 National <b>MacGILLIVRAY &amp; CO.</b> Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde.	<b>RICHTER, USHER &amp; VINEBERG</b> Comptables agréés Montréal - Toronto Associés - Résidents à Montréal Carol Vintberg C.A. Howard Gilmour C.A. Marcelo C.A. Barry Cullen C.A. Arnold M. Shostak C.A. David A. Vintberg C.A. Suzanne S. Goldberg C.A. Alan Wiener C.A. Dennis M. Kagan C.A. John J. Seidler C.A. J. Yves Tougas C.A. Richard S. Vintberg C.A. Suzanne M. Kaufmann C.A. Philip Marder C.A. Frank Pinsky C.A. Patrick H. So C.A.
<b>BERNIER &amp; BISSON</b> Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marc Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209	<b>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. A. Gareau, C.A. L. Mabeu, C.A.	<b>MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU &amp; ASSOCIÉS</b> C.P. 95 1, Complexe Desjardins MONTRÉAL, (Québec) H3B 1B2 (514) 281-1850 Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Carlier.	<b>ROBERT SAINT-DENIS &amp; CIE</b> Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797
<b>CHARETTE, FORTIER, HAWEY &amp; CIE</b> <b>TOUCHE ROSS &amp; CIE</b> 1 Place Ville-Marie Montréal - H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Missis- sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Ber- muda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.	<b>GRIGNON, DE PALMA, POIRIER &amp; ASSOCIÉS</b> Société Nationale <b>CAMPBELL SHARP</b> Comptables Agréés 3730 est. boul. Crémazie Montréal, Québec, H2A 1B4 378-5010 500 Place d'Armes, Suite 1700 Montréal, Québec, H2Y 2J1 845-7211	<b>Société Nationale WARD MALLETTE</b> Représentation Internationale dans 45 pays <b>BINDER DIJKER OTTE &amp; CO.</b>	<b>SAMSON, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Îles - Matane - Coaticook - Fort-Lauderdale (U.S.A.) Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal, Qué. H4Z 1H8 (514) 861-5741
<b>CLARKSON, GORDON</b> Comptables Agréés Associés-résidents Montréal - Québec A. Benedetti, C.A. C.C. Bismuth, C.A. C.W. Bissinger, C.A. T.R. Burpee, C.A. M. Camirand, C.A. H.M. Carron, C.A. L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Deslaur, C.A. M.M. Domanski, C.A. G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A. B. Garman, C.A. G. Gagnier, C.A. J.P. Graveline, C.A. A. Lanthier, C.A. R.E. Lavoie, C.A. O. Lymbges, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. R. Pearl, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.	<b>HAREL, DROUIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1K3 845-9253 Bureaux: Montréal Repentigny Îles de la Madeleine	<b>MESSIER, BOURGEOIS &amp; CIE</b> Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal - H2P 2T9 384-7430	<b>THORNE, RIDDELL</b> Comptables Agréés 830 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 886-7351 A l'échelle internationale McLintock Main Laurent
<b>CLOUTIER, COUREY, FONTAINE &amp; ASSOCIÉS</b> 2, Place Laval bureau 300 LAVAL, Qué. H7N 5N6 392-4010 • 668-6400	<b>KENDALL, TRUDEL &amp; CIE</b> Comptables Agréés 886 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	<b>NORMANDIN BARRIÈRE &amp; ASSOCIÉS</b> <b>DELOITTE HASKINS &amp; SELLS</b> comptables agréés 225 ouest, rue Notre-Dame 884-4442 1 Place Ville-Marie 861-8512 835 ouest, boul. Dorchester 851-4361 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.	<b>VIAU, ROBIN &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waghuin Boulos, C.A. Jacques R. Chedoin, C.A. Jacques Jovall, C.A. Louis Bari, C.A. Ferd A. Chah, C.A.
<b>COURTOIS, ZIRI &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables agréés 387 o. rue Laurier Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535	<b>LALIBERTÉ, LANÇÔT, MORIN &amp; ASSOCIÉS</b> et <b>COOPERS &amp; LYBRAND</b> 830, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W8 (514) 871-8792	<b>PETRIE, RAYMOND &amp; CIE</b> <b>Proulx, D'Orsonnens &amp; Cie</b> Comptables Agréés 1320 Boul. Graham Suite 100 Mont-Royal, H3P 3C8 TEL: 735-4647	<b>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE &amp; CIE</b> Comptables Agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zitter, C.A. Barry C. Levine, C.A. Suzanne B. Zitter, C.A. David A. Stein, C.A. Marvin B. Goldstein, C.A. David A. Yaghi, C.A. Arnold J. Chedoin, C.A. Barry A. Tolsonbaum, C.A. Morton S. Springer, C.A. Leonard I. Payne, C.A. Suzanne A. Siro, C.A. Laurence E. Levine, C.A. Norman Goldschmidt, C.A. Norman Goldschmidt, C.A. Morris I. Fogelbaum, C.A. Jack Altman, C.A. Robert M. Lerman, C.A. Henry Bonavent, C.A. Robert H. Zitter, C.A. Steven M. Heid, C.A. Herbert S. Sison, C.A. Marshall B. Keen, C.A.
<b>ERNST &amp; WHINNEY</b> Comptables Agréés Sept. lieux Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1100 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901	<b>LAVALLÉE, BÉDARD &amp; CIE</b> Comptables Agréés Pierre Bédard, c.a. Michel Champoux, c.a. 19 ouest, Le Royer — Suite 300, Montréal H2Y 1W4 844-1153	<b>PRICE WATERHOUSE &amp; CIE</b> Comptables Agréés 1200 McGill College Montréal, Qué. H3B 2Q4 — 879-9050 Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Richmond, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.	<b>RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables Agréés Montréal, Québec, Ottawa, Thérèse Mines, Hull, Buckingham 174 <sup>e</sup> étage, Tour de la Bourse Montréal, Québec, H4Z 1G9 (514) 978-2891

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## ESTIMATEUR BERMARCODE SERVICES

oeuvrant dans le domaine de la construction, est à la recherche d'un estimateur spécialisé en construction d'intérieur, pour les édifices commerciaux. Le candidat doit posséder un minimum de 5 ans d'expérience.

**Téléphone: 871-8150**

## TECHNICIEN (NE)

Laboratoire de recherche en physiologie respiratoire demande un(e) technicien(ne) diplômé(e) à temps complet.

- Expérience souhaitable
- Salaire selon qualifications.

Envoyer curriculum vitae à

**Mlle Ginette Asselin**  
12,245 Grenet  
suite 212  
Montréal H4J 2J6

## Conseiller bilingue en développement des cadres

**\$21.400 - \$26.000**

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DES LOISIRS est à la recherche d'une personne pour conseiller et aider les agences et organismes provinciaux à la mise au point de programmes de formation des cadres, pour offrir un service de conseils bilingue en organisation et développement des cadres aux organismes communautaires locaux, pour préparer et mettre en oeuvre des auxiliaires éducatifs pour la formation des cadres, pour participer à l'analyse des demandes de subventions au ministère et pour procéder à l'évaluation continue des projets approuvés. Lieu de travail: Toronto avec déplacements dans l'Ontario.

Exigences: excellente connaissance du français et de l'anglais, expérience du travail de conseiller auprès des organismes communautaires et des institutions publiques, connaissance des programmes ministériels et des différents niveaux de gouvernement, aptitudes aux relations humaines, à la formation des cadres, à l'organisation et aux communications, compétence en planification et en organisation des séminaires et conférences, souplesse et aptitude aux relations interpersonnelles.

Veillez soumettre votre demande/curriculum vitae au plus tard le 4 juillet 1980 en mentionnant le numéro de dossier REC 41/80 au: Ministère des Affaires culturelles et des Loisirs, direction du personnel, 77 ouest, rue Bloor, 5<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M7A 2R9.

Chances d'embauche égales pour tous.



**Fonction publique**  
**Ontario**

## LE CENTRE D'ACCUEIL DANTE

est à la recherche d'un

# DIRECTEUR

des services administratifs

**Catégorie d'établissement:**  
Centre d'accueil de 100 lits, bénéficiaires des classes 3 & 4.

**Supérieur immédiat:**  
Directeur général.

**Fonctions:**  
Planifier, coordonner et contrôler les activités d'un nouveau centre d'accueil dont l'ouverture est prévue pour la fin de l'année 1980.

**Qualifications:**  
Diplôme universitaire de base. De préférence, possédant de l'expérience dans le milieu concerné.

**Traitement:**  
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

*Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 30 juin 1980 à l'adresse suivante:*



**Direction Générale**  
(Concours Directeur des Services Administratifs)  
**Hôpital Santa Cabrini**  
5655 est. rue Saint-Zotique  
Montréal, Québec  
H1T 1P7

## Deuxième concours du directeur général du Centre d'accueil Eloria Lepage

(PERSONNES AGÉES)

**Angle Marseille et La Pépinière**  
Comité de Bourget, Montréal

# DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Type d'établissement:**  
Centre d'accueil de 150 lits et Centre de jour de 150 places.

**Responsabilités:**  
Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration.

**Exigences:**  
Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée. Toutefois, une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire.

**Rémunération:**  
Selon les normes du Ministère des affaires sociales.

**Inscription:**  
Veillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à:

**Deuxième concours du directeur général du Centre d'accueil Eloria Lepage a/s CLSC J.-Octave Roussin**  
1392<sup>e</sup> est. rue Notre-Dame  
Pointe-aux-Trembles, Québec  
H1A 1T5  
Tél.: (514) 642-4050

*Les candidatures doivent nous être parvenues avant le 30 juin 1980.*

# La FTQ demande à Québec de créer un fonds minier avant la fin de 1980

La FTQ a pressé hier le gouvernement du Québec de créer le plus rapidement possible, soit avant la fin de l'année 1980, un fonds minier destiné à protéger les mineurs au moment des fermetures de mines, pour raisons économiques ou pour épuisement.

Selon la FTQ, il est important de procéder à la mise en place du fonds minier dès cette année parce que ce dossier a «traîné assez longtemps». Depuis 1967, les métallos réclament en vain une telle mesure destinée à améliorer la sécurité d'emploi et de revenu. Il y a eu plus de 3.500 licenciements et 18 mines ont été fermées depuis les premières demandes syndicales auxquelles le patronat s'est traditionnellement opposé parce qu'il devrait défrayer le coût de ce système de protection.

«Malgré cette situation dramatique, a déclaré le président de la FTQ, M. Louis Laberge, seul le gouvernement Lévesque a accepté le principe de la création d'un fonds minier. Mais aujourd'hui, le temps des études est terminé. Les mineurs québécois, qui seront réunis à Chibougamau jeudi et vendredi, attendent une réponse ferme de la part du gouvernement.»

Selon M. Laberge, le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, a en mains tous les éléments et les études nécessaires à la création d'un tel fonds.

Le leader syndical a poursuivi en affirmant que l'objectif principal de ce fonds était la «stabilisation de l'emploi» dans le secteur minier et que sa création ne nécessiterait pas des investissements énormes. Ces investissements seraient effectués par les employeurs, comme dans le cas des autres caisses de stabilisation de l'emploi réclamées par cette centrale pour d'autres secteurs industriels.

La création d'un fonds minier vise, dans l'esprit de la FTQ, cinq objectifs. D'abord, faciliter la mobilité des travailleurs dans cette industrie; permettre le paiement d'une allocation de déménagement

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 mars 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à TENDREURIE ET TISSAGE JACQ (1978) LTÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5ème jour de juin 1980, sous le numéro 307955. Ce 10ème jour de juin 1980. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 1 avril 1980 par lequel MANHATTAN WIRE WORKS CANADA CO. LTD. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**AVIS** est par les présentes donné que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

## Avis légaux

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE YVON CRISPIN**, péagier, ayant fait affaires sous les noms et raison sociale de BOUTIQUE DU PIETON ENRG, 177 boulevard Lajeunesse, St-Jérôme, P.Q.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-04-002390-806  
NICOLAS (alias NICK) PAPADAKIS  
ANGELA FRAGONICOLAKIS

**Requérants**  
Dans l'affaire des conventions matrimoniales entre NICOLAS (alias NICK) PAPADAKIS, contracteur plombier, domicilié et résidant au 5715 rue Baillargon en la cité de Brassard, district de Montréal et ANGELA FRAGONICOLAKIS, ménagère, des mêmes lieux.

**Requérants**  
PRENEZ AVIS que les requérants présentent devant ce Honorable Cour séant en la Division de Pratique au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine en chambre 216, le 17 juillet 1980 à 9:30 heures de l'avant-midi, un avis de demande d'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial en date du 24 avril 1980 devant Me Claude Laberge, notaire, sous le numéro 24 439 de ses minutes, changeant le régime matrimonial afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de société d'acquits.

**Requérants**  
L'AVAIL, le 13 juin 1980  
Me BERNARD CARON, avocat  
4150 boulevard St-Martin  
Ville de Laval, P.Q.  
Procureur des requérants

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-0995-800  
DAME JEANNE D'ARC GELINAS, VENDEUSE, résidant et domiciliée au 5130 Paisley app. 8, dans la cité et district de L'ÉPIQUE.

**Requérante**  
ROGER LEDUC, d'adresse inconnue.

**Intimé**  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, ROGER LEDUC, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée audit Greffe à votre intention.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-00686-801  
FERNAND CHARBONNEAU  
ALDERIC SARRAZIN

**Demandeurs**  
JEAN MAURICE SAINDON  
GILLES HUET  
ROGER MARTIN

**Défenseurs**  
Il est ordonné au défendeur ROGER MARTIN, de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours de ladite publication.

**Protototaire de la cour supérieure**  
MÉS ALÉPIN & BIGRAS  
1688 des Laurentides  
Suite 203 Vimont Laval  
HTM 2P4

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-12-0995-800  
NICOLAS (alias NICK) PAPADAKIS  
ANGELA FRAGONICOLAKIS

**Requérants**  
Dans l'affaire des conventions matrimoniales entre NICOLAS (alias NICK) PAPADAKIS, contracteur plombier, domicilié et résidant au 5715 rue Baillargon en la cité de Brassard, district de Montréal et ANGELA FRAGONICOLAKIS, ménagère, des mêmes lieux.

**Requérants**  
PRENEZ AVIS que les requérants présentent devant ce Honorable Cour séant en la Division de Pratique au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine en chambre 216, le 17 juillet 1980 à 9:30 heures de l'avant-midi, un avis de demande d'homologation d'un acte de modification du régime matrimonial en date du 24 avril 1980 devant Me Claude Laberge, notaire, sous le numéro 24 439 de ses minutes, changeant le régime matrimonial afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de société d'acquits.

**Requérants**  
L'AVAIL, le 13 juin 1980  
Me BERNARD CARON, avocat  
4150 boulevard St-Martin  
Ville de Laval, P.Q.  
Procureur des requérants

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL**

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-0995-800  
DAME JEANNE D'ARC GELINAS, VENDEUSE, résidant et domiciliée au 5130 Paisley app. 8, dans la cité et district de L'ÉPIQUE.

**Requérante**  
ROGER LEDUC, d'adresse inconnue.

**Intimé**  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, ROGER LEDUC, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée audit Greffe à votre intention.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du 15 avril 1980 par lequel M. Kevin Pettit, défendeur, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Chamby le 16 avril 1980 sous le No. 551535.

**Requérante**  
PRENEZ AVIS que le contrat en date du

# Montréal aura son club de soccer en 81

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Une équipe de la Ligue nord-américaine de soccer jouera l'an prochain à Montréal. Le ministre responsable de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Claude Charbon, a en effet annoncé hier qu'il avait autorisé la location du Stade olympique pour les joutes à domicile de cette équipe.

C'est au cours de l'étude en commission parlementaire

des crédits de la RIO, hier, que M. Charbon a fait état de la venue à Montréal de ce nouveau club, y voyant une façon de réduire le déficit d'exploitation du Stade olympique.

L'arrivée à Montréal de ce nouveau club portera à quatre le nombre de villes canadiennes ayant des concessions de la Ligue nord-américaine de soccer. Déjà Vancouver, Edmonton et Toronto ont des clubs. Dans le cas de

Montréal, la brasserie Molson aurait obtenu le déménagement d'une concession d'une ville américaine dans la métropole. Sans que cela soit confirmé, le ministre a dit croire qu'il s'agissait du club présentement installé à Philadelphie.

La location du Stade olympique pour cette nouvelle équipe sportive montréalaise a été autorisée, a indiqué M. Charbon, pour 15 matches.

## L'ISQ et la CSQ se fusionnent

# Sport-Québec verra bientôt le jour

par François Lemenu

L'Institut des sports du Québec (ISQ) et la Confédération des sports du Québec (CSQ) ont annoncé hier leur fusion en un seul organisme qui sera désormais connu sous le nom de Sport-Québec. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Lucien Lessard, doit prochainement donner son accord et permettre à l'organisme de remplir le mandat qu'il s'est donné au terme de très longues et laborieuses négociations qui auront duré près de deux ans.

Sport-Québec s'est donné comme mandat général d'assurer le développement du sport amateur en favorisant l'amélioration du mieux-être de la personne et de la collectivité par le biais de la pratique sportive et, plus précisément, de permettre à l'ensemble de la population l'accès à la pratique sportive et ce, à tous les niveaux d'excellence.

Le nouvel organisme n'entend pas éliminer ou même se substituer aux fédérations existantes. Celles-ci conservent leur entière autonomie. M. Arthur Sheedy, de l'ISQ, a précisé hier au cours d'une conférence de presse, que Sport-Québec cherchera d'abord à exercer un leadership et à assurer le développement du sport d'élite et de la pratique du sport au Québec. À cela s'ajoutent plusieurs objectifs comme celui de représenter le monde du sport au Québec et au Canada, animer ses membres sur les questions relatives au développement du sport amateur, fournir l'appui technique dans l'élaboration et la réalisation de programmes de formation de

cadres, conduire des projets qui auront reçu l'approbation de ses membres, établir et maintenir les mécanismes de consultation, de concertation et de coordination nécessaires à la réalisation de son mandat, conseiller le gouvernement dans l'élaboration de politiques et de programmes de soutien au développement du sport en général et de l'élite en particulier, et, enfin, exercer une fonction critique sur toute question impliquant le développement du sport au Québec.

En principe, tous les différends fondamentaux qui ont longtemps opposé les deux organismes sont désormais réglés, et l'on constate, à la lecture des objectifs du Sport-Québec, qu'il se manifeste une volonté sincère de collaborer pour créer un organisme qui sera ultérieurement le principal et unique intervenant dans le développement de la pratique du sport.

M. Jacques Lacombe, de l'ISQ, a indiqué que l'un des «défis» de l'organisme sera d'harmoniser les relations entre les différentes fédérations d'une part, et de faire la preuve de la compétence des administrateurs, d'autre part. M. Lacombe a précisé que le budget du nouvel organisme sera l'équivalent de celui de l'ISQ et de la CSQ. Le conseil d'administration de la corporation sera composé de neuf personnes élues, soit six personnes élues parmi les candidats proposés par les membres actifs et trois autres élues à titre de membres cooptés parmi les candidats proposés par le comité de mise en candidature.

Dans le document présenté hier, divers programmes sont définis en fonction des objectifs principaux et du mandat de Sport-Québec. On note ainsi un programme d'assistance technique, le développement de l'élite, le perfectionnement des cadres, les communications, le financement, les manifestations sportives et la régionalisation. Ce dernier programme est particulièrement important puisqu'il traduit l'intérêt que portera Sport-Québec au développement de la pratique du sport dans l'ensemble de la province, ce qui n'a jamais vraiment été fait dans le passé. Il paraît important en effet qu'une population ne soit pénalisée en raison de sa situation géographique. À ce chapitre, Sport-Québec entend élaborer, en collaboration avec les régions et les fédérations, une stratégie particulière afin de permettre un développement régional axé sur les besoins de la population et du plan global de chaque discipline sportive. Cela suppose en outre de bonnes relations avec les municipalités, les conseils régionaux de loisirs, les commissions sportives régionales, les clubs sportifs et les associations régionales unisports.

Presque rivaux hier, associés aujourd'hui, les administrateurs de l'ISQ et de la CSQ conjuguent désormais leurs efforts et leurs ressources afin de doter le Québec d'un organisme qui saura répondre aux besoins de la population et aussi créer des projets qui stimuleront la pratique du sport à tous les niveaux.

Le mandat est énorme. Puissent-ils réussir. Le Québec ne s'en portera que mieux.

# Les Expos devraient corriger Grimsley

(par François Lemenu) — Les bonnes manières s'apprennent à tout âge et les Expos de Montréal auraient intérêt à les enseigner à leur lanceur gaucher, Ross Grimsley. Celui-ci s'est de nouveau moqué du public samedi lorsque le gérant Dick Williams l'a retiré du match après qu'il eut concédé six points en quatre manches face aux Dodgers de Los Angeles. En quittant le monticule, Grimsley a salué ironiquement la foule, qui le conspuait généralement après une autre contre-performance.

Grimsley a suffisamment de métier pour savoir que les huées de la foule, parfois

crueilles, font partie du jeu et qu'un athlète professionnel ne doit en aucun temps donner la réplique par des gestes ou des paroles inconsidérées. Grimsley, on le sait, souhaite passer à une autre formation où, espère-t-il, il aura enfin l'occasion de lancer et de manifester son grand talent. Aucune équipe, cependant, ne semble disposée à satisfaire les exigences des Expos, qui recherchent un joueur de qualité en retour d'un ex-lanceur de 20 victoires.

Grimsley devra donc prendre son mal en patience et faire preuve à l'avenir de plus de maturité. Hélas, rien

n'est moins sûr et au risque d'une récédive, Dick Williams devrait le clouer sur le banc et la direction de l'équipe offrir publiquement ses excuses au public pour l'inqualifiable conduite de l'un de ses membres.

## BASEBALL

**Ligue Nationale**

**Dimanche**

Los Angeles 1, Montréal 0  
Philadelphie 8, San Diego 5  
Pittsburgh 4, Houston 1  
San Francisco 3, New York 0  
Chicago 4, Atlanta 1  
St-Louis 10, Cincinnati 9

**Hier**

Houston à Chicago  
Cincinnati à Pittsburgh  
Atlanta à St-Louis  
New York à San Diego  
Philadelphie à Los Angeles  
Montréal à San Francisco

**Aujourd'hui**

Houston, Richard (8-3) à Chicago, McGlothen (3-3), 14 h 30  
Cincinnati, LaCoss (4-6) à Pittsburgh, Bibby (7-1), 19 h 35  
Atlanta, Alexander (4-2) à St-Louis, Vuckovich (5-5), 20 h 35

New York, Pacella (0-0) à San Diego, Lucas (3-3), 22 h  
Philadelphie, Noles (0-3) à Los Angeles, Goltz (3-5), 22 h 30.

**Les meneurs**  
(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Hernandez, STL	221	77	.348
Smith, LA	201	68	.338
Cruz, Hou	208	70	.337
Henderson, NY	171	57	.333
Cebeno, STL	141	44	.312
Reitz, STL	215	67	.312
Hendrick, STL	216	66	.306
Trillo, Phi	131	40	.305
Templeton, STL	256	78	.305
McBride, Phi	184	56	.304

**Ligue Américaine**

**Dimanche**

Toronto 5, Texas 3  
Cleveland 14, Minnesota 2  
Kansas City 7, Milwaukee 5  
Boston 6, Californie 5  
New York 8, Oakland 2  
Baltimore 9, Seattle 3

**Hier**

Milwaukee à Cleveland, 2  
Minnesota à Toronto  
Californie à Baltimore  
Oakland à Boston  
Chicago à Cleveland  
Seattle à New York  
Texas à Kansas City

**Aujourd'hui**

Minnesota, Redfern (6-3) à Toronto, Mirabella (4-6), 19 h 30  
Californie, Frost (4-5) à Baltimore, Storey (7-3), 19 h 30  
Oakland, Keough (7-6) à Boston, Torrez (2-6), 19 h 30  
Chicago, Kravec (3-4) à Detroit, Morris (6-6), 20 h  
Texas, Perry (3-5) à Kansas City, Gale (2-7), 20 h 35

**Les frappeurs**  
(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	cc	pp	moy.
Almon	38	10	0	3	.263
Bernazard	101	23	2	8	.228
Carter	193	46	12	35	.238
Cromartie	213	62	6	29	.291
Dawson	173	52	6	32	.301
Hulton	25	4	0	2	.160
LeFlore	211	54	0	14	.256
Macha	61	20	1	5	.328
Mills	21	11	0	5	.524
Office	91	21	1	12	.331
Parrish	131	31	6	19	.327
Patte	5	2	0	2	.400
Scott	181	38	0	11	.210
Speier	95	25	1	11	.263
Tamargo	23	5	0	4	.217
Valentine	146	42	4	27	.288
White	54	16	3	6	.296

**Les lanceurs**  
(Partie d'hier non comprise)

	g-p	vs	mi	rb	mpm
Bahnen	5-1	1	36.0	13	1.25
Fryman	1-1	8	29.2	22	1.50
Grimsley	2-4	0	34.1	9	6.35
Guillickson	0-1	0	18.1	10	3.40
Lea	1-0	0	8.0	4	1.13
Lee	3-4	0	71.1	22	4.79
Norman	0-0	2	29.0	17	6.83
Palmer	2-1	0	66.0	35	2.05
Rogers	8-5	0	104.2	62	3.08
Sanderson	6-3	0	70.0	45	2.98
Sosa	4-2	4	31.2	24	2.28

**LIGUE NATIONALE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
MONTRÉAL	33	22	.600	—
PITTSBURGH	33	24	.579	1
PHILADELPHIE	30	24	.556	2½
NEW YORK	27	29	.482	6½
CHICAGO	24	30	.444	8½
ST. LOUIS	22	36	.379	12½

**Section Ouest**

	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	34	23	.596	—
LOS ANGELES	34	25	.576	1
CINCINNATI	32	27	.542	3
SAN FRANCISCO	25	34	.424	10
SAN DIEGO	25	35	.417	10½
ATLANTA	23	33	.411	10½

**LIGUE AMÉRICAINNE**

**Section Est**

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	37	21	.638	—
MILWAUKEE	31	25	.554	5
BOSTON	31	27	.534	6
CLEVELAND	29	27	.518	7
TORONTO	28	28	.500	8
BALTIMORE	29	30	.492	8½
DETROIT	26	28	.481	9

**Section Ouest**

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	37	22	.627	—
CHICAGO	29	28	.509	7
OAKLAND	29	30	.492	8
SEATTLE	28	32	.467	9½
MINNESOTA	26	33	.441	11
CALIFORNIE	23	36	.390	14
	21	36	.368	15



Quelques milliers de personnes ont assisté hier midi à l'entraînement de Roberto Duran (à gauche) au complexe Desjardins, à Montréal. Duran affrontera Sugar Ray Leonard lors d'un combat comptant pour le titre mondial des poids mi-moyens au Stade olympique, vendredi.

## Ce soir au Stade olympique

# Les Alouettes miseront sur la passe face aux Argonauts

On peut s'attendre à ce que les Alouettes de Montréal dépendent beaucoup de la passe lorsqu'ils recevront les Argonauts de Toronto dans ce qui sera ce soir le premier match-présaison 1980 des Alouettes au Stade olympique.

La prévision est assez facile à faire, car les Alouettes sont privés des services du demi David Green tandis que Peter Dalla Riva et Fred Biletnikoff possèdent les talents requis pour accepter les passes des quarts-arrière Joe Barnes et Gerry Dattilio, qui devraient travailler pendant une demie chacun.

De plus, la vente des billets de saison accuse un retard de presque 20 pour cent et une forte artillerie aérienne pourrait aider à amener les amateurs au Stade olympique.

«Je dois bâtir notre attaque sur le talent de mes joueurs, a dit l'instructeur Joe Scannella. J'ai toujours été reconnu comme un pilote qui favorise le jeu aérien, mais, depuis mon arrivée ici, j'ai travaillé avec les outils en main.»

Green, un des meilleurs atouts offensifs des Alouettes,

ne joue pas en raison d'une dispute salariale, ce qui incite Scannella à adapter sa philosophie du jeu.

«Si Barnes me prouve qu'il peut lancer le ballon avec succès dans un deuxième match d'affilée, je vais songer sérieusement à imiter l'offensive des Eskimos d'Edmonton.»

Les Argos ont perdu les services du quart Tony Adams dans un match hors-concours contre Hamilton la semaine dernière. Il sera absent pendant six semaines en raison d'une blessure à l'épaule. L'ancien quart des Alouettes, Mark Hackson, commencera le match ce soir.

## Wimbledon: Borg 1ère tête de série devant McEnroe

LONDRES (AFP) — Le Suédois Bjorn Borg, tenant du titre depuis quatre ans, a été bien sûr désigné tête de série numéro un des Championnats de Wimbledon qui débutent lundi à Londres.

Le comité de sélection du All England Club, réuni hier à Wimbledon, a d'autre part préféré l'Américain John McEnroe à son compatriote Jimmy Connors comme numéro 2, bien que ce dernier ait été champion en 1974 et finaliste en 1975, 1977 et 1978.

Dix des 16 têtes de série du simple messieurs vont aux Américains et les seuls «étrangers» qui y figurent, à part Borg, sont le Paraguayen Victor Pecci (N° 8), le Tchecoslovaque Ivan Lendl (10), le Français Yannick Noah (12), désigné pour la première fois, le Polonais Wojtek Fibak (13), et l'Argentin Jose Luis Clerc (16).

En simple dames, la place d'honneur revient naturellement à l'apatride d'origine tchécoslovaque Martina Navratilova, tenante du titre depuis deux ans.

Selon Ray Miller, ancien boxeur et arbitre, Duran était fantastique en tant que poids léger mais, comme mi-moyen, il a encore à faire ses preuves. Comment expliquer qu'un boxeur, avec un tableau de chasse de 56 mises hors de combat en 72 matches, ait encore de quoi à prouver?

Selon Miller, dans un article rédigé par Red Smith dans *The New York Times*, Duran n'a pas encore affronté du «grand talent» depuis qu'il est passé de la catégorie des 135 à celle des 147 livres. Miller croit que Duran n'est pas aussi flamboyant depuis qu'il combat chez les mi-moyens. Il subira donc un véritable test face à Leonard, un moulin à vent qui distribue des coups à la volée, un boxeur à la fois scientifique et mobile et, surtout, un pugiliste naturel chez les 147 livres.

Leonard a gagné ses cinq

## Duran n'a visité le plancher que deux fois en 72 combats

Roberto Duran, qui affrontera Sugar Ray Leonard vendredi soir au Stade olympique lors d'un combat pour le championnat du monde des mi-moyens, n'a visité le plancher que deux fois au cours de sa carrière de 72 combats chez les professionnels.

Le seul homme qui ait réussi l'exploit de projeter le champion de Panama au canevass fut Esteban DeJesus, et dans deux batailles différentes. En chaque occasion, Duran s'est relevé.

Le premier «incident» est survenu au round initial du premier des trois matches entre ces deux adversaires. La scène: Le Madison Square Garden de New York, le 17 novembre 1972. DeJesus devait l'emporter par décision des juges, en 10 engagements. Bien que champion des légers, Duran n'avait pas mis son titre en jeu cette fois-là.

Le 16 mars 1974, DeJesus demanda la chance de mettre la main sur le titre. Mal lui en prit: il eut beau faire visiter le matelas une deuxième fois (au premier engagement encore) à son adversaire, celui-ci se releva de nouveau pour finalement gagner par knockout au 11e round.

Dans une troisième rencontre, Duran fit payer tellement cher, à DeJesus, les affronts que ce dernier accrocha bientôt ses gants.

Duran, qui a renoncé, vaincu, à sa couronne mondiale des légers après avoir brillamment défendu 12 fois son titre, a fait une entrée triomphale chez les mi-moyens le 27 avril 1978, disputant de Adolfo Viruet en 10 assauts à New York, au même endroit où, en juin 1972, il ravissait le titre mondial des légers à Ken Buchanan par K.O. au 13e assaut.

Depuis qu'il a gradué chez les mi-moyens, Duran a livré huit batailles. Il en a gagné quatre par mise hors de combat et quatre autres à la limite des 10 assauts. Ses deux derniers gains ont été perpétrés à Las Vegas. Jozsef Nsubaga et Wellington Wheatley ont «joué au Casino» et perdu, n'ayant pas les bonnes cartes face à Duran qui a déployé tous ses atouts pour les vaincre respectivement en quatre et six assauts.

Selon Ray Miller, ancien boxeur et arbitre, Duran était fantastique en tant que poids léger mais, comme mi-moyen, il a encore à faire ses preuves. Comment expliquer qu'un boxeur, avec un tableau de chasse de 56 mises hors de combat en 72 matches, ait encore de quoi à prouver?

dernières batailles par mise hors de combat. Il a signé ses quatre premières victoires à Las Vegas de façon expéditive face à Tony Chiaverini, Pete Ranzani et Andy Price. Contre Wilfredo Benitez, il a attendu à six secondes de la fin du 15e round et du match pour lui asséner son dernier coup et lui ravir le titre mondial qu'il met en péril ce week-end face au tortionnaire Duran. Après Benitez, Leonard a risqué sa couronne contre le Britannique Dave «Bo» Green qu'il a fait filer à l'anglaise en moins de quatre rounds.

Quand Leonard a disposé de Benitez pour remporter sa part du titre des mi-moyens, sa victoire ne fut aucunement mise en doute. Mais la critique fut sévère à son égard.

Un journaliste, Barney Nagler, se souvenant de Sugar Ray Robinson, a écrit que Leonard devrait s'abstenir de s'appeler Sugar Ray. À cette critique, Leonard a répondu: «À mon premier match pour le titre, j'étais craintif. Et, étant favori à 4 contre 1, ça me gênait. Je savais que la bataille serait beaucoup plus ar-

due que certains prévoiaient. Ce n'était pas moi à mon meilleur», de rappeler Leonard.

Après Benitez, Leonard a mis son titre en cause le 31 mars dernier contre le Britannique Green qu'il disposa en quatre rounds. «On m'avait dit que je pouvais en disposer aussi facilement que je voulais... Alors, j'en ai disposé aussi rapidement que j'ai pu. Mais, lors de ce combat, je n'étais aucunement tenné par l'émotion. J'étais pleinement confiant et détendu. Je pouvais oeuvrer à ma guise et même donner libre cours à mon intuition et expérimenter de nouvelles choses. C'est exactement de cette façon que je me battrais contre Duran», de dire en toute confiance celui dont la fiche est de 27 victoires en autant de matches (18 par K.O.) depuis qu'il s'est fait passer la médaille d'or au cou en 1976, à deux pas du Stade où la table sera mise pour le régala pugilistique de vendredi.

Dans 20 ans, quand on parlera de Sugar Ray, on se demandera sans doute lequel? Robinson ou Leonard?

## Easler est choisi le joueur de la semaine

NEW YORK (AP) — Mike Easler des Pirates de Pittsburgh a été choisi hier le joueur de la dernière semaine de la Ligue nationale. Easler a maintenu une moyenne offensive de .619 grâce à 13 coups sûrs en 21 présences au marbre, dont deux circuits, deux triples et un double. Il a de plus produit six points et compté à cinq reprises. Easler s'est particulièrement signalé jeudi dernier face aux Cubs de Chicago avec un circuit, un triple, un double et un simple. La moyenne d'Easler en saison s'établit à .407.

Dans la Ligue américaine,

l'honneur du joueur de la semaine est partagé par Toby Harrah des Indiens de Cleveland et Reggie Jackson des Yankees de New York. Harrah a conservé une moyenne de .524 avec 11 coups sûrs en 21 présences, dont quatre doubles, un triple et un circuit. Il a réalisé un total de 20 buts, produit huit points et marqué cinq fois.

Jackson a maintenu une moyenne de .419. Il s'est particulièrement signalé avec cinq circuits. Il a de plus produits 13 points, et s'est hissé au 20e rang des frappeurs de circuits en carrière.

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS**

Fondée en 1892

Brevets d'invention  
Marques de commerce  
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfield  
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272  
Télex 05-268656, Cable MARION  
Télécopier international Xerox 400

**MACHINES À ÉCRIRE**

reconstituées, modèles récents

UNDERWOOD TM \$185.  
OLIVETTI 88 \$130.

Rég. SPÉC.  
Editor 4: \$990-**\$650.**  
Editor 3: \$725. **\$425.**

Portative neuve \$129.50  
Quantités limitées

CANADA DACTYLOGRAPHE INC  
7035 av. du Parc, Mtl  
**270-1141**  
OUVERT SAMEDI MATIN

**INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR**

**WILLIAM G. MORRIS**

AVOCAT

Suite 210  
892 ouest, Sherbrooke  
Montréal H3A 1G3

Tél.: (514) 282-0025

**OFFREZ-VOUS LE DEVOIR**

Chaque matin  
Renseignements  
Service du tirage  
**844-3361**

# Pogorelic remporte les honneurs du Concours international de Montréal

par Gilles Potvin

Ivo Pogorelic, pianiste de 21 ans de Belgrade, Yougoslavie, a remporté les honneurs du 14e Concours international de Montréal, obtenant non seule-

ment le premier prix, le Grand Prix Florent-Marcel de \$10,000, mais aussi le prix spécial de \$500 pour la meilleure exécution de l'oeuvre canadienne imposée, *Mélisma*, de François Morel.

Christopher O'Riley, 24 ans, de Chicago, et Vladimir Ovcchinnikov, 22 ans, de l'Union soviétique, se partagent ex-aequo le 2e prix et reçoivent \$3,750 chacun, somme représentant la moitié du

montant réuni des 2e et 3e prix, \$5,000 et \$2,500, le 3e prix n'étant pas attribué. Emma Tachmizian, 22 ans, de Plovdiv, Bulgarie, obtient le 4e prix au montant de \$1,500 et Andrei Diev, 21 ans, de

Minsk, URSS, le 5e prix, une somme de \$1,000.

Les quatre autres finalistes du concours, Boris Petrov, 25 ans, de Bakou, URSS, Ick-Choo Moon, 24 ans, un Canadien d'origine coréenne, Remy Loumbrozo, 25 ans, de Paris, France, et Ruriko Kikuchi, 29 ans, d'Osaka, Japon, reçoivent chacun \$500.

C'est vers 1 h 30 du matin que les neuf membres du jury ont fait connaître leur décision, pour la plus grande joie des uns qui ont vu le ou les candidats de leur choix récompensés selon leurs prévisions mais non sans un certain désappointement chez les autres dont les pronostics ne concordent pas avec le choix des neuf juges. Il faut dire que l'unanimité s'était passablement faite autour de Pogorelic qui avait solidement établi ses positions dès la première épreuve éliminatoire. Car il ne faut pas oublier que, dans de pareils concours, le choix du jury est le résultat du total des points obtenus durant les trois étapes. La prestation du jeune Yougoslave fut des plus consistantes et fut couronnée par d'éblouissantes exécutions, samedi soir, du *Concerto no 3*, en do majeur, de Prokofieff et de *Mélisma* de Morel.

Né à Belgrade, Ivo Pogorelic a cependant reçu sa formation en URSS, à l'École centrale de musique de Moscou d'abord, avec E.N. Tikhonine puis au célèbre Conservatoire Tchaïkovsky avec Vera Gornostaieva à partir de 1975. Il a gagné de nombreux prix dans son pays natal et, en 1978, se classait premier au Concours international Alessandro Casagrande, à Terni, Italie. Il a donné de nombreux récitals et concerts avec orchestre dans son pays ainsi qu'en URSS, en Italie et aux États-Unis. Il est le premier ressortissant de son pays à triompher au concours montréalais.

Notre compte rendu d'hier, consacré aux deux premières séances de l'épreuve finale, mentionnait que la troisième, celle de dimanche soir, pourrait bien réserver des surprises. Or ce fut effectivement une soirée pleine d'imprévu. Ce fut d'abord la participation de l'Américain Christopher O'Riley dont on avait jusque-là fait assez peu de cas. Il a joué le *Concerto no 2*, en si bémol majeur, de Brahms



Ivo Pogorelic, de Belgrade, gagnant du premier prix du 14e Concours international de Montréal jouera ce soir avec l'OSM à la salle Wilfrid-Pelletier.

# Ose-Arts doit repartir à neuf avec un ajout de \$2 millions

Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois a annoncé vendredi qu'il avait l'intention d'injecter \$2 millions de crédits supplémentaires dans le Programme Ose-Arts qui vise à aider les jeunes travailleurs à se trouver des emplois permanents au sein d'industries ou d'institutions à caractère culturel ou artistique.

Ce programme institué l'automne dernier a déjà engagé des sommes de \$7 millions et sa popularité ne cesse d'augmenter. Selon un porte-parole du cabinet du ministre Vaugeois, Mme Mariette Bélanger, le programme Ose-Arts est «bloqué» depuis mars en raison d'un afflux considérable de demandes qui n'ont pu être satisfaites faute d'argent. En effet les crédits sont épuisés à Ose-Arts depuis ce temps et c'est la raison pour laquelle le ministre sollicite auprès du Conseil du Trésor \$2 millions supplémentaires. L'accord du ministre des Finances doit être donné aujourd'hui mais le principe semble acquis selon le ministère des Affaires culturelles.

Le ministère tient toutefois à rappeler aux organismes et compagnies culturelles qui sollicitent l'aide gouvernementale pour défrayer le salaire de travailleurs, que les critères originaux du Programme seront dorénavant appliqués très rigoureusement. Ose-Arts vise la création de nouveaux emplois permanents et non pas des emplois occasionnels de quel-

ques mois résultant de la mise sur pied de projets éphémères.

Ce critère qui avait été très bien établi au départ du programme à l'automne semble avoir subi quelques déviations à l'application. De même celui visant des organismes qui reçoivent déjà des subventions de fonctionnement du MAC ne pourront obtenir à l'avenir des sommes d'Ose-Arts. On cite notamment le cas du Musée des beaux-arts de Montréal et du Musée des Arts décoratifs qui ont pu obtenir du programme Ose-Arts une main d'oeuvre additionnelle. À l'avenir ces institutions déjà subventionnées seront exclues du programme, car leurs problèmes de main-d'oeuvre sont réglés à d'autres niveaux.

Le ministère avise également que la somme maximale qui sera remboursée aux organismes qui se prévalent d'Ose-Arts sera dorénavant de \$10,000, et non plus \$12,000 comme avant. Cette somme doit couvrir 75% du salaire des nouveaux employés. De plus, comme le programme Ose-Arts vise à faire travailler des jeunes qualifiés mais sans emplois, et que des sommes de ce programme sont récupérées du ministère des Affaires sociales, une partie de la main-d'oeuvre visée doit toucher au moment de la demande de l'aide sociale.

Le ministère des Affaires culturelles, qui soumet l'évaluation des projets Ose-Arts au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre reconnaît enfin que la

machine administrative s'est enrayée au printemps mais que les choses devraient aller mieux à partir de maintenant.

Un mouvement de protestation s'est en effet fait jour à Montréal au sein d'une quinzaine de travailleurs d'organismes culturels, insatisfaits des procédures administratives du gouvernement. Au nombre de ces derniers on relève des intervenants du Musée d'art vivant Véhicule, du Centre d'essai Conventum, de la Galerie Motivation 5, de Radio-Centreville, de la Galerie Gilles Gheerbrant, de la Galerie Annexe, de l'Atelier Laurent Tremblay, etc. Ces organismes ont soumis une vingtaine de demandes depuis janvier dernier qui n'ont même pas reçu d'accusés de réception, mis à part un projet de Motivation 5. Or, la subvention gouvernementale qui devait défrayer 75% du salaire du nouvel employé à la Galerie Motivations n'a pas été reçue encore à ce jour.

Au nombre des griefs émis par ce groupe on note également l'absence de porte-parole officiel et de coordination adéquate des services d'Ose-Arts occasionnant des séries d'appels téléphoniques à des fonctionnaires qui ne «sont au courant de rien» et à d'autres qui ne rappellent jamais.

Pour tous renseignements au sujet du programme Ose-Arts dans la région montréalaise, on est prié de communiquer avec le directeur du Bureau régional du MAC, M. Pierre Ouellet.

# Diffusion Parallèle, un projet mort-né?

par Clément Trudel

Depuis six mois, Christian Lamontagne et un groupe de collaborateurs tentent d'obtenir du ministère des Affaires culturelles un «capital de départ» pour une agence spécialisée dans la distribution de publications culturelles et de revues à faible tirage. L'agence (Diffusion Parallèle Inc.) est déjà incorporée mais on l'avisait, la semaine dernière, que le ministre Vau-

geois n'autorisait pas la subvention que les sous-ministres Frigon et Vallierand auraient, selon M. Lamontagne, accepté de défendre en principe.

Le document qui décrit l'échéancier prévu ainsi que le fonctionnement de Diffusion Parallèle — complété fin février — précise qu'il s'agit d'une agence à but lucratif et qu'en deux ans on pourrait penser à l'autofinancement.

Selon M. Lamontagne, des

revues comme «OVO» ou «Le temps fou», «Focus» et peut-être une trentaine d'autres, n'atteignent le plus souvent que 10 à 30% de leur marché potentiel parce qu'on ne s'est pas préoccupé de leur offrir une infrastructure de distribution. Le pdg des MLEP (Messageries littéraires des éditeurs réunis), M. Georges Laporte, aurait même offert son aide pour le démarrage de Diffusion Parallèle Inc., quitte à se départir ensuite des quatre revues que MLEP distribue déjà, pour revenir à un rôle de distributeur de livres exclusivement.

Dans une lettre datée du 15 juin et adressée au ministre Vaugeois, M. Lamontagne et quatre autres personnes intéressées à voir naître (en septembre?) Diffusion Parallèle disent leur déception du refus opposé par le ministère, qui renvoyait à Ose-Arts les responsables; à cette dernière porte, on répond que les fonds sont épuisés.

Du MAC, Diffusion Parallèle espérait recevoir \$74,000, soit la moitié environ des sommes requises, une première année, par une organisation qui s'intéresse aux revues qui «contribuent au développement culturel du Québec de multiples façons et représentent tous les secteurs des arts et de la culture.»

Du document préparé à l'intention des fonctionnaires des Affaires culturelles, on peut retenir une classification de trois types de public pour ce genre de revues: le milieu scolaire, laissé pour compte la plupart du temps; le milieu intéressé aux arts et le milieu «intéressé aux réalités sociales». On y insiste sur la néces-

sité d'en venir à une promotion systématique de publications peu connues, pour la plupart: «Focus», produite à Chicoutimi, a quand même réussi à percer un peu mieux en raison d'un système artisanal, mais dynamique, de distribution. Que dire toutefois de «Parachute», de «Vie Ouvrière», de «Chili-Québec Informations» et d'un nombre indéterminé d'autres revues; on laisse les revues universitaires en dehors de ces messageries.

Pour donner un indice de l'intérêt suscité par le projet qu'il se fait fort de défendre, Christian Lamontagne mentionne que \$7,000 d'actions ont déjà été souscrites. Diffusion Parallèle Inc. devrait fournir des emplois à cinq permanents: quatre à Montréal et un à Québec et, avec les sommes versées à des pigistes, on estime que son budget pour les salaires couvrirait les 2/3 du budget annuel.

Au Canada anglais il existe une Canadian Periodicals Publishers Association (CPPA), à but non lucratif, qui reçoit au-delà de \$200,000 en subventions, même si la CPPA n'entend pas concurrencer les autres agences de distribution. Le Québec ne pourrait-il pas accueillir favorablement une tentative de commercialisation de revues qui expriment le Québec sous toutes ses facettes demande Christian Lamontagne, qui dit savoir qu'il y a un mois, le ministre Vaugeois a reçu un rapport d'un comité d'étude sur les périodiques culturels.

# LABO ET ÉCHOS

Treize artistes ont été choisis pour représenter le Canada à la prestigieuse Onzième Biennale de Paris en septembre. Voici la liste de ces artistes, telle qu'annoncée par le ministère des Affaires extérieures: Décoration: David Craven; Robert Fish; Raymond Gervais; John Massey. Audiovisuel: Susan Britton; Elizabeth Chitty; Kate Craig; Margaret Drago; Noël Harding. Exécution: Timothy Dennis Clark; Max Dean; John Greyson; Kim Tomczak.

les artistes québécois vient d'être publié à Montréal, il s'agit d'une publication conjointe du ministère des Affaires culturelles et du ministère des Communications. Cet ouvrage contient plus de 150 titres de documents audiovisuels. On y trouve tous les documents audiovisuels parus jusqu'à la fin de 1977 et portant sur tous les arts et artistes québécois, la littérature et le théâtre exceptés. Pour chaque oeuvre, on a inscrit, outre le titre, la description technique ainsi qu'un bref résumé du contenu. L'auteur de ce document est René Rozon.

**PREMIÈRE FOIS à MONTRÉAL**  
un soir seulement  
**Une sélection de films indépendants de la Nouvelle-Ecosse**  
Le 17 juin à 20 heures  
à la cinémathèque québécoise  
1700 rue St-Denis, Montréal, Qué.  
Présenté par: Atlantique film makers coopérative d'Halifax  
Newfoundland independent film makers cooperative de St-John's  
et Les Films du Crépuscule

**l'espace d'un été**  
un film de André Melançon  
réalisé et monté par Marie Thérèse Ripstein  
scénario Pierre Magny écrit par Jean Lapierre  
et Claude Desrosiers  
direction de production Marie Andrée Brouillette  
montage France Poiré  
musique originale de Michel Rivard  
producteur Craig Gribbin  
producteur associé Tatiana Champagne

**Ouimetoscope**  
1204 EST SAINTÉ CATHERINE  
19h00 et 21 h 00 RENSEIGNEMENTS: 525-8600

Oscar du Meilleur Film Étranger  
**le Tambour**  
PARISIEN: 1 00, 3 30, 6 15, 9 00. LAVAL: 6 15, 9 00  
Le PARISIEN 4 LAVAL 2  
485 STE CATHERINE D 866 3856 CENTRE LAVAL 688 7776

**ALYSÉE 1**  
MICHEL SERRAULT  
7:30-9:30  
**LES PRITS DE FAMILLE**  
Nicole Courcel

**ALYSÉE 2**  
7:15-9:30  
**UN SECOND SOUFFLE**  
ROBERT STACK

**"Jonathan Livingston le goéland"**  
Harold et Maude  
JONATHAN 7:30 - HAROLD 9:15

# La Cène se lézarde

MILAN (AFP) — Déjà rongée par des micro-organismes, la célèbre Cène de Leonard de Vinci est menacée par un nouveau danger: une lézarde de deux mètres de long fissure le mur sur lequel l'oeuvre fut peinte en 1498, dans le réfectoire du couvent de Sainte-Marie-des-Grâces à Milan.

L'ouverture de cette lézarde a été révélée par la rupture de l'un des douze «témoins» que les responsables de la surintendance aux beaux-arts de Milan avaient fait placer sur la paroi pour en contrôler la stabilité.

Les malheurs de la «dernière Cène» ont commencé très rapidement, après sa création même, la peinture fabriquée par Leonard ne «tenant» pas bien au mur. Les bombardements de la dernière guerre ont également fait souffrir l'oeuvre, qui fut ensuite «consolidée». Plus récemment, un microscope électronique a révélé la présence de bactéries qui étaient en train de «dévorer» le chef d'oeuvre.

En mars 1979, la «Dernière Cène» a été inscrite sur la liste des chefs d'oeuvre italiens à sauver qui a été remise à l'Unesco.

le théâtre des marguerites inc.  
**tm**  
**POUTOULIK**  
JANINE SUTTO  
GUY PROVOST  
CLAUDINE CHATEL  
MIREILLE DEYGLIN  
RYAN PORTON  
GEORGES CARRÈRE  
DU 24 JUIN AU 30 AOÛT

mar., merc., jeu., ven., à 8h30  
Sam. (2 spect.) 7h. — 10h30  
Relâche dim. et lundi  
Admission \$6.00 Ven et \$am \$7.00  
(Prix spécial pour groupes)  
Billets en vente au guichet  
Tél. (819) 377-3223  
Trois-Rivières-Ouest

**VACANCES**  
**1980**

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:  
2 semaines CANADA: \$4.00  
ÉTATS-UNIS: \$5.00

Je paie mon abonnement à chaque semaine   
Mon abonnement est payé d'avance   
Je le reçois par porteur  Je le reçois par la poste

Nom.....  
Adresse actuelle.....  
Adresse de vacances.....  
à compter du.....  
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:  
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.  
(service du tirage)

# Le personnel domestique a droit au salaire minimum

L'Association de défense des droits du personnel domestique estime que les travailleuses qui vivent dans des familles devraient au moins toucher le salaire minimum de \$3.65 l'heure et non \$2.86 comme le propose le projet de règlement du gouvernement du Québec.

Dans un mémoire qu'il vient de faire parvenir au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, l'organisme qui regroupe quelque 500 membres précise que les travailleuses domestiques logées-nourries ont droit à une semaine normale de travail de 44 heures et au temps supplémentaire après cette période.

Dans son projet de règle-

ment de la loi 126 sur les normes du travail, le gouvernement québécois a proposé que les travailleuses domestiques qui ne résident pas chez l'employeur soient payées au taux de \$3.65 l'heure pour une semaine normale de 44 heures, après quoi ils peuvent toucher du temps supplémentaire.

Cependant les travailleurs vivant chez l'employeur ne toucheraient que \$122 pour une semaine de 53 heures de travail, selon le projet de règlement. C'est inacceptable, selon l'Association de défense des droits du personnel domestique. Le règlement propose qu'une déduction maximale de \$30 soit faite pour la chambre et pension, ce qui

donne un taux horaire de \$2.86.

«Le gouvernement prétend que la travailleuse domestique nourrie-bénéficie d'un avantage particulier, ce qui justifierait un salaire moindre et des heures plus longues», indique l'organisme en précisant que cet argument est inacceptable car il ne correspond pas à la réalité. L'Association affirme que cette catégorie de travailleurs a beaucoup plus de dépenses qu'on ne pourrait s'en imaginer.

«La chambre et pension fournie par l'employeur, la plupart du temps, ne correspond pas aux besoins; certains doivent acheter leur nourriture et se louer un pied de terre pour leurs journées de

congé où ils pourraient avoir un peu d'intimité.

L'Association est d'avis que le projet de règlement gouvernemental vient de légaliser le semaine de cinq heures, ce qui équivaut à cinq jours de 10 heures et demie ou six jours de près de neuf heures, ce qui est impensable puisqu'un tel horaire ne permet pas au domestique d'avoir une vie un tant soit peu normale.

Le mémoire a été envoyé à M. Johnson parce que, selon un porte-parole de l'organisme, celui-ci n'a pas répondu aux demandes de l'Association qui voulait le rencontrer. Toutefois, l'Association a tenté de sensibiliser le député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, et

le ministre d'Etat à la Condition féminine, Mme Lise Payette, à ce problème.

Il y aurait en effet près de 5,000 personnes, surtout des femmes, qui sont des domestiques et vivent dans des familles au Québec. Il s'agit de chiffres approximatifs puisque plusieurs d'entre elles travaillent au noir et ne touchent pas

le salaire minimum.

«Alors que l'on reconnaît de plus en plus le droit des femmes au marché du travail, pour obtenir un revenu et se valoriser, les travailleuses domestiques devraient aussi avoir ce même droit; ce qui implique des conditions de travail juste et raisonnables», souligne l'organisme.

### DÉCÈS

Notés s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 2 h 00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: lundi et mardi de 2 h 00 à 10 h 00.

**LAPORTE Antoine.** — A l'Hôtel-Dieu de Roberval, le 15 juin 1980 à l'âge de 82 ans, 1 mois, est décédé M. Antoine Laporte époux de Dame Antoinette Rousseau demeurant au 1037 boulevard Sacré-Coeur, St-Félicien. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. Paul-Marie Laporte (Gisèle Verreault), Mlle Pauline Laporte, M. Raymond-Mario Laporte (Colette Desjardins), Mme Monique Laporte (Dr. Fernand Madard), M. Jean-Pierre Laporte (Marie Corbeil), Mme Céline Laporte (Paul Leduc), M. Alain Laporte (Elisabeth Humbleau) ainsi que ses 13 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée au Salon Funéraire Gilles Arcand, 1044 boulevard Sacré-Coeur, St-Félicien. Les funérailles auront lieu le mercredi 18 juin à 15 heures en l'église de St-Félicien et l'inhumation au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la Maison Funéraire Gilles Arcand de St-Félicien.

**GIROUX Adélar.** — A Montréal, le 15 juin 1980 à l'âge de 90 ans, 2 mois 8 jours, est décédé, M. Adélar Giroux, époux de feu Marie-Laure Bélisle. Il laisse dans le deuil ses enfants Marie-Anne (épouse de Marcel Laverge), frère Fernand Giroux c.s.c., père Raymond Giroux c.s.c., Germaine Giroux, sa bruce Madame Rita Prevost (épouse de feu Gaetan Giroux) ainsi que quatre petits-enfants: Nicole, Monique, Claude et Diane, et 2 arrière-petits enfants Michelle et Dominique. Les funérailles auront lieu Mercredi le 18 juin. Le convoi funéraire partira du salons J.R. Deslauriers Ltée et Urgel Bourgeois Ltée No 5650 rue Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-

**GIROUX Adélar.** — A Montréal, le 15 juin 1980 à l'âge de 90 ans, 2 mois 8 jours, est décédé, M. Adélar Giroux, époux de feu Marie-Laure Bélisle. Il laisse dans le deuil ses enfants Marie-Anne (épouse de Marcel Laverge), frère Fernand Giroux c.s.c., père Raymond Giroux c.s.c., Germaine Giroux, sa bruce Madame Rita Prevost (épouse de feu Gaetan Giroux) ainsi que quatre petits-enfants: Nicole, Monique, Claude et Diane, et 2 arrière-petits enfants Michelle et Dominique. Les funérailles auront lieu Mercredi le 18 juin. Le convoi funéraire partira du salons J.R. Deslauriers Ltée et Urgel Bourgeois Ltée No 5650 rue Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-

## 10 CFTM

- 10.55 Horaire
- 11.30 Fantan Odé
- 12.00 Gringo et Cie
- 12.05 Cinq deux nusages
- 12.10 Les 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle famille
- 12.35 Votre amie Suzanne
- 13.00 "La nutrition", "Médecin de famille"
- 13.05 Cinq-Quiz
- 13.10 "Les cinglés de retour à l'hôpital" (Brit 69), comédie réalisée par G. Thomas avec Sydney James, Jim Dale et Kenneth Williams
- 13.15 Les mystères de l'Ouest
- 13.20 Janette veut savoir
- 13.25 "Ce qu'il s'andropose"
- 13.30 Les 10 vous informe
- 13.35 Ma sorcière bien-aimée
- 13.40 La grande vallette
- 13.45 La brillante
- 13.50 Mini-séries
- 13.55 Les aventures de Lagardère
- 14.00 L'air de crier
- 14.05 Avec Michel Jasmin
- 14.10 La quotidienne
- 14.15 Sports
- 14.20 Les nouvelles TVA
- 14.25 La couleur du temps
- 14.30 L'homme de fer
- 14.35 Auto-patrouille
- 14.40 Coup de filet
- 14.45 CFTM-TV

## 17 RADIO-QUÉBEC

- 15.30 Les lundis de Pierre Nadeau: Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique tant sur la scène québécoise, canadienne, qu'internationale
- 16.30 Migraco: Documentaire qui nous amène au cœur Brésil, entre l'Amazonie et le Nordeste où nous rencontrons les paysans des anciennes fazendas de canne à sucre
- 17.30 La publicité au Québec
- 17.35 Les aventures crabotieuses: La vie des crabes et des créatures vivantes dans les profondeurs de la mer
- 18.30 Encyclopédie Britannica: "Le rock et ça tourne": La musique rock a constitué la voix d'une grande partie de la jeunesse d'après-guerre. Traduisant les joies et les peines de l'adolescence, cette musique unique et provocante s'inspire à la fois du jazz et de la musique western
- 19.30 La période de questions: La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux de l'Assemblée nationale
- 20.30 Ressources de l'enfance exceptionnelle: "Enseignement personnalisé": Aujourd'hui, une méthode individuelle et personnalisée s'inspire à la fois du jazz et de la musique western
- 21.10 Les lundis de Pierre Nadeau: Une émission qui aborde différents sujets de l'actualité politique tant sur la scène québécoise, canadienne, qu'internationale
- 21.30 Migraco: Documentaire qui nous amène au cœur Brésil, entre l'Amazonie et le Nordeste où nous rencontrons les paysans des anciennes fazendas de canne à sucre
- 22.30 La publicité au Québec
- 22.35 Les aventures crabotieuses: La vie des crabes et des créatures vivantes dans les profondeurs de la mer
- 23.30 Encyclopédie Britannica: "Le rock et ça tourne": La musique rock a constitué la voix d'une grande partie de la jeunesse d'après-guerre. Traduisant les joies et les peines de l'adolescence, cette musique unique et provocante s'inspire à la fois du jazz et de la musique western
- 24.30 La période de questions: La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux de l'Assemblée nationale
- 25.30 Ressources de l'enfance exceptionnelle: "Enseignement personnalisé": Aujourd'hui, une méthode individuelle et personnalisée s'inspire à la fois du jazz et de la musique western

## 26.30 L'écran géant

- "Nana" (Fr. 55). Film réalisé par Christian-Jacque avec Martine Carol, Charles Boyer et Dora Doll
- 22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

## 29 TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous"
- 10.15 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 10.30 Société d'aujourd'hui: "Les classes d'adaptation" avec le Dr Giabianchi, directeur du Centre Médico-pédagogique; M. Toraille, inspecteur chargé de l'enfance handicapée; M. Olivier Zucker, professeur principal
- 11.30 Midi-première (variété)
- 11.35 "Inv. Nicoletta et Michèle Torr"
- 11.40 "Inv. François de l'avenue": Exporter davantage est une nécessité vitale pour la France avec Jean François Delmas, ministre du Commerce extérieur
- 12.00 Numéro un: "Salvador, c'est l'été", avec Henri Salvador, Freddy Mitchell, Georges Brassens, France Gall, Francis Jafo, Jean La Fontaine, Zanni et les ballets Jean Guiffès
- 14.15 Connaissance: Objectif demain: un soleil sur la terre. Un soleil sur la terre, ce serait un combustible indispensable, de l'énergie à l'éternité. Visite au laboratoire de l'école polytechnique
- 15.15 Télé-série: "Étranger d'ou viens-tu?" Jean-Pierre Adamski, Jean-Claude Bérec, Jean-Pierre Castaldi
- 15.45 Actualités régionales: "Paris, l'île de France"
- 17.00 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous", "Mes mains ont la parole"
- 17.45 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 18.00 Société d'aujourd'hui: "Le stress", avec le professeur Clouet de l'Hôpital Tenon et le professeur Caraman, prof. d'ergonomie
- 19.00 Midi-première: "Inv. Charles Aznavour"
- 20.00 Question de temps: "Trois techniques chirurgicales de pointe": 1) L'opération Harrington: qui permet de soigner et guérir les sujets atteints de scolose grave; 2) La chirurgie réparatrice de la main; 3) L'orthopédie réparatrice pour soigner les angio-mes (taches de vin)
- 20.40 Numéro un: Spécial Festival de Cannes: Palmars. Dans la grande salle du Palais des Festivals
- 21.30 Connaissance: Reportage sur le nouveau dans une tête d'épingle: Reportage sur les diverses utilisations des micro-processeurs

## 23.30 Télé-série

- "Étranger d'ou viens-tu?" avec Stéphane Bouy, Jean-Pierre Adamski et Monique Lejeune
- 23.00 Actualités régionales: "Paris, l'île de France"

## 4 CBMT

- 10.00 A thought for Today
- 10.05 CBC 6 Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 M. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.58 Weather Report
- 12.00 Coronation Street
- 12.30 Wok with Yan
- 13.00 V.I.P.
- 13.30 This Land
- 14.00 The Edge of Night
- 14.30 Thirty from...
- 15.00 The Bob MacLean Show
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 All in the Family
- 17.00 The Beachcombers
- 17.30 The Mary Tyler Moore Show
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Happy days
- 19.30 Galloway's Gallery
- 20.00 Reaching out
- 21.00 Quarterly report
- 21.30 "Bob Walker": a profile of sheep farmer of Cremona Ont., who raised sheep among the hills of the Niagara escarpment.
- 23.00 The National
- 23.27 City Tonight
- 23.45 The Good Life
- 24.15 Station closing

## 6 CBMT

- 10.00 A thought for Today
- 10.05 CBC 6 Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 M. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.58 Weather Report
- 12.00 Coronation Street
- 12.30 Wok with Yan
- 13.00 V.I.P.
- 13.30 This Land
- 14.00 The Edge of Night
- 14.30 Thirty from...
- 15.00 The Bob MacLean Show
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 All in the Family
- 17.00 The Beachcombers
- 17.30 The Mary Tyler Moore Show
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Happy days
- 19.30 Galloway's Gallery
- 20.00 Reaching out
- 21.00 Quarterly report
- 21.30 "Bob Walker": a profile of sheep farmer of Cremona Ont., who raised sheep among the hills of the Niagara escarpment.
- 23.00 The National
- 23.27 City Tonight
- 23.45 The Good Life
- 24.15 Station closing

## 12 CFCF

- 6.00 University of the Air
- 6.30 Morning Exercise
- 7.00 Canada A.M.
- 8.00 Romper Room (1975) avec Patrick O'Neal, Susan Tyrrel
- 2.00 Sign off

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être souignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 286-1201

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

## CINÉMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Le nudé bomb": Sem. 16 h 50, 18 h 50, 21 h 00
- ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Silent scream": Sem. 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
- ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Hollywood knights": Sem. 17 h 30, 19 h 30, 21 h 15
- AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Human factor": Sem. 19 h 00, 21 h 00
- BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Emmanuelle in America": 12 h 00, 14 h 00, 17 h 40, 20 h 30 — "Up!": 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55
- BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Les petites filles": 13 h 45, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 55 — "Cathy fille soumise": 12 h 30, 15 h 15, 17 h 55, 20 h 35
- BOUVENTURE I, 1 Place Bouventure (861-2725) — "The island": Sem. 17 h 00, 19 h 05, 21 h 00
- BOUVENTURE II, "All that jazz": Sem. 19 h 00, 19 h 15, 21 h 25
- BROSSARD I, Mari Champlain 9600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Kramer contre Kramer": Sem. 19 h 15, 21 h 15
- BROSSARD II, "Le jour de la fin du monde": Sem. 19 h 15, 21 h 15
- BROSSARD III, "Galactica les cyllons attaquent": Sem. 21 h 25, "Hulk revient": Sem. 19 h 35
- CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Kramer contre Kramer": Sem. 19 h 30, 19 h 45, 21 h 30
- CHAMPLAIN II, "Le jour de la fin du monde": Sem. 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
- CHATEAU I, 6966 St-Denis (271-1103) — "A nous les belles dames!": 12 h 30, 15 h 35, 18 h 40, 21 h 45 — "Les filles de passions": 13 h 55, 17 h 00, 20 h 05
- CHATEAU II, "Crauté impitoyable autorisée": 14 h 35, 17 h 55, 21 h 15 — "La prison du viol": 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45
- CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Justice pour tous": 13 h 00, 17 h 20, 21 h 35 — "L'express de minuit": 15 h 10, 19 h 30

## 10 CFTM

- 10.55 Horaire
- 11.30 Fantan Odé
- 12.00 Gringo et Cie
- 12.05 Cinq deux nusages
- 12.10 Les 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle famille
- 12.35 Votre amie Suzanne
- 13.00 "La nutrition", "Médecin de famille"
- 13.05 Cinq-Quiz
- 13.10 "Les cinglés de retour à l'hôpital" (Brit 69), comédie réalisée par G. Thomas avec Sydney James, Jim Dale et Kenneth Williams
- 13.15 Les mystères de l'Ouest
- 13.20 Janette veut savoir
- 13.25 "Ce qu'il s'andropose"
- 13.30 Les 10 vous informe
- 13.35 Ma sorcière bien-aimée
- 13.40 La grande vallette
- 13.45 La brillante
- 13.50 Mini-séries
- 13.55 Les aventures de Lagardère
- 14.00 L'air de crier
- 14.05 Avec Michel Jasmin
- 14.10 La quotidienne
- 14.15 Sports
- 14.20 Les nouvelles TVA
- 14.25 La couleur du temps
- 14.30 L'homme de fer
- 14.35 Auto-patrouille
- 14.40 Coup de filet
- 14.45 CFTM-TV

## 26.30 L'écran géant

- "Nana" (Fr. 55). Film réalisé par Christian-Jacque avec Martine Carol, Charles Boyer et Dora Doll
- 22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

## 29 TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous"
- 10.15 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 10.30 Société d'aujourd'hui: "Les classes d'adaptation" avec le Dr Giabianchi, directeur du Centre Médico-pédagogique; M. Toraille, inspecteur chargé de l'enfance handicapée; M. Olivier Zucker, professeur principal
- 11.30 Midi-première (variété)
- 11.35 "Inv. Nicoletta et Michèle Torr"
- 11.40 "Inv. François de l'avenue": Exporter davantage est une nécessité vitale pour la France avec Jean François Delmas, ministre du Commerce extérieur
- 12.00 Numéro un: "Salvador, c'est l'été", avec Henri Salvador, Freddy Mitchell, Georges Brassens, France Gall, Francis Jafo, Jean La Fontaine, Zanni et les ballets Jean Guiffès
- 14.15 Connaissance: Objectif demain: un soleil sur la terre. Un soleil sur la terre, ce serait un combustible indispensable, de l'énergie à l'éternité. Visite au laboratoire de l'école polytechnique
- 15.15 Télé-série: "Étranger d'ou viens-tu?" Jean-Pierre Adamski, Jean-Claude Bérec, Jean-Pierre Castaldi
- 15.45 Actualités régionales: "Paris, l'île de France"
- 17.00 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous", "Mes mains ont la parole"
- 17.45 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 18.00 Société d'aujourd'hui: "Le stress", avec le professeur Clouet de l'Hôpital Tenon et le professeur Caraman, prof. d'ergonomie
- 19.00 Midi-première: "Inv. Charles Aznavour"
- 20.00 Question de temps: "Trois techniques chirurgicales de pointe": 1) L'opération Harrington: qui permet de soigner et guérir les sujets atteints de scolose grave; 2) La chirurgie réparatrice de la main; 3) L'orthopédie réparatrice pour soigner les angio-mes (taches de vin)
- 20.40 Numéro un: Spécial Festival de Cannes: Palmars. Dans la grande salle du Palais des Festivals
- 21.30 Connaissance: Reportage sur le nouveau dans une tête d'épingle: Reportage sur les diverses utilisations des micro-processeurs

## 4 CBMT

- 10.00 A thought for Today
- 10.05 CBC 6 Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 M. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.58 Weather Report
- 12.00 Coronation Street
- 12.30 Wok with Yan
- 13.00 V.I.P.
- 13.30 This Land
- 14.00 The Edge of Night
- 14.30 Thirty from...
- 15.00 The Bob MacLean Show
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 All in the Family
- 17.00 The Beachcombers
- 17.30 The Mary Tyler Moore Show
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Happy days
- 19.30 Galloway's Gallery
- 20.00 Reaching out
- 21.00 Quarterly report
- 21.30 "Bob Walker": a profile of sheep farmer of Cremona Ont., who raised sheep among the hills of the Niagara escarpment.
- 23.00 The National
- 23.27 City Tonight
- 23.45 The Good Life
- 24.15 Station closing

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.

Toute erreur doit être souignée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 286-1201

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

## SURSCÈNE

- CAFÉ MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "L'extraordinaire monde ordinaire": textes de Jacqueline Barrette, avec Monique Manze-ro, Jacqueline Payette, Nicole Goyette, Jacques Cloutier. Mise en scène Bernard Gazez. Mer. 21 h 00
- CITÉ THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 5000 St-Denis (521-4446) — "Profession: je t'aime": de Marie Laberge avec Michelle Allen, Jean-Luc Denis, Esther Lewis, Suzy Marier. Mer. 20 h 30
- CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "On a peur mais on part pareil": de Sylvie Prigent. Mer. à ven. 21 h 00
- CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "La baby sitter" et "Le défunt": comédies de R. Obaldia avec Nicole Leriche, Anisone Gofone et Patrick Dupont. Mise en scène Monique Lepage. Du jeu. 20 h 30
- L'IMPREVU, H781 Inouï, 446 Place Jacques Cartier (879-9397) — "La baby sitter": 20 h 00. Show à vendre, groupe de musiciens. Du 17 au 22 juin
- LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Sem. 21 h 30, 23 h 30. Barney Kessel & Herb Ellis, du 17 au 22 juin
- LA ROUDIÈRE, He-Hélène — "Mon-sieur Chouffeur" et "Pomme d'Api", deux opérettes en un acte d'Offenbach
- MOTIVATION V, 1447 Blety — Opéra-Ita, groupe théâtral multidisciplinaire présente "Requiem de Pierre A. Laroque. Mer. à dim. 21 h 00. Inv. 524-8074 ou 525-5985
- PLANETARIUM, 1000 ouest, St-Jacques (872-4530) — "Revolutions Jupiter", jusqu'au 21 août. Relâché lundi
- THÉÂTRE WILFRID-PELLERIN, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "14e Concours international de Montréal (piano)", concert gal des premiers lauréats. Sem. 20 h 15
- THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les nuits de l'indica" de Jean-Claude Germain interprété par Nicole Leblanc. Mer. à sam. 21 h 00
- THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEM-

## 10 CFTM

- 10.55 Horaire
- 11.30 Fantan Odé
- 12.00 Gringo et Cie
- 12.05 Cinq deux nusages
- 12.10 Les 10 vous informe
- 12.30 Ah! quelle famille
- 12.35 Votre amie Suzanne
- 13.00 "La nutrition", "Médecin de famille"
- 13.05 Cinq-Quiz
- 13.10 "Les cinglés de retour à l'hôpital" (Brit 69), comédie réalisée par G. Thomas avec Sydney James, Jim Dale et Kenneth Williams
- 13.15 Les mystères de l'Ouest
- 13.20 Janette veut savoir
- 13.25 "Ce qu'il s'andropose"
- 13.30 Les 10 vous informe
- 13.35 Ma sorcière bien-aimée
- 13.40 La grande vallette
- 13.45 La brillante
- 13.50 Mini-séries
- 13.55 Les aventures de Lagardère
- 14.00 L'air de crier
- 14.05 Avec Michel Jasmin
- 14.10 La quotidienne
- 14.15 Sports
- 14.20 Les nouvelles TVA
- 14.25 La couleur du temps
- 14.30 L'homme de fer
- 14.35 Auto-patrouille
- 14.40 Coup de filet
- 14.45 CFTM-TV

## 26.30 L'écran géant

- "Nana" (Fr. 55). Film réalisé par Christian-Jacque avec Martine Carol, Charles Boyer et Dora Doll
- 22.30 Les débats de l'Assemblée nationale

## 29 TVFQ (Câble)

- 9.30 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous"
- 10.15 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 10.30 Société d'aujourd'hui: "Les classes d'adaptation" avec le Dr Giabianchi, directeur du Centre Médico-pédagogique; M. Toraille, inspecteur chargé de l'enfance handicapée; M. Olivier Zucker, professeur principal
- 11.30 Midi-première (variété)
- 11.35 "Inv. Nicoletta et Michèle Torr"
- 11.40 "Inv. François de l'avenue": Exporter davantage est une nécessité vitale pour la France avec Jean François Delmas, ministre du Commerce extérieur
- 12.00 Numéro un: "Salvador, c'est l'été", avec Henri Salvador, Freddy Mitchell, Georges Brassens, France Gall, Francis Jafo, Jean La Fontaine, Zanni et les ballets Jean Guiffès
- 14.15 Connaissance: Objectif demain: un soleil sur la terre. Un soleil sur la terre, ce serait un combustible indispensable, de l'énergie à l'éternité. Visite au laboratoire de l'école polytechnique
- 15.15 Télé-série: "Étranger d'ou viens-tu?" Jean-Pierre Adamski, Jean-Claude Bérec, Jean-Pierre Castaldi
- 15.45 Actualités régionales: "Paris, l'île de France"
- 17.00 Pour les jeunes: "Les quat' amis", "Des livres pour nous", "Mes mains ont la parole"
- 17.45 Feuilletin: Des lauriers pour Lila
- 18.00 Société d'aujourd'hui: "Le stress", avec le professeur Clouet de l'Hôpital Tenon et le professeur Caraman, prof. d'ergonomie
- 19.00 Midi-première: "Inv. Charles Aznavour"
- 20.00 Question de temps: "Trois techniques chirurgicales de pointe": 1) L'opération Harrington: qui permet de soigner et guérir les sujets atteints de scolose grave; 2) La chirurgie réparatrice de la main; 3) L'orthopédie réparatrice pour soigner les angio-mes (taches de vin)
- 20.40 Numéro un: Spécial Festival de Cannes: Palmars. Dans la grande salle du Palais des Festivals
- 21.30 Connaissance: Reportage sur le nouveau dans une tête d'épingle: Reportage sur les diverses utilisations des micro-processeurs

## 4 CBMT

- 10.00 A thought for Today
- 10.05 CBC 6 Good Morning
- 10.15 The Friendly Giant
- 10.30 M. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.58 Weather Report
- 12.00 Coronation Street
- 12.30 Wok with Yan
- 13.00 V.I.P.
- 13.30 This Land
- 14.00 The Edge of Night
- 14.30 Thirty from...
- 15.00 The Bob MacLean Show
- 16.00 Beyond Reason
- 16.30 All in the Family
- 17.00 The Beachcombers
- 17.30 The Mary Tyler Moore Show
- 18.00 The City at Six
- 19.00 Happy days
- 19.30 Galloway's Gallery
- 20.00 Reaching out
- 21.00 Quarterly report
- 21.30 "Bob Walker": a profile of sheep farmer of Cremona Ont., who raised sheep among the hills of the Niagara escarpment.
- 23.00 The National
- 23.27 City Tonight
- 23.45 The Good Life
- 24.15 Station closing

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

### 286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

## ANNON

## Un maire en difficulté

EN voyant leur idole prendre tout son temps pour scruter le rapport Malouf, les partisans du maire de Montréal se seront dit que le juge et ses deux collègues, l'ingénieur Gilles Poirier et le comptable Jean-Guy Laliberté, ne perdaient rien pour attendre. En effet, ayant été mêlé intimement et plus que quiconque à tous les événements des Jeux olympiques, M. Jean Drapeau allait très facilement relever, s'il en était dans le rapport, les erreurs ou les lacunes importantes. Au reste, ses services de l'hôtel de ville ayant suivi de très près toute la marche de l'enquête sur le déficit de la 21e olympiade, le premier magistrat était à même de faire promptement et clairement une critique des constatations et recommandations des enquêteurs.

Or il n'en fut rien. La longue déclaration qu'il a émise samedi dernier est non seulement une faiblesse surprenante sur les quelques sujets qu'il aborde, mais surtout elle est lamentable quant aux questions d'intégrité publique qu'il passe sous silence. Le maire a promis de publier en juillet un ouvrage «définitif» à la défense de son administration et de l'architecte, M. Roger Taillibert, à qui est allée sa faveur. Ce document risque d'être aussi insatisfaisant que le témoignage même du maire et de certains de ses compagnons de 1976.

En fait, le maire Drapeau est en difficulté. Il sera peut-être davantage encore si les autorités provinciales ont le courage de donner suite au rapport Malouf.

Souignons d'abord que M. Jean Drapeau aura été victime de sa popularité, lors de la publication du rapport Malouf. Devenu depuis vingt-cinq ans une vedette politique, il était fatal que la presse lui accorde un traitement de première classe, cette fois sous des couleurs qu'il aurait préféré moins vives. Il n'en découle pas pour autant que le président de la commission et ses deux collègues ont choisi de faire de lui un bouc émissaire. Au contraire, le blâme qui lui a été adressé, et que la commission a qualifié de «prépondérant», n'épuise pas la responsabilité encourue par les autres auteurs du désastre financier des Jeux de Montréal. D'autres acteurs sont mis aussi sur la sellette, dont le comportement gagnerait à être mieux connu des autorités et du public.

Certes, il est possible, sinon probable que certains protagonistes du scandale olympique n'ont pas été démasqués ou n'ont pas été aussi sévèrement blâmés qu'ils l'auraient mérité. Malgré que la commission Malouf ait, avec beaucoup de nuances, départagé les principales responsabilités dans la création du déficit olympique, certaines de ses conclusions peuvent être incomplètes ou insatisfaisantes. Mais il importe de noter à ce sujet que les trois commissaires étaient liés par la preuve faite devant eux et qu'il ne leur était pas permis de faire des extrapolations sur les connexions qui, en coulisses, pouvaient s'être établies entre certaines entreprises et les dirigeants politiques à l'époque.

Or, à ce chapitre, le maire de Montréal est fort mal placé pour se plaindre. Au cœur de quelques-unes des transactions douteuses, de certaines contributions électorales faites à son parti, d'importants contrats qui n'ont pas été remplis, et qui ont pu entraîner des retards ou des coûts importants, la commission Malouf s'est heurtée au refus de M. Jean Drapeau, à la disparition de documents, au «secret professionnel» imposé par l'hôtel de ville à ses avocats. Le maire voudrait nous faire croire aujourd'hui que sa responsabilité a été moindre ou que son rôle a été mal évalué. On est en droit de croire au contraire que le rapport Malouf eut été plus accablant à son endroit si toute la vérité avait pu être faite sur les réouvertures de contrats.

Le maire fait grand cas d'une évaluation «déposée en preuve lors des audiences» et que les commissaires auraient à tort ignorée. Comme par hasard, il s'agit d'une évaluation de la firme LVLV, qui s'est illustrée dans d'autres dépassements de coûts lors d'autres travaux de la Ville de Montréal, et qui ne dédaignait pas, à l'occasion, surveiller comme mandataire-coordonnateur des entreprises avec lesquelles elle partageait des intérêts. Si pour établir sa contre-preuve le maire de Montréal s'appuie sur des consultants qui étaient aussi intéressés dans le passé, et qui le restent sans doute également pour l'avenir, il n'aura pas de peine à prouver que le stade, à plus de \$600 millions, fut une aubaine!

Bref, il serait surprenant que le maire Drapeau se révèle grand analyste économique et financier après s'être montré un gérant de

chantier aussi incompétent et cachottier. Sa réputation est faite là-dessus et il peut compter sur les journalistes pour ne lui poser aucune question. Avocat et maire d'une grande ville pendant plus de deux décennies, il devrait cependant être expert en intégrité publique. Or, là il se tait. Il ne pourra empêcher que persistent les questions.

En effet, alors qu'il écartait impitoyablement du dossier olympique les hauts fonctionnaires municipaux qui auraient pu y mettre compétence et souci des deniers publics, le premier magistrat de la Ville a manifesté la plus grande confiance dans ses adjoints politiques, MM. Gerry Snyder, qui tenait le portefeuille au COJO, et M. Gérard Niding, qui ouvrait la bourse du comité exécutif aux entrepreneurs olympiques. M. Drapeau a pu certes ignorer la bienveillance avec laquelle le premier a permis à M. Joseph Zappia d'oeuvrer dans le commerce des médailles olympiques. Il ne pouvait ignorer toutefois l'affaire Niding.

Or cette affaire, ainsi que l'enquête Malouf l'a confirmé, ne pouvait être négligée à l'époque. A son titre de premier magistrat, le maire avait le devoir de tirer les choses au clair, sinon pour lui-même, du moins pour le public et pour l'honneur même de la Ville. En tant que président du comité exécutif et bras droit du maire, M. Niding devait être totalement libre et indépendant dans le choix des entrepreneurs et dans l'octroi des contrats. Il ne pouvait l'être avec les squelettes qui traînaient dans ses placards de Bromont. En fermant les yeux, M. Drapeau ne faisait que courir au devant du blâme sévère que lui adresse aujourd'hui le rapport Malouf. Il prêtait flanc à des doutes sur sa propre liberté comme administrateur public.

Nous lirons avec intérêt le livre qu'en juillet M. Jean Drapeau a promis de publier. Le maire de Montréal devra changer de plume, cependant, s'il veut gagner sa cause «en appel» du jugement Malouf. Avant de contredire la commission, en effet, il devra, lui l'homme du secret, dire toute la vérité. À cette épreuve-là, notre athlète municipal tire de l'arrière. Il faudra un miracle pour qu'il sorte vainqueur.

Jean-Claude LECLERC

## LETTRES AU DEVOIR

### Des lois abusives

(Lettre à M. Jean Drapeau, maire de Montréal.)

Suite à votre décision de réprimer, vous et votre conseil, certains abus à l'occasion de la Saint-Jean, par des lois abusives et irrespectueuses des libertés des gens; permettez-moi de vous suggérer ce qui suit:

1) Instituer une contravention pour les fêtards abusifs et trouble-fête. Exiger en s'adressant à la raison des gens et à leur dignité, qu'ils respectent les lieux publics s'ils fêtent et consomment des breuvages alcoolisés, etc.; qu'ils respectent aussi la propriété privée et la tranquillité de ceux qui ne veulent ou ne peuvent fêter!

2) Pour ce faire, placer à l'usage des citoyens fréquentant les parcs, lieux publics, etc. assez de corbeilles ou paniers.

3) Placer aussi en toute évidence des avis-légaux, exigeant qu'ils les utilisent et suivent la consigne sous peine d'une contravention tel que mentionné plus haut.

Ainsi, il serait plus acceptable ou admissible que vous différenciez les gens qui se respectent et respectent autrui, de ceux qui n'ont pas de civisme et d'éducation et cela, je crois, parce qu'ils s'aiment comme cela.

Voilà, il me semble, une des solutions possibles qui n'insulterait et ne frustrerait personne et permettrait à la fête de la St-Jean de demeurer ou de redevenir une fête joyeuse et honorable.

Marie-Lucie MORISSETTE  
Montréal, 12 juin

### Félicitations!

Je félicite les gens du Saguenay-Lac Saint-Jean pour leur avant-gardisme.

Presque partout ailleurs au Québec, l'ombre de la main de Dieu, des rocheuses et des gratte-ciel de New York obscurcit de plus en plus notre identité.

Nous vous lançons un cri de détresse: gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons besoin de vous.

Jacqueline DUGAS  
Montréal, 10 juin

### Un problème crucial

(Lettre adressée à M. Marcel Léger ministre de l'Environnement)

La population de Farnham étant encore une fois privée d'eau potable, le Front de dépollution de la Yamaska insiste pour que soient mises en vigueur, le plus tôt possible, de nouvelles lois et mesures de contrôle pour l'épandage du purin et aussi une plus grande surveillance des agriculteurs et éleveurs de porcs et des usines.

Nous savons que les meilleures usines d'épuration ou de filtration ne régleront rien aux problèmes de baisse d'oxygène dans l'eau de la rivière, pour la troisième fois en deux semaines, le taux d'oxygène est de moins de 2,5 parties par million, chose surprenante, il restait encore des poissons, car la municipalité en a ramassé des milliers depuis une semaine; tant que des mesures sévères ne seront pas appliquées avec rigueur, notre qualité de vie à tous sera en danger.

Le Front de dépollution de la Yamaska tient à souligner son désaccord à ce que les ministères de l'Agriculture et de l'Énergie et des ressources n'aient pas à effectuer d'études d'impact sur l'environnement avant de procéder à des aménagements touchant le milieu. Un cas parmi d'autres est celui du dragage de la rivière Sud, comment pourrions nous, aider à sauver les espèces en voie de disparition si nous détruisons leur habitat?

Nous insistons donc, pour que soit entrepris le plus tôt possible un processus d'entente entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture afin qu'ensemble tout le monde protège l'environnement en sauvegardant la flore et la faune.

Jacqueline CHABOT  
vice-présidente du Front de dépollution de la Yamaska, secteur Farnham  
Farnham, 2 juin

### Que se passe-t-il à la CSN?

Les employés permanents de la CSN sont en grève depuis à peu près cinq semaines au moment où j'écris ces lignes. Ceux qui sont portés à faire des syndicats leur première cible lorsque ça va mal doivent se réjouir. Certains patrons, aussi, doivent se frotter les mains en se disant que le meilleur est à venir.

Moi, cette grève, elle m'attriste. Elle m'attriste parce que, en tant que membre de la CSN, je ne sais pas trop ce qui se passe. Tant du côté syndical que de celui de la partie patronale, ou confédérale si on veut, on est muet. L'information ne filtre pas. Elle stagne.

Quant à l'attitude des principaux médias, particulièrement celle de Radio-Canada, elle m'étonne. Certaines catégories de citoyens, tels les malades, les étudiants, les usagers des transports en commun, les vieillards, catégories assez hétéroclites et souvent fort mouvantes, ne semblent pas souffrir directement de la grève. Les médias se font donc discrets.

S'est-on demandé, par contre, combien de ces malades, de ces usagers des transports, de ces étudiants (éducation aux adultes, étudiants à temps partiel) et même de ceux qu'on qualifie souvent assez complaisamment de vieillards sont membres de syndicats CSN? Qui fera le décompte des pertes financières et des souffrances morales endurées par ces travailleurs dont le processus normal de négociation avec leur employeur est bloqué?

J'aimerais, ne voulant pas être taxé de romantisme gauchisant, citer deux, ou plutôt trois cas précis. Le troisième, c'est le mien et c'est le moins important. Ayant participé activement, en décembre et en janvier 1979, à la syndicalisation des employés du journal *Le Peuple-Courrier de la Côte-du-Sud*, à Montmagny, je me suis retrouvé sans emploi au milieu de mars de la même année. La plainte que j'ai déposée à l'époque a fait l'objet d'une décision qui est toujours en appel devant le tribunal du travail. Vu les délais déjà écoulés, je ne me plaindrai pas pour quelques semaines de retard supplémentaire.

Le syndicat du journal, lui, se porte bien et est pétant de vie. Je communique assez régulièrement avec le président, M. Gaétan Godbout, et avec quelques membres. Il s'agit d'un petit syndicat d'une quinzaine de membres et tous se connaissent bien. Ils

sont patients. Ils font contre mauvais fortune bon cœur. Ils ont confiance en eux-mêmes et en la CSN. Ce n'est pas pour rien. La CSN et ses permanents leur ont donné un fier coup de main lors de la dure période d'organisation et au cours des négociations qui ont eu lieu depuis. Mais les membres du Syndicat des Travailleurs du Peuple-Courrier ont hâte de signer leur premier contrat collectif. Pour ce faire, ils doivent encore négocier certains points avec l'employeur, ce qui est impossible dans l'état actuel des choses. Le temps doit commencer à être long pour ces travailleurs qui, le 29 janvier 1979, demandaient leur accréditation à la CSN.

Le dernier cas que j'aimerais soumettre à votre attention me semble plus dramatique. Il s'agit d'un groupe de travailleurs non syndiqués de la Rive-Sud de Montréal qui, dès la troisième semaine de la grève à la CSN, avaient décidé majoritairement de rejoindre les rangs de la centrale. Encore ici, il s'agit d'un groupe assez restreint, souvent les plus exploités et les moins informés. L'organisation avait été faite à partir de la base, et bien faite. Déception! Il n'y a même pas eu moyen d'obtenir les cartes essentielles à toute formation de syndicat. À l'heure actuelle, ces gens attendent, ils espèrent, ils se demandent c'est qui, la CSN. Et peut-être qu'ils vont recommencer à hésiter. Est-ce triste? Est-ce désolant?

Loïn de moi, par ces exemples, de vouloir jeter le blâme dans le camp du syndicat des permanents. Je me demande tout autant ce que mijote ou concocte la partie confédérale. Mais de grâce, camarades de la CSN, finissez par vous entendre au plus vite. Je pense que la plupart de vos membres se souviennent de votre efficacité, lors des coups durs, du moral que vous savez maintenir, de vos encouragements... Mais faites que tout cela ne soit pas que souvenir.

Christian CHOUINARD,  
journaliste  
Montréal, 13 juin

### L'envers de la démocratie

Nos représentants au fédéral, au provincial, au municipal et au scolaire sont élus démocratiquement par vote secret.

Au fédéral et au provincial, on a l'habitude des partis politiques; au municipal, Montréal entre autres, a aussi l'habitude des partis politiques; à Montréal également, au plan scolaire on est en train de contracter l'habitude d'un parti: le Mouvement scolaire confessionnel (MSC). Les élus démocratiquement au scolaire et au municipal sont sous la surveillance des élus démocratiquement au provincial. Dans les faits, on est gavé de démocratie, et on est en train de la gaspiller. Aux dernières élections scolaires, le taux de participation était même inférieur à 15%. Qu'est-ce que ça donne d'être démocratiquement des commissaires, si d'autres élus démocratiquement peuvent leur imposer la tutelle?

Et l'argent dans tout ça, à quoi ça sert? Ça sert bien plus à des fins partiales qu'à faire de l'information. Au fait, à quelques jours d'intervalle nous avons eu le référendum et le scrutin scolaire. Dans lequel a-t-on mis le plus d'argent?

Quant il y a trop de démocratie, c'est la loi du plus fort incontrôlé et incontrôlable; ça conduit à l'écrasement et à la disparition des faibles comme dans la jungle. C'est pas mal ce qu'on observe d'ailleurs pendant les grèves dans les services essentiels monopolisés. Les faibles font les frais de la cupidité des forts.

Gilles-M. GIRARD, Ing.  
Montréal, 12 juin

### Les enfants ne s'achètent pas

(Lettre adressée à M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales.)

Je trouve que votre mépris pour le peuple québécois a définitivement atteint son apogée. Penser, ne serait-ce qu'un instant, stimuler la natalité par une allocation d'argent démontre un matérialisme cynique peu commun et un affront à la valeur intrinsèque de l'être humain.

Il est bien évident que le leurre de \$240 000 (prime à la natalité) ne miroitera que pour les classes très défavorisées des Québécois et ne fera qu'alourdir leur fardeau et leur misère. On ne met pas des enfants au monde, monsieur, pour sauver une nation, on procrée parce qu'on le veut, parce qu'on se sent capable d'aimer et d'éduquer nos enfants et parce qu'on trouve que les enfants sont une source d'enrichissement, d'épanouissement, d'amélioration personnels et individuels.

Si cette prime à la natalité n'est pas qu'un vulgaire gadget électoral, j'estime que votre nationalisme vous obnubile le cerveau et vous fait perdre contact avec la réalité. Si vous croyez sincèrement qu'un gouvernement peut établir un programme efficace de stimulation des naissances je pense que vous hallucinez, à moins que vous n'optiez pour la doctrine spartiate qui punissait les citoyens qui ne procréaient pas.

Lorsqu'un gouvernement réalise que la croissance démographique est très faible ou régresse il doit essayer d'établir un climat plus sécurisant, une société à dimension plus humaine où l'individu sera mieux respecté et l'espoir permis. Ainsi cette action aura peut-être pour effet de permettre aux parents potentiels de croire qu'ils pourront nourrir, éduquer et épanouir leurs enfants à venir.

Je vous conseille donc de réfléchir, avec vos distingués collègues, aux causes profondes qui «engendrent» des effets aussi tristes que celui d'une population refusant globalement de procréer.

Madeleine LEPAGE GAUTHIER  
Montréal, 2 juin

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc. dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois: \$38,00; trois mois: \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## ACTUALITÉ

### Des élus qui se taisent

par Robert Décary

Ce n'est pas sans raison qu'on pouvait craindre, en février dernier, que les Québécois n'envoient, à Ottawa, que des députés libéraux. Il n'était pas sain que le Québec ne soit représenté, surtout à ce moment-ci de son histoire, que par une seule idéologie politique qui, tout en correspondant sûrement à celle d'une partie importante de la population, ne pouvait, tout aussi sûrement, représenter l'autre partie. Il était inévitable qu'à moins de dissidences au sein du caucus, la voix de nombreux Québécois ne serait point entendue à Ottawa, mais il était alors prévisible, l'histoire récente du parti nous y invitant, qu'il y aurait quelques députés dissidents, surtout chez les plus jeunes et chez ceux qui n'avaient pas encore goûté le pouvoir ministériel.

Cette prévision ne s'est point concrétisée, si l'on en juge par l'absence quasi-totale (un seul député, jusqu'à maintenant, semblerait avoir

manifesté ses reticences) d'opposition à la déclaration de principes que formulait le premier ministre Trudeau la semaine dernière. Ce silence est d'autant plus surprenant qu'à Québec, tous les partis politiques provinciaux ont dénoncé cette déclaration, et que plusieurs des députés fédéraux actuels se sont battus, en d'autres heures, pour une vision du Québec et du Canada qui est aujourd'hui mise au rancart officiellement par leur chef.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'une majorité de députés appuie sans réserve la vision trudeauesque du pays et reste fidèle à son chef jusqu'au bout, mais il y a lieu de se demander comment il se fait qu'il n'y ait aucun mouvement perceptible de contestation. L'influence du chef, même à la fin de sa carrière, et de son entourage immédiat, est-elle forte à ce point qu'elle fasse taire toute critique? Ceux-là qui aspirent à succéder à M. Trudeau ont-ils peur de manifester ouvertement un quel-

conque désaccord qui ferait inscrire leur nom sur une liste noire? Ceux-là qui n'ont pas d'ambitions particulières sont-ils contraints, par quelque règle secrète, à marcher au pas? Le silence est d'autant plus mystérieux que l'élection fédérale a eu lieu il y a quelques mois à peine, que le gouvernement est majoritaire, qu'un député fédéral ne devrait craindre d'être évincé de son comté avant au moins quatre ans et qu'en toute probabilité le chef, alors, aura changé.

Se peut-il qu'il n'y ait pas de dissidence véritable, et que ce ne soit pas par stratégie, par ambition, par partialité ou par impuissance que chacun se taise, mais par conviction profonde? Rien n'est impossible, mais si tel est le cas, il faut reconnaître que le système fédéral est une véritable boîte à surprises: 40% des Québécois disent «OUI» à un mandat de négocier une souveraineté-association, le porte-parole officiel des tenants du «NON» s'oppose à la définition que fait M. Trudeau du

peuple canadien, et tout ce monde-là, dès qu'on le transpose au niveau fédéral, n'est plus représenté, à toutes fins utiles, que par le député conservateur, M. Roch LaSalle.

C'est à n'y plus rien comprendre, même en tenant compte de la traditionnelle double allégeance des Québécois. Il faut qu'il y ait, quelque part, des électeurs québécois qui ne sont pas représentés à Ottawa, et il faudrait alors que des députés s'empressent de parler en leur nom. Ou qu'il y ait quelque part à Ottawa des députés qui ne représentent pas leurs électeurs ou qui choisissent délibérément de se taire, et il faudrait alors qu'ils expliquent publiquement et individuellement leur démarche. Le climat qui règne en ce moment, au sein de la députation québécoise, ressemble étrangement à celui qui régnait au moment de la crise du français dans l'air, à la veille de l'élection du Parti québécois: une espèce d'inconscience que le Québec est en train de bouger dans une direction opposée.

## LIBRE OPINION

### La place des non-Canadiens français

par Herbert Marx

M. Marx est député libéral du comté de D'Arcy McGee à l'Assemblée nationale du Québec.

Le Québec fait face à deux problèmes de taille d'une égale importance. Le premier concerne la place du Québec dans le Canada. Le second est relatif à la place des non-Canadiens français au Québec. C'est ce deuxième problème que je me propose de traiter ici.

Les Québécois non canadiens-français forment à peu près 20% de la population du Québec et représentent plus de un million de personnes. Ce groupe non canadien-français inclut des francophones, de même que beaucoup de non-francophones qui sont à l'aise en langue française. L'absence de ces non-Canadiens français de certains domaines de la société québécoise ne s'explique par aucune raison linguistique quelconque.

Il est notoire que les possibilités sont assez limitées au Québec pour les Québécois non canadiens-français. Il y a bien sûr des non-Canadiens-français de service ici et là dans certains organismes et institutions du gouvernement. Cependant, combien de non-Canadiens-français occupent des postes de président d'une région ou d'une commission? Combien de sous-ministres, sous-ministres associés et sous-ministres adjoints non-Canadiens-français retrouve-t-on au gouvernement du Québec? Combien dans des postes de la fonction publique? Combien d'offres à des non-Canadiens-français le gouvernement a-t-il faites récemment?

Il semble aussi qu'une telle inégalité a toujours existé dans les instances politiques. Ce que l'on constate, c'est que certaines fonctions politiques plus ou moins importantes ont

été traditionnellement réservées au Québécois non canadiens-français. En résumé, ce groupe paraît presque absent des domaines administratifs et politiques du gouvernement du Québec.

Un autre élément s'ajoute à ce portrait. La politique linguistique qu'a inaugurée le précédent gouvernement libéral pour faire du français la langue prioritaire et pour favoriser la promotion économique des Canadiens français était bien sûr nécessaire, et s'est fait même trop attendre. Cependant cette politique a eu un effet néfaste sur l'égalité des chances de non-Canadiens-français parfaitement capables de travailler en français. Il est bien connu que même des corporations et bureaux supposément anglophones cherchent souvent à engager des personnes portant un nom canadien-français, et cela au détriment d'autres personnes qui parlent et peuvent travailler en français.

Mes propos pourront surprendre et même choquer bien des Québécois canadiens-français. Mais autant je suis conscient de la situation qui leur a été longtemps réservée au Canada et même au Québec, autant je voudrais qu'ils soient eux-mêmes très sensibilisés à la situation des minorités du Québec. C'est une donnée universelle que toute majorité a tendance à ne pas être sensible à des groupes minoritaires. Et il est ironique que, dans ce Québec qui cherche l'égalité avec le Canada anglais, il existe une inégalité des chances pour les non-Canadiens français. Cet état de choses au Québec est inacceptable et doit être corrigé dans l'intérêt de tous les Québécois.

Les Québécois non canadiens-français sont trop nombreux au Québec pour qu'il soit possible, et surtout désirable, d'y réaliser cette espèce de société parfaitement homogène dont rêvent certains nationalistes à tendance ethnocentrique. Cette

tendance ne peut qu'empiéter sur les droits des minorités et de l'individu, car elle signifie à la limite que l'on ne peut faire confiance qu'à ceux qui sont de notre propre groupe. À cela il faut évidemment préférer une philosophie centrée sur la protection des droits de l'individu et des minorités, celle qu'incarne la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, adoptée par l'Assemblée nationale en 1975. Le Québec, qui est et demeure français, doit intégrer ses minorités, mais dans le respect de cette philosophie.

Or il me semble que les Canadiens français parviendront à cet objectif d'autant mieux qu'ils prendront conscience et se persuaderont qu'ils forment une majorité assez forte pour intégrer les minorités qu'ils entourent. J'ai l'impression qu'actuellement, au plan psychologique, les Québécois canadiens-français se croient, à tort, incapables de le faire. C'est là, selon moi, un des facteurs qui explique que les minorités du Québec ne sont pas intégrées au même point qu'elles le sont ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

Mon propos ici n'est pas de blâmer qui que ce soit. Mais pour que l'objectif d'intégration se réalise, il faut s'en soucier et mettre sur pied des programmes à cette fin. Ce fut au moins un des mérites du gouvernement Trudeau à Ottawa de se soucier de ces questions et de faire plusieurs nominations visant à une meilleure intégration des non-Canadiens français sur la scène fédérale. Le présent gouvernement du Québec ne cesse de proclamer que les minorités au Québec sont les mieux traitées au Canada sinon dans le monde. Soit. Mais je ne suis pas certain qu'il soit complètement conscient des problèmes que j'évoque ici. J'ose croire en tout cas que le fait qu'il estime irréalisable l'épanouissement de la minorité canadienne-française à Ottawa ne le conduit pas à la même conclu-

sion pour les minorités québécoises à Québec. La perception, vraie ou fautive, d'un observateur perspicace, Dominique Clift, était récemment que les anglais et les groupes ethniques sont victimes d'une exclusion «de la part du Parti québécois, des nationalistes et du gouvernement lui-même». (LE DEVOIR, 22 mai 1980)

J'ai eu l'occasion récemment d'écrire au premier ministre, M. Lévesque, en ce qui concerne la nomination, par le gouvernement du Québec, des quatre vice-présidents et des quatorze membres du Conseil d'administration de la nouvelle Commission de la santé et de la sécurité du travail. En effet, il semble que toutes les personnes nommées sont des Québécois canadiens-français. Il aurait été tout à fait naturel et normal que ces nominations reflètent la composition générale de la population du Québec. Or, si c'est été le cas, elles auraient contenu au moins trois ou quatre non-Canadiens français. Il s'agit bien sûr d'un exemple parmi d'autres. J'ai eu une réponse à ma lettre par l'entremise du ministre d'État au Développement social, M. Pierre Marois. Les explications de ce dernier m'ont un peu rappelés celles données il y a 20 ou 30 ans à propos de l'absence des Canadiens-français des grandes institutions et organismes fédéraux.

Il incombe à l'État de mettre de l'avant un projet de société visant à accélérer l'intégration des Québécois non-Canadiens-français dans nos institutions et organismes. Ce projet de société devrait être accompagné d'initiatives claires et de programmes soigneusement élaborés. Ce serait là un moyen de faire respecter l'égalité des chances de même que le pluralisme. À long terme, le résultat d'une telle politique aurait l'effet de créer une société québécoise mieux intégrée et plus juste.



# La conservation de la forêt de Saraguay

par  
**André Bouchard**

Conservateur du Jardin botanique de la Ville de Montréal, l'auteur est aussi professeur au département de sciences biologiques de l'Université de Montréal.

EN juillet 1977, la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal entreprenait une longue lutte pour préserver la dernière grande forêt de la ville de Montréal. Deux ans plus tard, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec intervenaient de façon décisive dans ce dossier. Il est intéressant de voir comment la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal a obtenu un tel succès.

Depuis 1975, la Société d'horticulture et d'écologie organisait des rencontres mensuelles, surtout orientées vers l'horticulture, et s'intéressait de plus en plus à la préservation de la nature. Par exemple, la Société fit des démarches pour faire arrêter le remblayage de la rivière des Prairies. Plusieurs membres de cette Société étaient donc déjà sensibilisés aux valeurs du patrimoine naturel, lorsque, en juin 1977, le conseil municipal de Montréal fut saisi d'une proposition pour faire amender le règlement de zonage du quartier Saraguay. Des développeurs voulaient faire construire des tours d'habitation dans cette forêt de plus de 220 acres.

En juillet 1977, le président de la Société, M. Jean Blais, après avoir consulté des spécialistes en écologie, rédige un mémoire s'opposant à ce développement domiciliaire et réclamant plutôt l'établissement d'un parc naturel urbain. À la même époque, plusieurs citoyens du quartier de Saraguay s'opposent au projet de tours d'habitation sans nécessairement appuyer la création d'un parc naturel urbain.

À l'automne 1977, M. Claude Lalonde, du secrétariat administratif de la ville de Montréal, organise des réunions d'information. Le 30 novembre 1977, le conseil d'administration de la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal est convoqué à une de ces réunions. Le Service de l'habitation et de l'urbanisme et le Jardin botanique de la Ville de Montréal présentent des points de vue opposés quant à l'utilisation possible de cette forêt. Cette réunion, en plus de stimuler la Société d'horticulture et d'écologie dans la poursuite de son projet, permet l'établissement d'une collaboration des plus fructueuses entre le Service de l'urbanisme et le Jardin botanique de la Ville de Montréal. Alors que la Société d'horticulture et d'écologie poursuivait une campagne de sensibilisation auprès des citoyens, des fonctionnaires et des politiciens de Montréal, de Québec et d'Otawa, quelques fonctionnaires du Jardin botanique et du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal faisaient de même à l'intérieur de l'administration municipale. Il est donc important de réaliser que les citoyens, les fonctionnaires et les politiciens ont été sensibilisés aux valeurs de la forêt de Saraguay, à peu près à la même époque. La Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal avait réussi à établir cette prise de conscience grâce à la qualité et à la constance de son action. Dépourvue d'agressivité, leur démarche a plutôt favorisé les échanges que les confrontations.

En juillet 1978, la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal et la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques (SAJIB) organisent des visites guidées dans cette forêt. Le 29 juillet 1978, plus de 350 personnes participent à ces visites. De plus, une douzaine d'équipes de botanistes, recrutés par la SAJIB, font un inventaire de cette forêt,

riche de 35 espèces d'arbres, de 45 espèces d'arbustes et de 275 espèces de plantes herbacées. À partir de juillet 1978, une étroite collaboration s'établit entre les deux sociétés. La Société d'horticulture et d'écologie continue d'enrichir le dossier (lettres aux ministres, etc.) alors que la SAJIB se charge des aspects botaniques. Cette dernière prépare un bulletin spécial décrivant, entre autres, les différentes communautés végétales. Plusieurs autres visites guidées auront lieu. Leurs retombées sont considérables. M. Claude Boudrias et M. Jean Favreau, deux finissants en foresterie à l'Université Laval, décident, à la suite d'une telle visite, de faire leur mémoire de fin d'étude sur la forêt de Saraguay. Avec la collaboration du Jardin botanique et du Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal, ils dressent une carte des communautés forestières et proposent un plan d'aménagement. M. Pierre Dansereau, écologiste de réputation internationale, rédige un texte très important sur la controverse entourant la forêt de Saraguay (1). Enfin, de nombreux citoyens commencent à connaître cette forêt et deviennent donc de plus en plus préoccupés par sa préservation. Plusieurs autres sociétés ou groupes de pression contribuent à faire connaître la forêt de Saraguay. Il faut mentionner, entre autres, la Société de biologie de Montréal, le Comité pour la préservation de la forêt de Saraguay, l'Association des botanistes du Canada.

Les élections municipales de novembre 1978 accentuent cette prise de conscience. Les trois partis en liste se déclarent pour la préservation de la forêt. Il est important de remarquer que la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, tout en étant impliquée dans une action manifestement politique, refuse systématiquement les offres partiales de collaboration. Elle maintient aussi la même attitude vis-à-vis des partis provinciaux et fédéraux. À court terme, cette attitude semble parfois retarder l'évolution du dossier, surtout lorsque celui-ci pourrait devenir un actif politique pour un candidat ou un parti. Cependant, à long terme, cette approche non partisane maintient une marge de manoeuvre appréciable et assure une grande crédibilité à la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal.

L'année 1979 sera décisive pour la préservation de la forêt de Saraguay. Les deux sociétés organisent une autre visite guidée, au printemps. Le ministre des affaires municipales, M. Guy Tardif, vient visiter la forêt. Les pressions du public, tant à Montréal qu'à Québec, s'intensifient. Les médias couvrent de plus en plus le dossier. Un déblocage soudain se produit au mois de juillet 1979, au moment où M. Guy Tardif s'occupe intensément du dossier. Le 11 juillet 1979, le Comité exécutif de la Ville de Montréal demande au ministre des Affaires culturelles du Québec de prendre les mesures nécessaires pour recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de déclarer arrondissement naturel la forêt de Saraguay. Les attendus sont: qu'un rapport du Jardin botanique de la Ville de Montréal établit que la forêt de Saraguay est une des plus belles du sud du Québec et qu'elle est exceptionnelle pour l'île de Montréal, que le gouvernement du Québec a manifesté son intérêt de protéger cette forêt de Saraguay et qu'il y a lieu dans les circonstances d'assurer la protection de cet espace naturel. Le 21 juillet

1979, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, fait publier dans la Gazette officielle du Québec une recommandation concernant la déclaration de la forêt de Saraguay comme «arrondissement naturel». Quelques jours plus tard, le 27 juillet 1979, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, annonce que le gouvernement du Québec met \$10.5 millions à la disposition de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) pour l'aménagement et l'acquisition d'espaces verts afin de créer de nouveaux parcs métropolitains le long de la rivière des Prairies: cap Saint-Jacques, Liesse Saraguay, île de la Visitation et parc de la rivière des Prairies. À l'automne 1979, la CUM et le gouvernement du Québec s'entendent sur l'établissement d'un réseau de parcs métropolitains comprenant l'Anse-à-l'Orme. L'automne 1979, la CUM et le gouvernement du Québec s'entendent sur l'établissement d'un réseau de parcs métropolitains comprenant l'Anse-à-l'Orme, cap Saint-Jacques, bois de Liesse, bois de Saraguay, île de la Visitation, parc de la rivière des Prairies, bois de la Réparation et bois Héritage. La CUM adopte un règlement autorisant un emprunt de \$31,500,000 pour l'établissement de ces parcs à caractère intermunicipal. La campagne pour conserver la forêt de Saraguay aura été très importante puisqu'elle constitue une étape déterminante pour l'établissement de ce réseau de parcs intermunicipaux.

Entre-temps, les 28 et 29 août 1979, la Commission des biens culturels tient à Montréal des audiences publiques sur la forêt de Saraguay. Tous les mémoires, y compris celui de la Ville de Montréal, recommandent l'établissement d'un parc naturel. Cependant, il y a désaccord sur le périmètre de l'arrondissement naturel. Quelques semaines plus tard, la Commission des biens culturels recommande de classer la forêt «arrondissement naturel», avec le périmètre suggéré dans l'avis du 21 juillet 1979. De plus, la Commission recommande une forme de gestion incluant les groupes intéressés à la protection des milieux naturels de Montréal. Saraguay deviendra donc le premier arrondissement naturel du Québec, en milieu urbain.

Deux ans de travail assidu auront permis de préserver la forêt de Saraguay, un des futurs parcs régionaux de l'île de Montréal. La CUM est maintenant responsable de l'aménagement de ce parc urbain, exceptionnel quant à ses ressources biologiques. Grâce à une subvention du Fonds annuel de soutien de l'Alma Mater de l'Université de Montréal, une équipe multidisciplinaire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal a entrepris une étude écologique du territoire, axée sur les sols et les communautés végétales. Ce projet de recherche devrait déboucher sur un plan de sauvegarde et de mise en valeur. La Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal, de même que les autres groupes intéressés par la conservation de la nature et l'éducation permanente, ne doivent pas pour autant s'asseoir sur leurs lauriers parce qu'un parc naturel a constamment besoin de gardiens et d'animateurs.

L'aménagement de la forêt de Saraguay en parc naturel urbain demeure un défi de taille: cette forêt est fragile et sa capacité de support pourrait facilement être dépassée.

#### Note

(1) Un parc urbain dans la région de Saraguay. LE DEVOIR, p. 5, 9 août 1979.



La forêt de Saraguay, dernière grande forêt de la ville de Montréal.

(Photo Jacques Grenier)

## LE COMBAT DE LA DÉCENNIE

**Sugar Ray Leonard**  
champion du monde

**Roberto Duran**  
aspirant au titre

Passez une soirée inoubliable  
au stade olympique  
avec le 'Jet Set'

Regardez qui va être là!

Joe Frazier  
Jean-Paul Belmondo  
Frank Sinatra  
René Simard  
Elsa Martinelli  
Roger Vadim  
Woody Allen  
Ryan O'Neal  
Lee Trevino  
Gabe Kaplan  
Tom Watson  
Norman Mailer  
Régine

et d'autres... beaucoup d'autres.

**Vous vous voyez  
avec toutes ces étoiles,  
ce soir-là?**

Ce soir-là, vous en aurez plein la vue.  
Il y aura le combat, la foule réceptive, vivante  
et ces grandes vedettes adulées  
venues des quatre coins du monde pour partager  
avec vous la fièvre du combat.

**Billets à compter de \$50.**

Les billets sont en vente au kiosque de la boîte du  
**Complexe Desjardins, de la Place Bonaventure,**  
ainsi qu'à la billetterie du **Stade olympique.** Vous pouvez  
aussi acheter vos billets en appelant (514) 252-4722 et  
en utilisant votre numéro de carte de crédit Visa,  
Master Charge ou American Express.

Tous ces grands noms,  
et bien d'autres, pourront dire:

**J'étais là!**

Pourrez-vous dire de même?

Présenté  
en collaboration avec:



## TEMOIGNAGE

### À propos du colloque sur le viol

par  
**Marc-Fernand Archambault**

L'auteur est professeur de philosophie au Collège de Maisonneuve.

Je voudrais, en marge du travail de réflexion amorcé par des hommes récemment lors de ce colloque tenu le 24 mai dernier au Café Gaspésien sur le viol, inscrire quelques remarques.

Je dois dire que mes amis et moi avons résolu de participer à cette rencontre non sans une certaine appréhension, sinon une méfiance. Notre hésitation provenait en général de la certitude que nous allions plonger dans un groupe d'hommes féministes à tout crin, ce qui s'est avéré fondé, et aussi quant à moi d'une aversion pour tout ce qui est «groupe d'hommes».

Il y avait de quoi être abasourdi à voir ces hommes applaudir à tout rompre à la lecture d'un long texte d'un groupe de femmes leur attribuant une sexualité aberrante, violente et dominatrice, à entendre ces hommes admettre qu'ils étaient des mâles dominateurs, des violeurs sinon en réalité du moins en l'imagination, que les femmes n'étaient pour eux très souvent encore que des objets de séduction, des corps à prendre.

Des dizaines d'hommes se sont précipités au micro nous laisser entendre qu'ils étaient coupables d'être des hommes, pour dire que les hommes n'avaient d'autre salut que de se mettre à l'écoute de la femme pour que la vérité de l'homme nous soit révélée, jusqu'à ce qu'un intervenant affirme que sa difficulté d'être un homme, un vrai homme provient de son peu d'intérêt pour la domination, que la violence et la brutalité (même de femmes) le bloquaient et lui répugnaient et qu'il souffrait de cette image de brute aux bas instincts irrépressibles que la société phalocratique (des femmes) lui avait accolée comme condamnation sans appel. Une intervention qui fut applaudie mais qui ne rejoignait que ceux qui n'osaient prendre la parole.

Il est remarquable que pendant toute cette journée où l'on demandait aux hommes comment ils percevaient la femme, pas un seul de ces mâles repentants et coupables d'être un homme ne pensa à la femme comme sa mère (amour filial), comme sa soeur (amour fraternel), comme sa fille (amour paternel). Serait-

ce à dire que ces hommes n'ont jamais pu voir une femme autrement que comme un objet à prendre? Ou peut-être ces hommes n'ont-ils jamais eux aussi été dans leur enfance des objets sexuels pour des hommes et peut-être pour des femmes dont ils auraient pu subir les assauts?

Pourquoi ne parle-t-on pas de la souffrance des hommes? Cette souffrance qui les conduit aux perversions les plus aberrantes (cf. X. Gauthier, *Dire nos sexualités*, Paris, Ed. Galilée, p. 44), à ne plus s'imaginer comme un être singulier désirable et aimable. Qui dira enfin la souffrance de l'adolescent qui ne peut manifester sa tendresse, de cet adolescent transi de peur en croisant des hommes sur un trottoir le soir? Ce n'est pas nier la souffrance de la femme violée dans *Mourir à tue-tête* que d'être sensible à la douleur incroyablement qui dirige le discours du violeur.

Pourquoi cela n'a-t-il sauté aux yeux des hommes présents à ce colloque?

Puisque c'est un fait que les auteurs d'agression sexuelle sont principalement des hommes, il est plus que temps que les hommes s'interrogent et disent leurs souffrances. L'homme n'est pas une entité abstraite, adulte en quelque sorte, mais aussi un enfant, un adolescent et un vieillard qui est aussi réduit à un corps humilié, dominé par des êtres humains innombrables, incapables de concevoir les rapports humains en dehors d'une relation de pouvoir.

Lorsque les hommes de ce colloque en sont arrivés à la conclusion qu'il ne fallait surtout pas que les hommes se réunissent, parce qu'ils avaient déjà le pouvoir, qu'ils ne voyaient aucun intérêt à poursuivre des entretiens où seuls des hommes participeraient, il était clair que nous étions au tout début d'un long travail et pas encore au bout de nos peines.

chrétienne, la jeunesse québécoise est, à quelques exceptions près, au stade de la préévangélisation.

Nos luttes autour de la confessionnalité ne cachent-elles pas un problème plus crucial, celui de la qualité de l'adhésion, de l'intelligence et du témoignage de foi chez les intervenants, clercs et parents compris?

Lucien COUTU

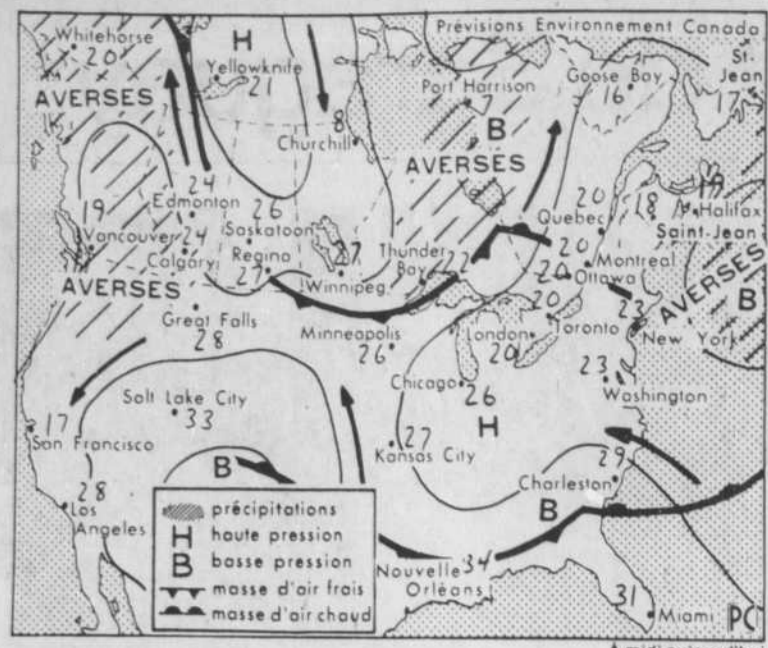
Montréal, 5 juin

#### ■ L'école confessionnelle

Ces jours-ci un professionnel me téléphone inquiet de la décision de son fils de 19 ans de se joindre à une secte hindoue.

Ce garçon, étudiant de cégep, a fait son secondaire dans un petit séminaire et un collège privé catholique de chez nous. Depuis le début des années '70 le cas est fréquent. Il confirme ma conviction, dès cette époque, que malgré l'école confessionnelle et les sacrements de l'initiation

AMÉRIQUE



Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé d'abord, puis ennuagement en après-midi. Vents modérés. Maximum près de 20. Aperçu pour mercredi: dégagement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Par quoi? ver un endroit propice pour mener ces négociations à bonne fin.

Selon le calendrier accepté par les premiers ministres le 9 juin dernier, la période du 17 juin au 6 juillet sera consacrée à la préparation des discussions intensives.

Puis, du 7 au 25 juillet, il y aura une session de travail d'une durée de trois semaines (fins de semaine exclues) entre ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux, avec la possibilité d'une prolongation d'une semaine.

Pour cette étape cruciale, on comprend que les ministres accorderont aujourd'hui une certaine importance du choix d'un lieu de travail convenable et tranquille, c'est-à-dire à l'abri des journalistes.

Quoiqu'il en soit, il est clair dans l'esprit du ministre fédéral de la Justice que les premiers ministres ont exprimé le 9 juin «une volonté politique» de trouver une solution au problème constitutionnel et que lui et ses collègues — les simples ministres, pourrait-on dire — n'ont pas d'autre possibilité que celle de paver la voie à une entente en septembre prochain.

M. Chrétien note par ailleurs qu'un rapport sur chacun des 12 points inscrits à l'ordre du jour sera rédigé en septembre de telle sorte que l'on saura clairement qui s'est objecté ou qui a appuyé telle proposition particulière. Il estime que cette méthode met plus de pression sur les participants et devrait avoir un effet heureux en vue d'un consensus.

Dans le langage de M. Chrétien, comme du reste dans celui de M. Trudeau depuis quelque temps, on a remarqué des précautions oratoires beaucoup plus grandes en ce qui concerne l'usage de certaines expressions comme celles de «nation» et de «peuple».

Il semble que les membres du gouvernement Trudeau ne s'objectent plus à l'usage de l'expression «nation canadienne-française», à la condition toutefois qu'on ne lui accole pas un sens de peuple ou d'État. Depuis un certain temps, M. Chrétien indique sa préférence pour une formule «qui tient compte des réalités», c'est-à-dire de l'existence d'une nation, d'un groupe ou d'une société francophone située surtout au Québec mais qui déborde aussi sur d'autres provinces.

Ces précautions, qui rappellent un peu celles de la commission Pépin-Robarts, ne signifient pas grand-chose pour l'instant, mais elles pourraient peut-être éventuellement devenir des indices valables d'un changement d'attitude à Ottawa.

AUJOURD'HUI

- À 9 h, poursuites des délibérations du 29e congrès international annuel de l'Association nucléaire canadienne, au Reine-Elisabeth.
À 17 h 30, défilé de mode annuel des finissants en dessin et mode du collège LaSalle, en l'hôtel Quatre Saisons.
À 19 h, remise du prix de la Banque Royale du Canada au Dr Jacques Genest, directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, à la salle de bal du Château Champlain.
À 20 h, soirée d'information de la Société de biologie de Montréal, sur l'art de photographier les poissons, au pavillon Marie-Victorin de l'Université de Montréal, 90 Vincent-d'Indy, local A-428.
À 20 h, assemblée annuelle de la section montréalaise de l'Association canadienne pour les Nations unies, à l'Université Concordia, 1455 boul. de Maisonneuve ouest, salle H-435.
À 20 h, conférence de M. Raymond Homier sur la mécanique céleste, à la Société d'astronomie de Montréal, au centre de loisirs Saint-Mathieu, 7110, 8e Avenue, Centre libre.
À 20 h 15, conférence de la Société d'énergie solaire du Canada, section québécoise, sur les capteurs solaires, à l'UQAM.
Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge à Montréal, au complexe Desjardins, de 10 h à 16 h 30; à Marieville, à la caserne des pompiers, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

obtenir le droit de transporter l'électricité des chutes Churchill à travers le Québec pour le vendre aux États-Unis, sans passer par l'Hydro-Québec comme intermédiaire.
Sur la question des prix du pétrole, M. Bérubé a précisé qu'on ne pourra longtemps encore protéger les Canadiens contre les prix mondiaux mais il a ajouté que le Québec ne s'opposerait pas à ce que le prix soit moins élevé, si le gouvernement fédéral obtient une telle concession de l'Alberta.

Demain, M. Lalonde sera de retour à Ottawa, mais pour commencer une série d'intenses négociations avec le ministre albertain, M. Merv Leitch. Les deux ministres sont prêts à continuer leurs pourparlers, sans interruption, pendant plusieurs jours si cela en vaut la peine.

La seule certitude que les nombreux développement du week-end aient apportée concerne l'augmentation du prix du pétrole en 1980. Elle sera au moins de \$3 le baril, puisque M. Lalonde a offert une augmentation de \$2 pour le 1er juillet et qu'il y eut déjà une augmentation de \$1 en janvier dernier. Puisque le gouvernement libéral a déjà promis, pendant la campagne électorale, que ce serait moins de \$4 en 1980, la fourchette de négociation se rétrécit de plus en plus pour M. Lalonde.

Conseil

une brève réponse, au sujet du rapport de la Commission d'enquête sur la XXIe olympiade.
M. Auf Der Maur a consenti à se retirer, aux applaudissements du public massé dans les galeries, mais a laissé l'autre conseiller de l'opposition, M. Michael Faïnstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal, seul pour ouvrir un débat au sujet de ce rapport d'enquête.

Le maire de Montréal n'a pas refusé de répondre aux questions des conseillers de l'opposition sur le rapport de la Commission d'enquête. Il les a toutes prises en délibéré jusqu'à ce qu'il publie sa réplique complète, et vraisemblablement définitive, aux conclusions accablantes des commissaires.

Le conseiller Michael Faïnstat se proposait de présenter deux motions au conseil municipal, l'une pour tenir un débat sur le rapport de la Commission d'enquête, l'autre pour demander au gouvernement québécois de décréter des élections municipales avant l'été 1981.

M. Faïnstat n'a donc pu compter sur un conseiller du Parti civique de Montréal pour présenter ses motions et les débattre.
Pas plus d'ailleurs qu'il n'a obtenu une réponse au sujet des règlements municipaux sur le racolage et la consommation d'alcool dans les endroits publics, le maire de Montréal estimant que le conseiller Faïnstat avait employé tout le temps alloué dans un préambule. Cette attitude a soulevé plusieurs réactions dans les galeries sans que le maire de Montréal ne bronche.

Dans ces circonstances, le Conseil municipal n'a eu aucune peine à épuiser un ordre du jour qui ne comportait qu'une vingtaine d'articles.

Space Research

Unis, a déclaré faillite le mois dernier à Rutland. L'actif de la société, surtout en immobilisation, se chiffrait par \$448,100 et le passif, par \$792,743.
M.M. Bull et Gregory ont reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir exporté sans permis deux canons de fusils de 155 mm, 30,000 canons courts et un réseau de détecteur de radars à l'Afrique du Sud.

Tant le Canada que les États-Unis avaient appuyé une résolution des Nations unies imposant un embargo sur l'exportation d'armes à l'Afrique du Sud.
Un syndicaliste sud-africain en exil, M. Zola Zembe, a déclaré dernièrement que ces armes avaient servi au pillage de villages du sud de l'Angola, où sont rassemblés les rebelles qui luttent contre le contrôle de l'Afrique du Sud sur la Namibie.

Il semble que les armes étaient expédiées par camion du Québec jusqu'à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, d'où elles étaient expédiées par bateau en Afrique du Sud. Un employé de la compagnie R.C. Elkin Ltée, spécialisée dans le transport de marchandises, a témoigné aux audiences, à huis clos de Montréal, à l'issue desquelles le gouvernement fédéral décidera ou non d'intenter des poursuites.

Au nombre des ayant-droits, on compte les 600 employés de la compagnie Produits chimiques de Valleyfield, qui a été acquise en 1977 par Space Research.
Des syndicalistes canadiens soutiennent que le gouvernement fédéral a accordé plus de \$5 millions en subventions à cette compagnie.

Les autorités fédérales ont indiqué que des subventions complémentaires seraient versées «à condition qu'il vaille encore la peine d'investir dans Space Research».
Le ministre a indiqué qu'il saisirait le cabinet de cette affaire sous peu et qu'il prendrait une décision d'ici la fin du mois.

Entre-temps, deux employés de Space Research ont été convoqués, le mois prochain à Ottawa, à une conférence parainée par le gouvernement fédéral sur les armements. La conférence se tiendra à huis clos et seules les personnes détendant des cotés de sécurité appropriées pourront y assister.

La semaine dernière, dans un communiqué, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, avait annoncé que l'administration municipale trouvait raisonnable de demander aux Montréalais de rentrer chez eux à minuit et de s'abstenir de consommer des boissons alcooliques dans la rue ou dans les parcs municipaux.

La Corporation de la fête du 24 juin n'a reçu aucun avis officiel ni copie d'une résolution du comité exécutif en ce sens.
Dans une conférence de presse hier, le président de la corporation, M. Jean-Paul Champagne, a rappelé que le règlement 5465 permet au comité exécutif de la ville d'émettre une ordonnance en vertu de laquelle, «dans les circonstances ou à l'occasion d'événements de fêtes ou de manifestations», la consommation d'alcool sur la voie publique est légalisée.

L'avenir du mât sera discuté en commission parlementaire

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Une commission parlementaire se penchera sur le parachèvement du stade olympique et tous les aspects de la construction du mât du stade, cela aussitôt que les études techniques confiées à une firme d'ingénieur-conseil auront été terminées.

Le ministre responsable de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Claude Charron, a indiqué hier son intention de convoquer une telle commission parlementaire qui pourrait se réunir, croit-il, au cours du mois de septembre.

C'est au cours de l'étude des crédits de la RIO que M. Charron a fait part de cette intention. Cette commission parlementaire pourrait entendre notamment les auteurs de l'étude technique en cours, la firme Trudeau, Gascon et Lalancette. Ce n'est qu'une fois qu'un débat aura eu lieu en commission parlementaire que le conseil des ministres serait appelé alors à prendre une décision sur le parachèvement des travaux en cours, a précisé le ministre.

Pour M. Charron, cette décision de réunir une commission parlementaire répond au besoin de faire toute la lumière sur ce dossier que toute la qualité d'empoisonné. Dans les prochains jours, M. Charron doit d'ailleurs rendre public les études qui ont été faites depuis mars 1978 sur les problèmes techniques posés par le parachèvement du mât du stade.

Le 6 juin dernier, M. Charron avait annoncé la décision du gouvernement de suspendre les travaux du mât une fois qu'auront été complétés les deux étages en cours de réalisation.

«Des doutes sérieux existent quant à la capacité de la base même du mât coulée dans la ruée pré-olympique de supporter le poids des autres étages» restant à construire, avait alors expliqué le ministre.

Craignant d'être déportés, des Haïtiens pourraient poser des gestes désespérés

par Patricia Poirier

Les responsables du Service secours haïtien de Montréal craignent que parmi les quelque 2,000 Haïtiens qui sont au Québec illégalement, il s'en trouve certains qui poseraient des gestes désespérés et anarchiques pour éviter d'être déportés dans leur pays d'origine.

Le suicide dans la nuit de mardi à mercredi dernier de M. Pierre Fils Innocent, qui vivait dans l'illégalité au Québec, vient actualiser le drame de ces personnes qu'on appelle les «illégaux», selon l'organisme d'aide à la communauté haïtienne de Montréal.

Hier en conférence de presse, l'organisme a tenu à faire une mise en garde au sujet de ces illégaux qu'il évalue à au moins 2,000, et qui n'ont aucun droit, ni à la santé, ni à l'éducation.

«Cette situation est dangereuse et grave. Elle est porteuse de tension, occasionne toutes sortes d'exploitations et de manipulations», de l'avis du directeur du Service, M. David Naricisse. Afin d'éviter des gestes de désespoir, comme le suicide de la semaine dernière, il faudrait que le gouvernement accorde «une amnistie en faveur des illégaux haïtiens et de ceux de toutes les autres origines», fait savoir l'organisme. De plus le Canada, qui a accueilli «généreusement» les réfugiés, cubains, vietnamiens, cambodgiens, chiliens ou argentins, devraient le faire pour les Haïtiens, «un peuple condamné à fuir la terre natale pour se libérer d'une dictature héréditaire».

La Corporation du 24 juin envisage de porter sa cause devant un tribunal

Si la ville de Montréal devait persister dans son refus d'accorder une dispense à l'occasion de la Fête nationale, la Corporation de la fête du 24 juin à Montréal se propose de porter le litige devant les tribunaux.

Par voie d'injonction ou de mandamus, la Corporation tenterait alors de se soustraire à l'application des règlements municipaux interdisant la consommation d'alcool dans les endroits publics et mettant un terme aux manifestations sur le coup de minuit.

La semaine dernière, dans un communiqué, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, avait annoncé que l'administration municipale trouvait raisonnable de demander aux Montréalais de rentrer chez eux à minuit et de s'abstenir de consommer des boissons alcooliques dans la rue ou dans les parcs municipaux.

La Corporation de la fête du 24 juin n'a reçu aucun avis officiel ni copie d'une résolution du comité exécutif en ce sens.
Dans une conférence de presse hier, le président de la corporation, M. Jean-Paul Champagne, a rappelé que le règlement 5465 permet au comité exécutif de la ville d'émettre une ordonnance en vertu de laquelle, «dans les circonstances ou à l'occasion d'événements de fêtes ou de manifestations», la consommation d'alcool sur la voie publique est légalisée.

protégeant la libre circulation sur la voie publique, ne faisait aucune mention d'heure.
Il est tout à fait arbitraire, selon la corporation, de fixer minuit comme heure limite des réjouissances dans les rues de Montréal. «Ça aurait tout aussi bien pu être 10 h le soir ou deux ou trois heures du matin», a ajouté M. Champagne.

M. Paquette se demande également si la ville a le pouvoir constitutionnel de restreindre les manifestations de la Fête nationale.

Au rappel du maintien par la Cour suprême de la validité du règlement anti-manifestation de Montréal, M. Paquette a affirmé que «c'est là un précédent avec lequel il faut composer. Ça ne nous fait pas plaisir... mais ça ne nous empêchera pas d'aller devant les tribunaux».

M. Champagne dénonce également le fait que la ville ait répondu par le canal d'un préposé aux relations publiques, M. Gilles Gauthier, qui écrivait le 12 juin qu'«aucun permis de vente de boisson ne devra être demandé par qui que ce soit faisant partie de votre organisme».

La corporation se demande si c'est là «le type de collaboration entière qu'offrirait M. Drapeau à M. Champagne dans un long entretien du 10 mars 1980 aux bureaux de la mairie».

Plus de 50 demandes de permis ont été déposées auprès de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec (CCPAQ), que ce soit pour vendre sur des terrains privés ou sur la voie publique. La corporation n'a reçu aucune réponse jusqu'ici, a précisé M. Paquette.

alors tout remettre en question, a-t-il indiqué.
Le ministre a précisé hier à la commission que les travaux réalisés jusqu'ici ont coûté \$8 millions pour la construction de cinq nouveaux étages à la structure existante au moment des Jeux olympiques. Si les travaux devaient se poursuivre jusqu'à la fin, sans dépenses imprévues pour le renforcement de la structure du mât, ils totaliseraient \$71.5 millions, soit \$6.5 millions de plus que ce qui était prévu, a précisé M. Charron.

Ces problèmes n'avaient jamais été estimés insurmontables et une première somme de \$500,000 avait été autorisée pour apporter les correctifs puis une seconde de \$1.5 millions.

Il arriva toutefois que, de rapport en rapport, on se rendit compte que la solution préconisée n'était pas suffisante. Ainsi on avait retenu l'idée de l'installation d'un mégacable d'une force de 7,000 tonnes pour retenir ensemble la base du mât. Finalement on réalisa que la force de ce câble devrait être de 23,000 tonnes et qu'il devrait être installé à un endroit où la structure était depuis longtemps coulée.

De l'avis de M. Charron, ce qui est en cause pour l'instant, ce n'est pas une question de coût, mais une question de faisabilité. Les nouvelles études qui ont été condamnées visent à déterminer si des solutions existent et si elles sont applicables de façon sécuritaire. Selon les indications qu'aurait eu le ministre, les solutions possibles nécessiteraient des dépenses supplémentaires de l'ordre de \$3 millions environ. S'il s'avérait qu'il s'agit de dépenses de \$35 millions, il faudrait

Quant aux dépenses d'exploitation pour la RIO pour le présent exercice financier, le déficit d'exploitation sera de \$4.7 millions. Une somme de \$1 million lui a été versée déjà et les nouveaux crédits prévoient \$3.7 millions additionnels.

À cet égard, M. Charron s'est réjoui de voir que le déficit d'exploitation diminue d'année en année. L'an dernier il était de \$5.9 millions. Ce déficit pourra encore être réduit, mais il ne faut pas espérer le voir disparaître aussi longtemps que le stade n'aura pas été couvert et que son exploitation pourra se faire 12 mois par année, a souligné M. Charron se référant aux conclusions unanimes sur ce point du rapport Marsan.

dû quitter Haïti, victimes de persécutions et de tortures. Deux de ses frères sont au Canada et sont immigrants reçus et citoyens canadiens mais deux autres sœurs et un autre frère sont des «illégaux».

M. Innocent s'est donné la mort pour «sauver» les membres de sa famille. Dans le message qu'il a laissé à son frère propriétaire d'une école de karaté à Châteauguay, il a écrit: «Adieu mon frère Paul. Regarde à l'arrière de l'école je suis pendu... je suis scierie...».

Dans un autre message, il a dit: «Je me suis pendu pour les trois (Marie Merzella, Iris et Moïse Innocent). Donnez de message au bureau de l'immigration».

Un porte-parole du service de l'Immigration de Montréal, M. Patrick Gaudreau a soutenu que les fonctionnaires ne sont pas responsables de cette tragédie. «On applique la loi», a-t-il dit. Il a refusé de donner des détails au sujet des cas des trois autres membres de la famille Innocent mais a confirmé, que M. Pierre Fils Innocent était censé se présenter au bureau de l'immigration aujourd'hui, après avoir échoué dans sa tentative d'obtenir le statut de réfugié politique. «Il n'était pas un réfugié politique au sens de la convention de Genève», a-t-il déclaré.

Pourtant les responsables de Service-secours estiment que ces Haïtiens sont des réfugiés politiques et non pas des réfugiés économiques comme certains ont déjà tenté de le faire croire. Hier ils ont aussi dénoncé le processus de l'immigration à Dorval et à Mirabel, où des Haïtiens sont refoulés dans leur pays immédiatement à leur arrivée, «une véritable persécution qui pourrait laisser à penser à une forme de racisme institutionnelle de l'Immigration et de la police».

Commentant les événements de la fin du mois de mai, où une trentaine d'Haïtiens ont été jugés «touristes de mauvaise foi» le comité a condamné l'attitude des employés de l'Immigration et le harcèlement dont les Haïtiens sont victimes. Le Dr Louis Roy, qui est un immigrant reçu au Canada depuis 1960, a d'ailleurs révélé hier, lors de la conférence de presse, qu'il a été soumis à un interrogatoire des représentants du ministère de l'Immigration au retour d'un congrès récemment, bien qu'il était en possession de son visa et qu'il l'a présenté avec son passeport, à son arrivée.

Les porte-parole de la communauté haïtienne de Montréal, ont déclaré que c'est là un autre exemple de la discrimination et du racisme exercés par les représentants de l'Immigration, mais le porte-parole gouvernemental, M. Patrick Gaudreau, s'en est vivement défendu en affirmant que le Dr Louis Roy avait sûrement été victime d'une erreur de parcours.

17 juin par la PC et l'AP

- 1979 — Les présidents Carter et Brejnev échangent des toasts à la veille de la signature des accords Salt II à Vienne.
1971 — Signature entre les États-Unis et le Japon de l'accord sur la restitution d'Okinawa à Tokyo.
1959 — Le document adopté au sommet de Moscou omet toute critique à l'égard de la Chine.
1967 — La Chine annonce qu'elle a fait exploser sa première bombe à hydrogène.
1958 — Annonce de l'exécution d'Imre Nagy après un procès secret en Hongrie.
1944 — La création de la République d'Islande met fin à l'union qu'elle avait avec le Danemark.
1848 — Les soldats autrichiens du prince Windischgratz répriment la révolte tchèque à Prague.
1579 — Sir Francis Drake proclame la souveraineté de l'Angleterre sur la Nouvelle-Albion (Californie).
1587 — Marie Reine d'Écosse est emprisonnée au château de Lochleven en Écosse.
Ils sont nés en 17 juin: Charles Gounod (1818-1893); Igor Stravinsky (1882-1971).

Prise d'otages à la prison de Chicoutimi

CHICOUTIMI (PC) — Dans une tentative désespérée d'obtenir leur remise en liberté, trois détenus originaires de Montréal gardaient toujours en otage, tard hier soir, un gardien de la prison de Chicoutimi et leur propre avocat.
La police a identifié les trois hommes comme étant Roger Scott, 24 ans, Jean-Claude Lavoie, 20 ans, et Yvan Brouillard, 30 ans.
Ceux-ci ont tout d'abord maîtrisé le gardien Eugène Roberge, âgé de 63 ans vers 1 h 30 dans la nuit de dimanche à lundi.
Armés d'un pic rudimentaire et de couteaux de fabrication artisanale, les mutins ont par la suite exigé la présence de leur avocat, Me Louis-Charles Fournier, pour leur servir d'intermédiaire. Ils réclamaient leur liberté contre la vie de leur otage, a indiqué M. Antoine Duchesne, directeur de cette maison de détention provinciale. Par la suite, ils ont refusé de libérer l'avocat.
Au cours d'une entrevue téléphonique, Brouillard a déclaré: «Nous savons très bien qu'une telle tentative n'a jamais réussi. Nous sommes tout simplement prêts à mourir plutôt que de retourner au pénitencier, comprenez-vous?»
Brouillard a ajouté qu'il avait passé neuf des dix dernières années en prison.
Les trois hommes réclamaient une voiture de la Sûreté du Québec et une avance de trente minutes. Au bout de ce temps, a expliqué Brouillard, les otages seraient remis en liberté si l'on se rendait compte qu'il n'y avait pas de filature.
«Après, ils pourront tirer sur nous, nous tuer, nous sommes prêts à tenter notre chance. Tout plutôt que la prison».
«Je n'ai que 20 ans, mais j'aimerais mieux mourir», a lancé Lavoie de son côté.